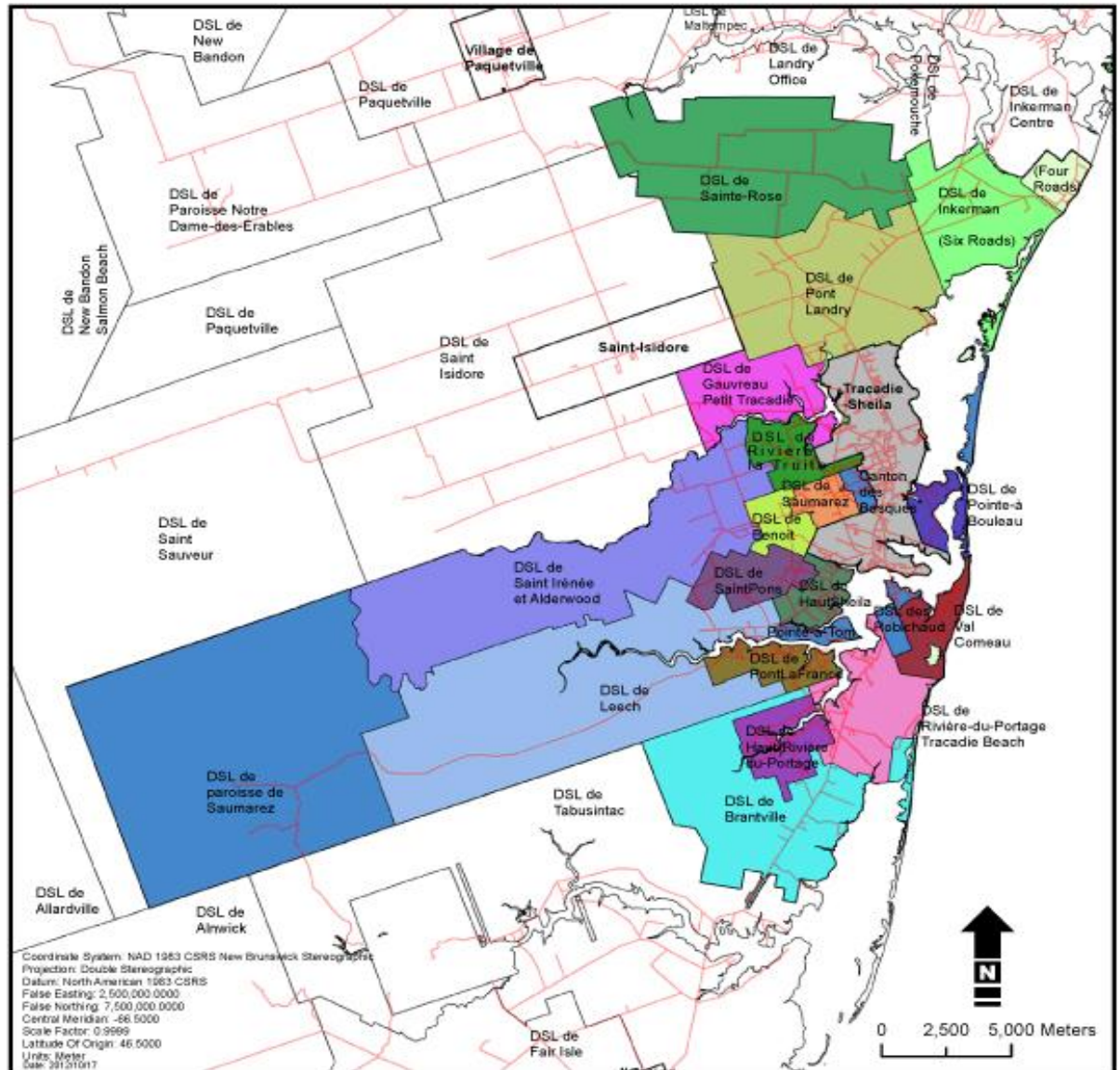


RAPPORT FINAL DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ

visant la création d'une nouvelle municipalité régionale regroupant les DSL de Péninsule Sud et la Ville de Tracadie-Sheila.



Rédigé par Carey consultants

Octobre
2013

Préparé par le Comité de travail de l'initiative
« Ensemble vers l'avenir! » pour le Ministre des
Gouvernements locaux, l'Honorable Bruce Fitch



Avis aux lecteurs

Ce document est la version finale réalisée suite à la révision de la version préliminaire déposée en mai 2011. Le rapport final présente les différents éléments du projet de création d'une nouvelle municipalité régionale ainsi que les différentes étapes accomplies.

Le masculin est utilisé dans le texte qu'à des fins de rédaction et ne se veut en aucun cas discriminatoire.

Remerciements

Cette étude est le fruit des efforts du Comité de travail qui a été formé dans le but d'examiner la possibilité de créer une nouvelle municipalité impliquant les 18 DSL de Péninsule-Sud et de la Ville de Tracadie-Sheila. Nous désirons remercier les membres des Comités consultatifs des 18 DSL de la région de Péninsule-Sud. Le Comité de travail était composé de représentants des 18 DSL nommés par les Présidents élus des DSL ainsi que des membres représentant la Ville de Tracadie-Sheila. Voici les personnes impliquées au Comité de travail depuis le début du projet: Guy Basque, Ola Benoit, Jean-Réal Brideau, Nadine Robichaud, Jean-Pierre Savoie, Weldon McLaughlin, Gaëtan Lanteigne, Robert F. Losier, Ronald Ferron, Basile Robichaud, Aldéoda Losier, Denis Poirier et Jean-Yves McGraw. Les activités des membres du comité représentent des milliers d'heures de travail bénévole, de nombreux déplacements et de nombreuses réunions.

Nous désirons également remercier le travail remarquable et la précieuse collaboration du Ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux, plus particulièrement celle de MM Johnny St-Onge, André Sonier, Jeannot Doiron et Denis Bujold, les représentants de la CAPA, de Services Nouveau-Brunswick et de COGEDES et enfin le personnel d'Élections NB ainsi que tous ceux des différents ministères impliqués dans la démarche.



Diane Carey, consultante en affaires
3664-102, rue Luce, Tracadie-Sheila, Nouveau-Brunswick, E1X 1G9
Téléphone : (506) 393-1085
Télécopieur : (506) 393-1080
Courriel : info@careyconsultants.ca
Page Internet : www.careyconsultants.ca

TABLE DES MATIÈRES

1.0	SOMMAIRE EXÉCUTIF	4
2.0	MOT DU PRÉSIDENT DU REGROUPEMENT DES 18 DSL	6
3.0	INTRODUCTION	8
3.1	Vers un regroupement et non un fusionnement	8
3.2	Historique du projet	8
3.2.1	Légitimité du projet	9
3.3	Éléments déclencheurs de la mobilisation des DSL	9
3.3.1	Rapport Finn	9
3.3.2	Services interrompus au garage régional de Tracadie-Sheila	10
3.3.3	Régionalisation de la Gendarmerie royale du Canada (GRC)	11
3.4	MÉTHODOLOGIE	11
3.4.1	Développement économique et communautaire	11
3.4.2	Étapes franchies ayant menées au développement de la municipalité régionale proposée .	13
4.0	SITUATION ACTUELLE. PORTRAIT DE LA VILLE ET DES DSL	15
4.1	Géographie et communautés.....	15
4.2	Population	17
4.3	Intérêts communs entre les DSL et Tracadie-Sheila.....	18
4.4	Structure de gouvernance et prestation des services	20
4.4.1	Structure de gouvernance	20
4.4.2	Structure pour la prestation des services	25
4.5	Services et arrêtés municipaux	26
4.5.1	Administration	26
4.5.2	Protection policière	26
4.5.3	Incendie	26
4.5.4	Ingénierie, travaux publics et voirie (transports).....	27
4.5.5	Hygiène/Déchets solides	27
4.5.6	Urbanisme et environnement	27
4.5.7	Service des loisirs et mieux-être	28
4.5.8	Culture	28
4.5.9	Financement	29
4.5.10	Projets	29
4.5.11	Développement économique et touristique	29
4.5.12	Arrêtés municipaux	31
4.6	Budget et impôt foncier 2013	32
4.6.1	D'où vient l'argent pour payer les services?	32
4.6.1	Où va l'argent pour les divers services?	34
5.0	Pourquoi se regrouper	39

5.1	Vision : La prospérité pour tous	39
5.2	Participation citoyenne	41
5.2.1	Dialogues communautaires	41
5.2.2	Consultations publiques	45
5.2.3	Rencontres avec les centres communautaires	49
5.2.4	Sessions de vision communautaire.....	50
6.0	LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE PROPOSÉE	55
6.1	Objectif du projet.....	55
6.2	Municipalité régionale - Un nouveau modèle de gouvernement local adapté aux besoins d'Ensemble vers l'avenir	55
6.3	Limites géographiques. territoire et quartiers.	55
6.4	Identité et nom de la nouvelle municipalité	58
6.4.1	Nom	58
6.4.2	Adresses civiques.....	58
6.5	Le conseil municipal	59
6.5.1	Composition du conseil municipal.....	59
6.5.2	Comités permanents du Conseil municipal	62
6.5.3	Le personnel	64
6.6	Prestation des services municipaux et arrêtés municipaux.....	66
6.6.1	Structure de la prestation des services.....	66
6.6.2	Administration	66
6.6.3	Protection policière	67
6.6.4	Incendie	67
6.6.5	Ingénierie, travaux publics et voirie (transports)	67
6.6.6	Hygiène/Déchets solides	69
6.6.7	Urbanisme et environnement	69
6.6.8	Service des loisirs et mieux-être.....	71
6.6.9	Culture	72
6.6.10	Financement.....	72
6.6.11	Projets	72
6.6.12	Développement économique et touristique.....	72
6.6.13	Arrêtés municipaux	73
6.8	Projections budgétaires 2015-2024	73
6.8.1	Période.....	73
6.8.3	Projections des dépenses incluant les dettes de la ville et des DSL	73
6.8.2	Projections des recettes	82
6.8.4	Impôt foncier dans la ville	82
6.8.5	Impôt foncier dans les DSL	82
6.8.6	Subvention de transition de la part du gouvernement provincial.....	88
6.8.7	Subvention annuelle de financement et de péréquation communautaire	88
6.8.8	Recettes non fiscales	89
6.8.9	Fonds de la taxe sur l'essence	89
6.8.10	Terres agricoles.....	90

1.0 SOMMAIRE EXÉCUTIF

Dans la foulée des étapes afin de concrétiser le projet de regroupement de la ville de Tracadie-Sheila, de 18 DSL de Péninsule Sud ainsi que d'une petite partie de deux autres DSL de la région, en une nouvelle municipalité régionale, le Comité de travail de l'initiative *Ensemble vers l'avenir* se devait, en premier lieu, de préparer une étude de faisabilité qui fut déposée en mai 2011. L'étude de mai 2011 était un rapport préliminaire de l'initiative et plusieurs informations restaient encore à être confirmées par le Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Le présent document présente en détail les différentes composantes du projet de regroupement établis en collaboration avec le Gouvernement du Nouveau-Brunswick ainsi que le travail accompli.

À travers de ce processus, la population du Grand Tracadie-Sheila fut invitée à exprimer son opinion lors de diverses rencontres publiques, dont un dialogue communautaire, des consultations publiques ainsi que des sessions de vision communautaire. Nous pouvons voir parmi ces différents échanges que les résidents des DSL de Péninsule-Sud réalisent qu'ils font face à des défis communs, comme l'amélioration des routes, l'absence d'un plan d'aménagement, le manque de pouvoir décisionnel. Les DSL sont également conscients des opportunités offertes à eux par l'entremise de ce projet et comprennent, qu'en travaillant ensemble, ils seront en mesure de favoriser l'économie locale pour stimuler l'emploi, d'avoir un plus grand pouvoir de décision localement, de miser sur des projets de développement économique et touristique, et d'avoir une meilleure gestion du territoire.

Les résidents du Grand Tracadie-Sheila ont également exprimé leurs désirs quant à ce projet d'envergure. En effet, ils veulent tout d'abord s'assurer que le projet est fait pour et par les résidents du Grand Tracadie-Sheila et que le comité de travail de l'initiative *Ensemble vers l'avenir* soit transparent lors de la diffusion de l'information. Ils ont également souligné des questions quant au taux de taxation, le zonage, les évaluations foncières, la structure de gouvernance ainsi que sur les effets de ce groupement sur le long terme.

La présente étude a donc voulu tenir compte des besoins et des désires reliés au développement de l'ensemble du territoire de la nouvelle municipalité régionale proposée. Elle identifie comment les différentes ressources humaines et matérielles soutiendront la prise en charge, la continuité et l'amélioration des services sur l'ensemble de nos communautés selon une perspective globale. Le plan proposé repose essentiellement sur notre capacité d'améliorer les services existants à l'ensemble des DSL et de faciliter l'émergence de nouveaux services pour mieux desservir l'ensemble de la population. Ceci impliquera, par exemple, l'utilisation de services et d'infrastructures qui peuvent être utilisés et partagés par l'ensemble des habitants de la nouvelle municipalité.

Afin de mettre tous les intervenants au même niveau, nous incluons dans ce rapport une revue de la situation actuelle des 18 DSL de Péninsule Sud ainsi que celle de la Ville de Tracadie-Sheila. Dans un deuxième temps, nous vous présentons des éléments clés de la nouvelle municipalité régionale proposée. Nous avons également inclus les sommaires du dialogue communautaire avec les DSL, des consultations publiques et des sessions de vision communautaire.

Il est important de mentionner que dans son programme, le Gouvernement du Nouveau-Brunswick s'est engagé à améliorer la gouvernance locale et a entrepris un processus de consultation afin de trouver des façons de mieux collaborer, d'être plus efficace et équitable dans la livraison des services locaux. Le 6 décembre 2011, le Gouvernement du Nouveau-Brunswick dévoilait son Plan d'action sur la gouvernance locale et en septembre 2012, il publia son Livre blanc visant l'amélioration du régime de l'impôt foncier.

En collaborant ensemble sur notre territoire, *Ensemble vers l'avenir*, avec son projet pour la création d'une nouvelle municipalité régionale, a pour but d'améliorer et d'offrir les meilleurs services possibles à l'ensemble des DSL et de la Ville de Tracadie-Sheila et ce, tout en mettant en place les conditions pour encourager les investissements et contribuer à la prospérité de tous les gens du Grand Tracadie-Sheila, peu importe où ils vivent sur le territoire. En d'autres mots, avec le projet de regroupement du Grand Tracadie-Sheila, on vise à bâtir, partager et entretenir la prospérité. Pour ce faire, nous devons d'abord croître l'économie locale et investir davantage dans nos communautés afin que tous puissent profiter de la richesse. Ensemble, nous pouvons devenir plus compétitifs et innovateurs et donc contribuer à la création d'une nouvelle municipalité régionale forte et prospère.

Ce projet nous permettra de créer une certaine richesse en mettant l'accent sur :

- Le développement économique et communautaire;
- les services de loisirs;
- les services communautaires;
- l'environnement;
- le territoire;
- la culture, et;
- les autres priorités de la population identifiées lors des consultations.

2.0 MOT DU PRÉSIDENT DU REGROUPEMENT DES 18 DSL

Depuis plusieurs années, nos districts de services locaux (DSL) font face à de nombreux défis d'ordre économique, social, organisationnel et communautaire. Est-ce que nos communautés peuvent réellement se permettre d'attendre avant de procéder à un tel changement qu'est le regroupement et de se doter d'une gouvernance locale? La situation actuelle des DSL ne répond plus ni aux besoins ni aux aspirations de notre grande communauté. Depuis 3 ans et demi, les Comités consultatifs de tous les DSL de Péninsule-Sud ont décidé d'unir leurs forces afin de définir et de prendre en main LEUR destinée. Nous avons donc décidé de nous organiser avant que la Province du Nouveau-Brunswick nous impose une structure de gouvernance.

À titre de président du regroupement des Comités consultatifs des 18 DSL de notre région, c'est avec plaisir que je désire vous présenter l'étude de faisabilité de l'initiative *Ensemble vers l'avenir*. Nous sommes très satisfaits des résultats obtenus, et ce grâce à notre approche de développement économique et communautaire (DÉC) qui consiste à se mobiliser, s'orienter et passer à l'action. Nous tenons à rappeler que les représentants des Comités consultatifs des DSL ainsi que le Conseil municipal de Tracadie-Sheila, ont voulu unir leurs efforts afin d'obtenir une vision commune de développement pour tous. Cette planification prend donc en considération les préoccupations des citoyens et citoyennes de chacune de nos communautés à l'égard des mandats qui relèvent du monde municipal.

En outre, nous avons manifesté au tout début du processus, l'intention que notre démarche soit coordonnée et réalisée par des gens de chez nous, en plus d'impliquer des élus, ceux de chacun des 18 DSL, de la Ville de Tracadie-Sheila, nos députés et Ministres, des représentants des différents Ministères du Gouvernement et de l'ensemble des citoyens pour former notre nouvelle structure de gouvernance locale.

Tous les membres des Comités consultatifs des DSL et le Comité de travail, que j'ai l'honneur de présider, ont suivi pas à pas le déroulement de la démarche jusqu'à la rédaction du présent document que nous soumettons aujourd'hui au Ministre de l'Environnement et des gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick. Cette planification veut décrire clairement la vision communautaire que nous avons pour notre grande région et il nous a semblé bon que la population confie la réalisation d'une proposition équitable à ce Comité de travail. Même s'il est tout à fait légitime de manifester notre satisfaction à l'égard du processus car nous y œuvrons depuis très longtemps, le véritable travail, celui qui concrétisera les changements souhaités par notre population, demeure entièrement entre VOS mains, chers concitoyens.

Finalement, cette démarche nous a permis de constater que nos citoyens et citoyennes s'attendent à une plus grande transparence dans les décisions d'ordre municipal qui seront prises à l'avenir. Ils exigent de connaître les coûts réels des services qu'ils reçoivent. Il en sera de même pour les nouveaux services qu'on leur proposera.

La réalisation de cette étude de faisabilité a constitué, bien plus que nous l'avions d'abord estimé, un défi de taille mais également très stimulant. Nous invitons tous les membres des dix-huit (18) Districts de services locaux (DSL), les élus de la Ville de Tracadie-Sheila ainsi que nos partenaires gouvernementaux et autres, à faire tous les efforts afin d'établir une qualité de vie

qui soit plus satisfaisante, et d'assurer ainsi le futur de notre communauté de près de 16 000 habitants. Puisse cette nouvelle municipalité régionale, la première au Nouveau-Brunswick, devienne l'instrument pour faire plus que jamais de notre milieu une région dynamique, d'avenir prometteur, où il fait bon y vivre, y habiter, y travailler et où il est encore permis d'innover.

Ensemble vers l'avenir! Une entité... une seule voix.

Le président,

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Gaetan Lanteigne', written in a cursive style.

Gaetan Lanteigne

3.0 INTRODUCTION

3.1 VERS UN REGROUPEMENT ET NON UN FUSIONNEMENT

Suite à certains éléments déclencheurs, dont le rapport Finn, la régionalisation de la GRC et l'interruption des services au garage régional de Tracadie-Sheila, les districts de services locaux (DSL) entourant Tracadie-Sheila ont développé et signé une entente de collaboration afin de s'unir pour devenir une nouvelle municipalité, voire une cité au début de la démarche. L'idée a pris naissance auprès des membres élus des Comités consultatifs des DSL qui désiraient obtenir une meilleure représentation auprès des instances gouvernementales ainsi qu'un réel pouvoir décisionnel. La municipalité de Tracadie-Sheila s'est ensuite jointe à cette entente de collaboration. Dans tout le processus, il n'y a jamais été question de fusionnement mais bien d'un regroupement pour former une nouvelle municipalité si les citoyens des 18 DSL acceptaient la proposition du rapport final par voie de scrutin universel.

Le projet *Ensemble vers l'avenir* vise donc à créer une nouvelle municipalité, regroupant les 18 DSL de Péninsule-Sud et la Ville de Tracadie-Sheila, axée sur le développement économique et communautaire de toute notre région. Cette nouvelle structure de gouvernance locale permettrait la création d'un pôle économique incontournable dans la région. Cette structure de gouvernance représenterait plus de 16 000 personnes avec une assiette fiscale de plus de 800 millions de dollars. Selon Gaëtan Lanteigne, président du regroupement, « *Avec une structure comme celle-là, la région pourrait devenir le centre des services et d'affaires du nord du Nouveau-Brunswick* ».

3.2 HISTORIQUE DU PROJET

En avril 2009, les comités consultatifs des DSL de la grande région de Tracadie-Sheila se concentraient dans le but de joindre leurs efforts afin de travailler ensemble afin de proposer des manières de devenir plus efficaces dans la gouvernance de notre territoire. Une première rencontre d'information entre les Comités consultatifs a eu lieu le 1^{er} avril 2009. Le 23 avril 2009, plusieurs membres des Comités consultatifs ont procédé à la signature d'un protocole d'entente de collaboration ayant des objectifs spécifiques menant à une proposition claire pour sortir de l'impasse identifiée. Au mois de mai 2009, un Comité de travail composé uniquement des membres des DSL fut créé visant à développer et à proposer une structure de gouvernance locale acceptable pour l'ensemble de la population des 18 DSL.

Suite à une approche effectuée par les DSL, le 26 novembre 2010, la Ville de Tracadie-Sheila se joignait à cette initiative. Au mois de novembre 2010, plus de 60 résidents ayant le droit de vote dans les districts de services locaux (DSL) de Péninsule Sud ont signé un nouveau protocole d'entente qui incluait la Ville de Tracadie-Sheila dans la démarche du projet *Ensemble vers l'avenir*. Les membres du Conseil municipal de la Ville de Tracadie-Sheila, lors d'une séance de travail par voie de consentement, ont ensuite signé ce protocole d'engagement portant sur un projet de regroupement de l'ensemble de toutes les communautés du Grand Tracadie-Sheila. Un nouveau Comité de travail élargi fut formé et se composait de représentants des Comités

consultatifs et de la Ville de Tracadie-Sheila. Ce Comité a sans relâche travaillé depuis ce moment à développer une proposition sensée pour la création de ce nouveau projet de Gouverne municipal.

Le projet a donc pris racine dans ce mouvement de changement : « *il est imminent que le gouvernement procède à une réforme de la gouvernance locale. Nous voulions prévoir le coup et le devancer. Si ce n'est pas nous qui nous nous organisons, ce sera probablement quelqu'un d'autre qui le fera...* », affirme alors Gaëtan Lanteigne. De plus, l'initiative est soutenue par le Gouvernement actuel : « *Nous sommes appuyés par le gouvernement du Nouveau-Brunswick et notre initiative a déjà été citée en exemple à plusieurs reprises par le Premier ministre du Nouveau-Brunswick.* » d'ajouter M. Lanteigne.

Rappelons enfin que l'initiative est entièrement gérée par les comités consultatifs des DSL, en collaboration avec la municipalité de Tracadie-Sheila, et est basée sur une approche de développement économique et communautaire qui consiste à se mobiliser, s'orienter et passer à l'action.

3.2.1 LÉGITIMITÉ DU PROJET

Lors de la formation du Comité de travail pour étudier plus en profondeur la faisabilité de créer une nouvelle municipalité, au moins un représentant élu de chacun des Comités consultatifs des 18 DSL, à l'exception de celui de Rivière-à-la-Truite, ont signé un protocole d'entente signifiant leur volonté de collaborer dans l'initiative *Ensemble vers l'avenir*. Depuis, des résidents de Rivière-à-la-Truite, de Four Roads et une portion de Tabusintac ont fait la demande pour être inclus à l'intérieur du regroupement en raison des affinités avec la grande région de Tracadie-Sheila et leur intérêt pour le projet.

Tout au long de l'étude, les présidents des DSL ou l'ensemble des membres élus des Comités consultatifs furent convoqués à différentes réunions afin partager de nouvelles informations sur le progrès ou les obstacles reliés au projet et pour recevoir leur rétroaction, leurs opinions et commentaires. Dès sa création, le Comité de travail s'est engagé à préserver en tout temps les éléments de transparence et de consultations et ceux-ci demeurent important tant à cette dernière étape de la publication de la présente étude, comme ils le furent lors de la tenue du dialogue communautaires, de toutes les séances de consultations publiques ou celle des sessions de vision communautaire.

3.3 ÉLÉMENTS DÉCLENCHERS DE LA MOBILISATION DES DSL

3.3.1 RAPPORT FINN

En novembre 2008, Monsieur Jean Guy Finn, commissaire, déposait le rapport intitulé « Bâtir des gouvernements locaux et des régions viables : plan d'action pour l'avenir de la gouvernance locale au Nouveau-Brunswick ». Le dépôt de ce rapport a permis de sensibiliser la population du Nouveau-Brunswick à l'importance d'effectuer une réforme en profondeur de la gouvernance locale. En effet, ces changements proposés visent à créer des masses critiques de population

plus importantes afin d'augmenter les capacités locales. Par le fait même, ces changements permettraient d'accroître le développement économique, la rétention des travailleurs, la diminution de l'exode des jeunes et l'obtention d'une vision commune en matière de développement.

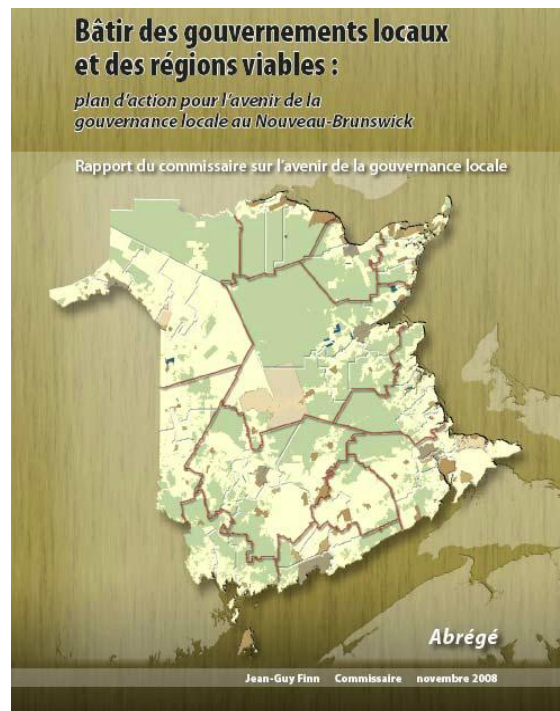
Les buts du rapport Finn étaient, entre autres :

- d'améliorer la gouvernance locale;
- d'organiser les gouvernements locaux afin de mieux permettre de participer à l'économie locale;
- transformer la structure existante en un système plus efficace et cohérent, et;
- donner une voix et un pouvoir décisionnel aux régions non constituées.

En novembre 2008, on pouvait lire dans le rapport Finn portant sur l'avenir de la gouvernance locale **qu'il est nécessaire de réorganiser l'administration locale au Nouveau-Brunswick, afin d'assurer la viabilité des régions et cela semble passer par le regroupement de ceux-ci.** La priorité ciblée dans cette étude est l'établissement de nouvelles structures municipales et régionales et d'un nouveau régime fiscal, ce qui engendrerait de grands changements dont certains toucheraient l'ensemble des communautés du Nouveau-Brunswick.

La 3^e recommandation figurant dans le rapport Finn stipule, qu'il est *recommandé de dissoudre les districts de services locaux, les communautés rurales, les villages actuels et la plupart des villes et de les reconstituer en entités municipales plus grandes. Il est aussi recommandé de retracer les frontières des huit cités pour inclure certaines parties des territoires non incorporés adjacents.*

De plus, divers éléments déclencheurs ont également favorisé la création de la présente initiative *Ensemble vers l'avenir*, tels que, les services interrompus au Garage régional de Tracadie-Sheila et la Régionalisation de la GRC.



3.3.2 SERVICES INTERROMPUS AU GARAGE RÉGIONAL DE TRACADIE-SHEILA

Durant le mois de mars 2009, le Garage régional du gouvernement, situé à Tracadie-Sheila, a dû fermer ses portes en raison de compressions budgétaires effectuées par l'ancien ministre des Transports. Cette fermeture avait eu des répercussions directes dans les communautés du Grand Tracadie-Sheila, le Gouvernement ayant dû utiliser les services des employés provenant d'un garage situé à l'extérieur de la région pour effectuer divers travaux d'entretien de nos routes.

3.3.3 RÉGIONALISATION DE LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA (GRC)

À l'approche de la fin de l'entente entre la GRC et la Province du N.-B. en 2012, une étude fut effectuée par le Forum des maires de la Péninsule acadienne afin de régionaliser les services de la GRC et de déterminer les coûts reliés à la protection publique. Les DSL n'étaient aucunement représentés à cette table de discussion. Le 10 juin 2010, le regroupement des DSL a vivement réagi à la suggestion du Forum des maires visant d'établir un taux unique de 150 dollars par habitant, comparativement au taux de 60 dollars. Ce projet pouvait avoir un impact direct sur la population, soit une augmentation des taxes 150% et ce, sans que les DSL aient un seul mot à dire.

Depuis 2010, plusieurs développements et négociations ont eu lieu entre le gouvernement provincial et fédéral. L'une de ces négociations fut celle de permettre la création d'une première municipalité régionale au Nouveau-Brunswick, permettant ainsi au projet du Grand Tracadie-Sheila de jouir d'un meilleur tarif pour la prestation des services de la GRC.

3.4 MÉTHODOLOGIE

3.4.1 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNAUTAIRE

La méthodologie utilisée tout au long de l'initiative *Ensemble vers l'avenir* est basée sur une approche de développement économique et communautaire (DÉC). En d'autres mots, cette démarche est basée sur la prise en charge par la communauté et se concentre sur l'économie de la région étudiée dans le but de favoriser le bien-être de toute une communauté.

Cette démarche promouvoit le partenariat, la prise en charge de la communauté, l'établissement de priorités, le développement d'une vision commune et l'échange d'idée et d'expertise afin d'atteindre le changement social et économique visé. Le but est de voir à l'aménagement et au bon développement du territoire tout en ayant une gestion efficace des ressources. En bout de ligne, c'est la communauté qui bâtit l'avenir quelle souhaite.

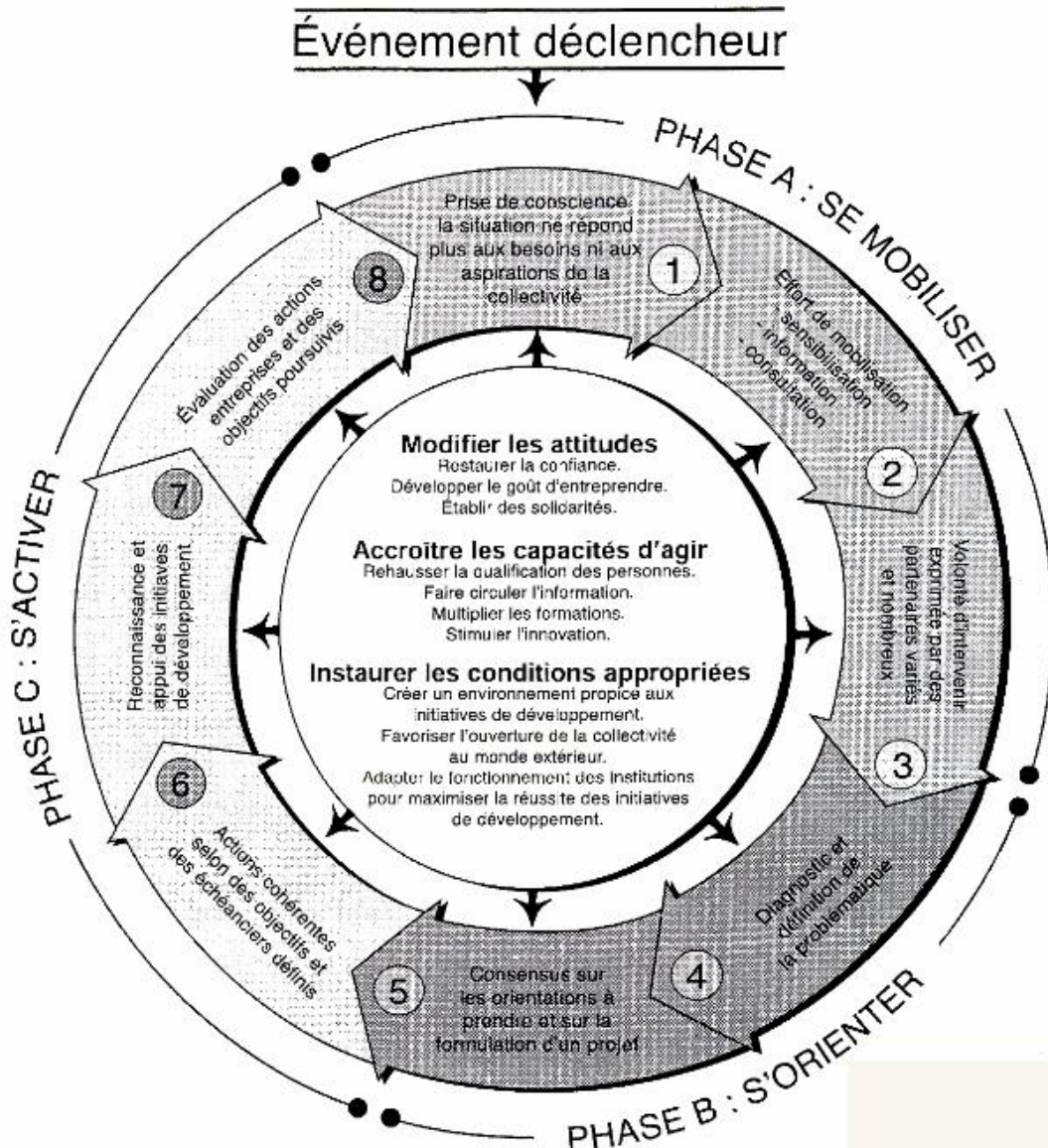
Les principes de bases qui guident la démarche sont les suivants :

- la mise en place d'un processus communautaire dirigé par la communauté;
- le traitement, d'une manière globale et participative, des problèmes auxquels font face notre région;
- la nécessité d'une dimension territoriale;
- la combinaison de façon explicite entre le développement économique et le développement social;
- la prise en charge du bien-être économique, social, écologique et culturel des communautés;
- le transfert de la prise de décision plus près de ceux qui sont touchés par celles-ci;
- la création de partenariats.

En conséquence, notre approche préconise une stratégie de développement qui repose sur:

- le développement de l'ensemble du territoire;
- un rendement optimal de nos ressources humaines, matérielles et financières;
- l'aménagement du territoire ainsi que l'exploitation de toutes les ressources naturelles et de nos infrastructures locales.

Voici représentées schématiquement les différentes étapes du cycle de l'approche innovatrice de développement économique et communautaire que nous avons retenue.



Source : Adaptation d'un schéma conçu par Bernard Vachon et Francine Gauthier, cocréés par l'Atelier de cartographie du Département de géographie de l'UQAM.

3.4.2 ÉTAPES FRANCHIES AYANT MENÉES AU DÉVELOPPEMENT DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE PROPOSÉE

Voici un aperçu des principales étapes effectuées et nécessaires qui ont mené à la présente proposition

2009

- Mobilisation et concertation de tous les DSL
- Signature d'une entente de collaboration entre les comités consultatifs des DSL
- Formation d'un comité de travail avec les membres des DSL

2010

- Entente de collaboration avec les DSL et la Ville de Tracadie-Sheila. La Ville de Tracadie-Sheila se rallie et devient partenaire à cette initiative
- Formation d'un comité de travail (DSL et Ville)

Hiver 2011

- Dialogue communautaire— 400 personnes
- Envoi postal pour présenter l'initiative

Mai 2011

- Dépôt de l'étude préliminaire de faisabilité

Juin et juillet 2011

- Travail du comité de travail sur différents aspects de la nouvelle municipalité (ex : carte géographique, présidents des DSL, etc.)

Octobre 2011

- Rencontre avec le ministre Bruce Fitch et détermination des prochaines étapes

Novembre 2011

- Réponses définitives de GNB avant les consultations publiques

Décembre 2011

- Élaboration du plan de communication et de la stratégie de consultation publique.

Janvier 2012

- Conception de l'image de l'initiative *Ensemble vers l'avenir*

Février 2012

- Mise en place d'une ligne d'information, site Internet et adresse de courrier électronique www.verslavenir.ca

Mars 2012

- Envoi d'un premier bulletin d'information

Avril 2012

- Engagement des citoyens (consultations publiques – près de 1 000 personnes)
- Envoi d'un deuxième bulletin d'information
- Sondage Léger marketing

Printemps 2012

- Mise sur pied d'un comité de campagne, de marketing, des routes, des centres communautaires, des séances de vision communautaire, etc.
- Mobilisation de 150 ambassadeurs

Septembre 2012

- Séances de vision communautaire – près de 400 personnes. Animé par une équipe supplémentaire de 20 professionnels en faveur du regroupement
- Développement des chroniques radiophoniques

Octobre 2012 à septembre 2013

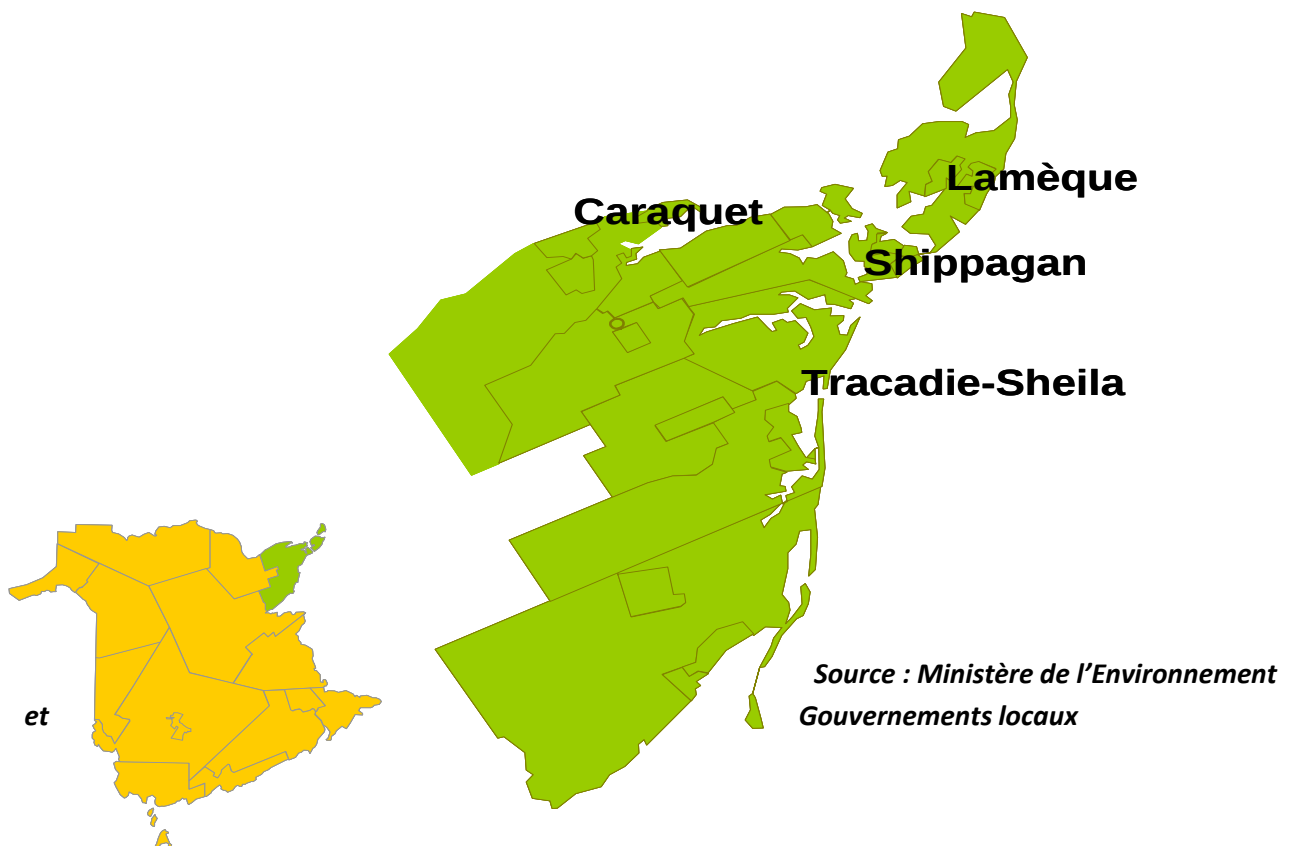
- Différentes négociations au niveau des routes et de la GRC entre le Comité de travail Ensemble vers l'avenir et le Gouvernement du Nouveau-Brunswick

4.0 SITUATION ACTUELLE. PORTRAIT DE LA VILLE ET DES DSL

4.1 GÉOGRAPHIE ET COMMUNAUTÉS

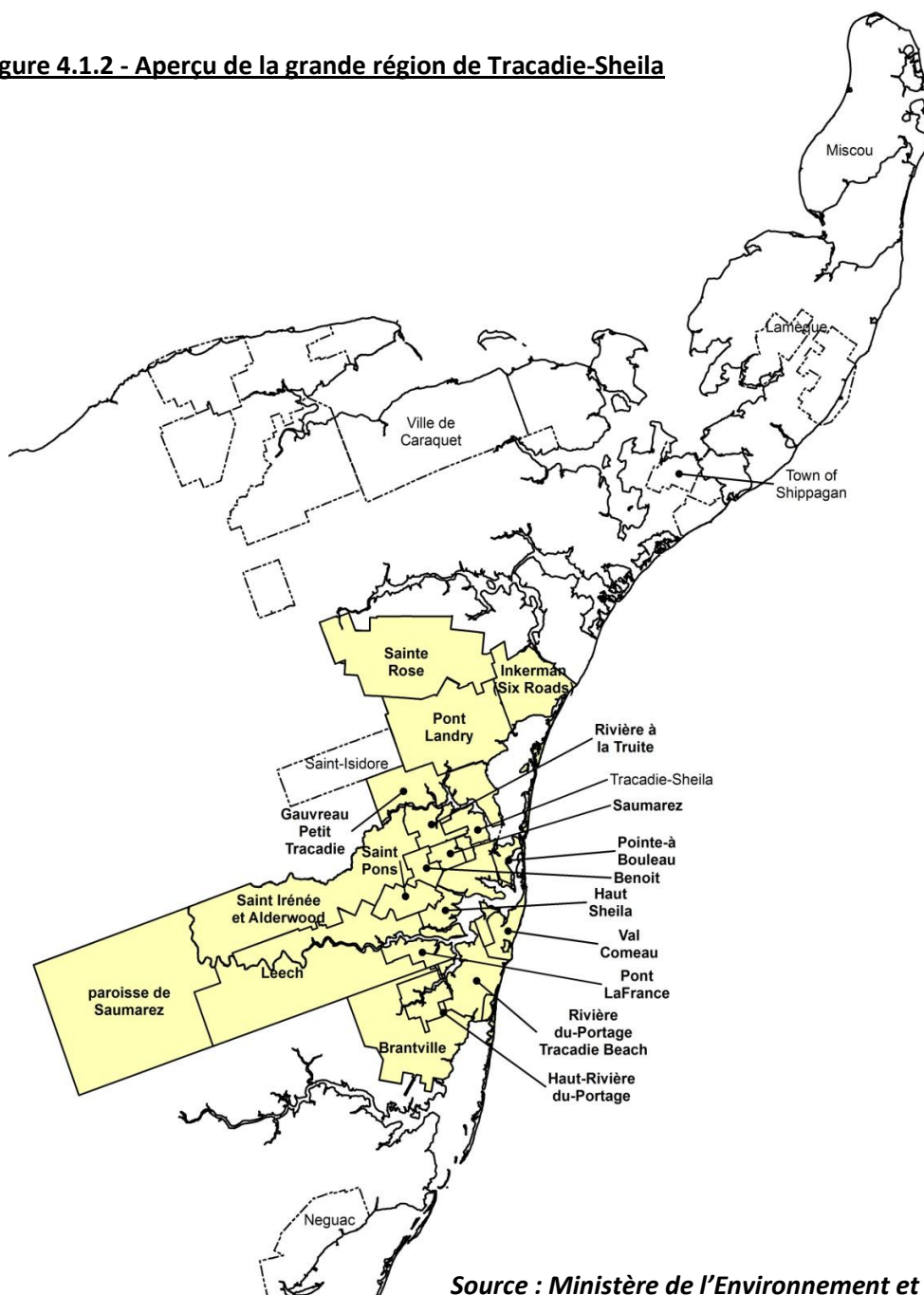
La Péninsule acadienne est située au nord-est du Nouveau-Brunswick et sa superficie est de 2 150 km². Elle compte 14 municipalités, 50 DSL et 2 mandataires de taxation. Avec une population de 50 760 habitants, la Péninsule acadienne est définie comme la quatrième région d'importance en termes de population au Nouveau-Brunswick. Les principales villes sont Tracadie-Sheila, Caraquet, Shippagan et Lamèque. Chacune de ces villes ont leurs propres caractéristiques. Par exemple, Tracadie-Sheila est le centre de service; Caraquet est la ville culturelle, de pêche et d'industries variées; et Shippagan est la ville universitaire et de la pêche commerciale. On peut facilement se déplacer dans chacune des principales villes dans un délai d'environ 30 minutes. Deux régions semblables se retrouvent du côté ouest qui est la région Chaleur avec une population de 37 659 habitants et Miramichi, du côté sud, avec une population de 36 990 habitants.

Figure 4.1 - Carte géographique de la Péninsule acadienne



La Ville de Tracadie-Sheila est fière d'être l'une des collectivités les plus avant-gardistes du Nord du Nouveau-Brunswick. Elle est reconnue comme un centre de services et d'affaires très important pour le Nord de la province. Elle porte une attention toute particulière afin d'être un endroit idéal où vivre et accorde un appui important pour les loisirs sur le plan local. Riche de son patrimoine et de sa culture, la ville offre à ses résidentes et résidents un mode de vie équilibré qui fait parfois l'envie de plusieurs. Ces dernières années, la Ville de Tracadie-Sheila a connu une croissance soutenue, ce qui a entraîné une augmentation de l'assiette fiscale d'environ 5% annuellement. Les revenus supplémentaires ainsi obtenus ont compensé les coûts rattachés à la croissance des services et aux nouvelles infrastructures.

Figure 4.1.2 - Aperçu de la grande région de Tracadie-Sheila



Source : Ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux

4.2 POPULATION

La Ville de Tracadie-Sheila est la plus grande municipalité incorporée de la Péninsule acadienne. Elle compte 4 933 résidents (Recensement 2011) et son assiette fiscale est de près de 427 000 000 \$.

Au Nouveau-Brunswick, environ 35 % de la population habite dans les DSL. Dans la grande région de Tracadie-Sheila, 11 279 personnes habitent les DSL, c'est-à-dire plus de 70% de la population du Grand Tracadie-Sheila.

Dix-huit DSL sont impliqués dans la démarche de la grande région de Tracadie-Sheila ainsi qu'une petite partie de deux autres DSL. **Les DSL impliqués comprennent** Benoit, Brantville, Gauvreau-Petit Tracadie, Haut-Rivière-du-Portage, Haut-Sheila, Leech, Pointe-à-Bouleau, Pont LaFrance, Sainte-Rose, Pont Landry, Rivière à la Truite, Rivière-du-Portage-Tracadie Beach, Saumarez, Paroisse de Saumarez (Canton des Basques, Pointe-à-Tom, Pointe-des-Robichaud), Saint Irénée et Alderwood, Saint-Pons, Paroisse d'Inkerman (Six Roads), Val Comeau, et une petite portion de Tabusintac et d'Inkerman Centre (Four Roads).

Tableau 4.2.2 – Liste des 20 DSL de Péninsule-Sud impliqués dans la démarche en ordre de population

DSL	Population Recensement 2011
1. Tabusintac (une partie de Tabusintac) – estimé	15
2. Inkerman-Centre (une partie Four Roads) - estimé	161
3. Pointe-à-Bouleau	186
4. Benoit	201
5. Paroisse de Saumarez (Pointe-à-Tom, Pointe-des-Robichaud & Canton des Basques)	226
6. St-Pons	263
7. Rivière-à-la-Truite	395
8. Gauvreau-Petit Tracadie	398
9. Saumarez	516
10. Inkerman Sud (Six Roads)	525
11. Leech	606
12. Haut Rivière-du-Portage	639
13. Rivière-du-Portage / Tracadie-Beach	648
14. Pont-La France	746
15. Sainte-Rose	791
16. Val-Comeau	800
17. Haut-Sheila	860
18. Saint-Irénée & Alderwood	870
19. Brantville	966
20. Pont-Landry (Losier Settlement)	1274
TOTAL	11 279

Source : Ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux

4.3 INTÉRÊTS COMMUNS ENTRE LES DSL ET TRACADIE-SHEILA

La Ville de Tracadie-Sheila et les DSL du Grand Tracadie-Sheila forment une grande communauté d'intérêt. L'ensemble de cette grande région partagent les mêmes intérêts sociaux, économiques et environnementaux. En voici quelques exemples :

- Depuis plus de 40 ans, tous les jeunes font **leurs études secondaires** à l'École Polyvalente W.A.-Losier;
- L'Hôpital de Tracadie-Sheila est le lieu où les gens du Grand Tracadie-Sheila vont chercher leurs **soins de santé primaires** depuis plus de 100 ans;
- La population fait face aux mêmes défis (ex : exode des jeunes, vieillissement de la population, l'épuisement des ressources, etc.);
- La population contribue au développement des entreprises du Grand Tracadie-Sheila et en bénéficie directement. Tous effectuent leurs achats dans les mêmes commerces. Ils occupent des emplois sur le même territoire;
- La protection de la **qualité et l'approvisionnement à long terme de l'eau potable**;
- **La sauvegarde et la protection de nos rivières et nos cours d'eau (Grande et petite Rivière de Tracadie, et leurs bassins versant)**;
- Conservation des rivages (érosion des côtes). Vouloir de développer et protéger le territoire;
- Le potentiel de **développement économique** commercial et industriel longeant la route 11 complètent les activités commerciales déjà en place dans les communautés;
- **Le partage de services locaux** (p. ex. hôpital, protection contre les incendies, installations récréatives et communautaires, la gestion des déchets, services d'urgence, etc.);
- La présence et le maintien de **services communautaires et d'infrastructures** dont les gens des DSL et de la Ville peuvent se prévaloir (p. ex. centre récréatif, églises, piscine, aréna, écoles, bibliothèque, centres communautaires, caserne d'incendie, centre-ville, clubs de ski de fonds, parc industriel, etc.);
- **Le fort sentiment d'appartenance** à la communauté du Grand Tracadie-Sheila à travers nos liens familiaux, les artistes qui nous représentent et notre histoire;
- La participation aux **mêmes organismes communautaires et activités artistiques et culturelles**

La population participe et contribue au développement de l'ensemble des activités communautaires. On peut le voir par les activités telles que le CMA 2009, qui a créé une dynamique culturelle et sociale à laquelle tous les gens du Grand Tracadie-Sheila bénéficient. Il est important de reconnaître et de prendre conscience que la Ville de Tracadie-Sheila planifie et s'investit dans des activités communautaires qui sont en place tant pour les gens de la municipalité que pour les gens des DSL, tel que Tracadie Story, la Ruée ou les feux d'artifices, pour ne citer que ces exemples.

Il faut aussi souligner que la Ville de Tracadie-Sheila reconnaît l'apport des DSL à son développement. Voici quelques exemples :

- Maintenant, un résident des DSL peut occuper un emploi à la Ville de Tracadie-Sheila sans avoir à déménager à l'intérieur des limites;
- Reconnaissance de l'ensemble des citoyens du Grand Tracadie-Sheila;
- Achats dans la Ville de Tracadie-Sheila par les résidents des DSL;
- Une grande proportion de la main d'œuvre travaillant en Ville provient des DSL;
- Une grande majorité des citoyens de la Ville sont apparentés à des familles des DSL;
- Les gens des DSL contribuent fortement aux loisirs, à la culture, à la conservation de l'environnement ou à la gestion du territoire;
- Inclusion des DSL dans les activités de la Ville de Tracadie-Sheila, tels que :
 - Les prix Ambassadeurs;
 - Tracadie Story (fierté);
 - 225^{ième} de la grande région;
 - 75^e anniversaire de Radio-Canada;
 - Toute activité municipale inclut une invitation aux présidents des DSL;
 - Les citoyens de la Ville supportent les activités qui se passent dans les DSL;
 - Activités de la municipalité gratuites pour tous, incluant pour les résidents des DSL;
 - Abolition de la carte de membre pour service de sports et loisirs.

4.4 STRUCTURE DE GOUVERNANCE ET PRESTATION DES SERVICES

4.4.1 STRUCTURE DE GOUVERNANCE

4.4.1.1 Conseil municipal et comités consultatifs

Conseil municipal

La Ville de Tracadie-Sheila a un Conseil municipal composé de 6 conseillers/conseillères et d'un Maire élu.

Le conseil veille à la qualité de vie et son rôle principal est de s'assurer que les services offerts répondent aux besoins de la communauté. Les élus doivent toujours prendre leurs décisions dans l'intérêt des citoyens qu'ils représentent et seulement lors des assemblées du conseil, sous forme d'arrêté ou de résolution. Individuellement et en dehors des assemblées du conseil, les élus ne peuvent pas prendre de décisions au nom de la municipalité, sauf le maire dans l'exercice de son pouvoir d'urgence.

Le conseil prend généralement ses décisions à la majorité des membres présents. Il se réunit ordinairement deux fois par mois, mais peut le faire plus souvent. Il peut aussi convoquer des réunions extraordinaires.

La nature des questions soumises au conseil peut varier, mais le conseil doit adopter un budget et assurer l'équilibre financier de la municipalité. Le conseil assume les droits et devoirs dévolus par les principales lois de la Province du Nouveau-Brunswick, soit la Loi sur les Municipalités, de même que par certaines autres lois connexes, comme la loi sur les emprunts de capitaux par les municipalités, la Loi sur la voirie ou la Loi sur l'urbanisme que pour nommer ceux-ci.

Ainsi, le conseil peut décider des orientations pour divers services offerts à la communauté, dont le développement économique, l'urbanisme, la sécurité, le développement communautaire, la gestion des déchets, les loisirs, la culture, etc.

Le personnel municipal met en œuvre l'orientation donnée par le Conseil sous la supervision du Directeur Général.

Voici quelques statistiques des réunions du conseil municipal en 2012:

- 19 réunions ordinaires en 2012
- 4 réunions extraordinaires
- 32 Séances de travail
- 6 Priorités et Finances
- 2 Services publics
- 2 Urbanisme
- 4 Services d'utilités

- Plusieurs réunions des diverses commissions.

Comités consultatifs

Les DSL ont été établis en vertu de la Loi sur les Municipalités, en vue de la prestation de services locaux dans ces secteurs non incorporés. Ce sont des districts de services locaux et non des gouvernements locaux comme les municipalités.

Dans chaque DSL, les résidents ayant le droit de vote peuvent élire, au cours d'une assemblée publique, un comité consultatif composé d'un minimum de trois membres et d'un maximum de cinq membres, afin de conseiller et d'aider le ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux dans l'administration des services locaux au sein du district. Bien qu'un comité consultatif d'un DSL puisse exercer un certain leadership, son pouvoir de décider et d'agir pour le bénéfice de la communauté est limité.

Quoique les personnes ayant le droit de vote dans un DSL puissent décider, dans le cadre d'une réunion publique, d'ajouter ou de supprimer un service local, la décision finale revient au gouvernement provincial. La Loi sur les municipalités ne confère pas à un DSL et à son comité consultatif le pouvoir d'offrir et de gérer lui-même les services locaux et d'adopter des arrêtés pour réglementer, par exemple, l'utilisation des terres et les lieux dangereux et inesthétiques. Il ne détient pas non plus le pouvoir d'embaucher du personnel et de posséder des bâtiments, des terrains et de l'équipement. Le budget relatif à la prestation des services locaux est établi par le ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux qui fixe aussi le taux d'impôt foncier local.

Même si des bénévoles de la communauté jouent un rôle déterminant dans la prestation de certains services, tels que les services de protection contre les incendies et les services récréatifs et communautaires, tous les services locaux offerts dans les DSL sont gérés par le gouvernement provincial. Les commissions de services régionaux fournissent respectivement les services d'urbanisme et de gestion des déchets solides. Le ministère de la Sécurité publique est quant à lui responsable des services de police qui sont fournis par la GRC, alors que le ministère des Transports est responsable des services de voirie.

Le ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux administre plusieurs des services locaux (l'éclairage des rues, le contrôle des chiens, la collecte des déchets solides, la protection contre les incendies et les services récréatifs et communautaires), en collaboration avec les comités consultatifs, les pourvoyeurs de services, les bénévoles de la communauté et divers ministères du gouvernement provincial.

4.4.1.2 Organismes de développement communautaire

Le Grand Tracadie-Sheila possède différentes structure pour le développement communautaire.

La Ville de Tracadie-Sheila a mis sur pied différentes organisations, dont :

- Le Conseil Jeunesse de Tracadie-Sheila (CJTS);
- La Commission de l'Environnement de Tracadie-Sheila (CETS);

- La Commission Consultative de la Culture de Tracadie-Sheila Inc. (CCCTS);
- La Commission des Loisirs de Tracadie-Sheila Inc. (CLTS);
- La Corporation de Développement Économique de Tracadie-Sheila (CDETS);
- La Corporation du Centre-Ville de Tracadie-Sheila Inc. (CCVTS);
- La Corporation de Développement des Deux Rivières Tracadie Inc (CDDRT).

Les individus des DSL sont toujours bienvenus à siéger sur ces organisations.

La plupart des DSL possèdent des centres communautaires voyant à conserver une vitalité dans leur localité. Il existe trois types de centres communautaires et récréatifs sur l'ensemble des 18 DSL, dont :

- Centres qui sont appartenus par le DSL (Province du NB)
- Centres qui sont appartenus et géré par la communauté (OSBL)
 - Ceux qui reçoivent de l'aide financière du DSL
 - Ceux qui ne reçoivent aucune aide financière (Autonome)
- Centres qui sont appartenu par les paroisses religieuses

Tableau 4.4.1.2 A – Sommaire des installations des DSL du Grand Tracadie-Sheila

DSL	Installations	Gestion Locale	Coût du service absorbé par l'impôt foncier
Benoit	Centre des loisirs de Benoit	DSL & organismes	950 \$
Haut-Sheila	Centre récréatif de Haut-Sheila et club de l'âge d'or	DSL & organismes	9 246 \$
Haut-Sheila	Terrains patinoires Haut-Sheila		
Saint-Pons	Centre communautaire de St-Pons	DSL & organismes	0 \$
Haut Rivière du Portage	Centre récréatif de Haut-Rivière-du-Portage	DSL & organismes	28 390 \$
Rivière du Portage-Tracadie Beach	Centre récréatif & Caserne d'incendie de Rivière-du-Portage/Tracadie Beach	DSL & organismes	30 511 \$
Leech	Centre des Loisirs de Leech	organisme	
Pont Lafrance	Club d'âge d'or de Pont Lafrance	organisme	
Pont Lafrance	Club Sportif de Pont Lafrance	organisme	4 500 \$
Pont-Landry	Centre des Chevaliers de Colomb de Pont-Landry	organisme	
Pont-Landry	Salle paroissiale de Pont-Landry	organisme	
Saumarez	Centre de l'Association des Loisirs de Saumarez	organisme	
Saint-Irénée & Alderwood	Centre Père Roméo Lanteigne	organisme	4 500 \$
Sainte-Rose	Centre communautaire de Sainte-Rose	organisme	10 000 \$
Val Comeau	Centre communautaire de Val Comeau	organisme	
Val Comeau	La coopérative du Club de l'âge d'or	organisme	
Brantville	Centre paroissial de Brantville	organisme	
TOTAL			88 097 \$

Source : Ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux

Les résidents du Grand Tracadie-Sheila se partagent l'ensemble des installations communautaires, tel que décrit dans le tableau suivant.

Tableau 4.4.1.2 B – Liste des installations communautaires de la Ville de Tracadie-Sheila et des 18 DSL

Ville de Tracadie-Sheila	18 DSL
• Bibliothèque publique • Club de curling • Piscine S.A. Dionne • Aréna S.A. Dionne • Pistes d'athlétisme • Terrains de soccer • Terrains de tennis • Champ de Baseball • Terrain de basketball • Terrains de jeux pour enfants (Écoles) • Patinoire extérieure • Club de l'âge d'or l'Amitié • Club de ski de fond Sureau Blanc • Parc des Vétérans • Parc des Young • Centre d'animation Jeunesse • Centre de congrès les Deux Rivières • Centre des Chevaliers de Colomb de Sheila • Champs de softball • Mini-Parc • Marché Centre-Ville • Piste cyclable • Berges et Marina • Résidence Lyne Ferguson •	• Centre de loisirs de Benoit • Centre récréatif de Haut-Sheila • Terrains patinoires Haut-Sheila • Club de l'âge d'Or de Haut-Sheila • Centre communautaire de St-Pons • Patinoire et terrain de jeux pour enfants (Saint Pons) • Association des Loisirs de Saumarez • Centre récréatif de Haut-Rivière-du-Portage • Club de l'âge d'or de Haut Rivière-du-Portage • Patinoire et terrains de jeux pour enfants (Haut-Rivière-du-Portage) • Ski de fond Gai Lurons • Centre des Loisirs de Leech • Club de l'âge d'or de Pont LaFrance • Club Sportif de Pont LaFrance • Terrain de balle-molle et terrain de jeux pour enfants (Pont LaFrance) • Centre communautaire et la caserne d'incendie de Rivière-du-Portage/Tracadie Beach • Centre des Chevaliers de Colomb de Pont-Landry • Terrain de soccer et terrains de jeux pour enfants de Pont Landry • Salle paroissiale de Pont-Landry • Centre Père Roméo Lantaigne de St-Irénée • Terrain de Tennis (Saint-Iréné & Alderwood) • Centre communautaire de Sainte-Rose • Patinoire et terrains de jeux enfants (Sainte-Rose) • Centre communautaire (club aquatique) de Val Comeau • La coopérative du Club d'âge d'or de Val Comeau • Centre paroissial de Brantville

4.4.1.3 Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne

Dans le cadre du plan d'action pour un nouveau système de gouvernance locale, le Gouvernement du Nouveau-Brunswick a créé des nouvelles commissions de services régionaux, dont la Commission des services régionaux de la région de la Péninsule acadienne (région 4 qui comprend 14 municipalités et 51 DSL).

La Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne (CSRPA) est régie par les communautés et elle ne constitue pas un autre ordre de gouvernement avec pouvoir de taxation (elle ne fait que facturer les communautés pour les services fournis). Elle existe surtout et avant tout pour assurer la prestation de services en communs entre les communautés de la Péninsule acadienne, tel que l'aménagement du territoire et la gestion des déchets solides qui étaient auparavant la responsabilité de la Commission d'aménagement de la Péninsule acadienne (CAPA) et de la Commission des déchets solides de la Péninsule acadienne (COGEDES) qui furent remplacées par la CSRPA.

Plus particulièrement, le mandat de la CSRPA comprend les responsabilités suivantes:

- Assurer ou faciliter la prestation de services obligatoires aux communautés ;
 - Aménagement régional
 - Aménagement local dans les districts de services locaux
 - La gestion des déchets solides
 - Collaboration régionale en matière de services de police
 - Planification régionale des mesures d'urgence
 - Planification des infrastructures régionales de loisirs, de culture et de sport, et partage des coûts de ces installations
- Faciliter les ententes volontaires de service entre les communautés intéressées;
- Servir de forum régional pour la collaboration entre les communautés concernant les questions régionales.

La CSRPA a un conseil d'administration de 24 représentants communautaires qui fixe l'orientation de la commission concernant les services qu'elle offre pour le compte des communautés. Présentement, la Ville de Tracadie-Sheila est représentée par le Maire et cinq représentants des DSL de Péninsule Sud y siègent également. Le conseil d'administration de la CSRPA doit rendre des comptes aux conseils des municipalités et des communautés rurales membres qui sont en retours imputables devant les contribuables. Dans le cas des districts de services locaux, la commission doit rendre des comptes au gouvernement provincial qui, à titre d'administrateur des services dans les DSL, est imputable devant les contribuables des DSL.

4.4.2 STRUCTURE POUR LA PRESTATION DES SERVICES

En plus des différentes commissions et organisations énumérées dans les pages précédentes, la Ville de Tracadie-Sheila compte 30 employés permanents auxquels se rajoutent 20 employés saisonniers et étudiants d'été, assurant ainsi la prestation des différents services sur le territoire.

Étant donné que les DSL n'ont aucun pouvoir décisionnel, ceux-ci sont gouvernés par le Ministère de l'Environnement et Gouvernement locaux. Deux employés du ministère sont basés à Tracadie-Sheila pour servir les DSL de la Péninsule acadienne.

4.5 SERVICES ET ARRÊTÉS MUNICIPAUX

4.5.1 ADMINISTRATION

Tel que mentionné dans la section précédente, deux employés du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux voient à l'administration des DSL de la Péninsule acadienne, dont les DSL de Péninsule-Sud. Pour la Ville de Tracadie-Sheila, 12 employés voient à la gestion et à l'administration de la municipalité à l'hôtel de ville.

4.5.2 PROTECTION POLICIÈRE

La Gendarmerie Royale du Canada (GRC) fournit des services de protection policière pour l'ensemble du territoire du Grand Tracadie-Sheila. Elle emploie des agents de police et employés civils de soutien qui travaillent surtout à partir du poste de police situé sur la rue Du Moulin à Tracadie-Sheila, incluant une équipe d'intervention de quartier. Neuf (9) membres sont attitrés au secteur urbain (municipalité de Tracadie-Sheila) tandis que huit (8) membres sont attitrés au secteur rural. La force policière a plusieurs voitures de police et véhicules de soutien et de nombreux équipement spécialisés. Elle a le mandat d'appliquer les lois fédérales, provinciales et municipales, dont le Codes de la route et les enquêtes sous le Code criminel.

4.5.3 INCENDIE

Les services d'incendie de la Ville de Tracadie-Sheila et ceux de Rivière-du-Portage/Tracadie Beach assurent le service d'urgence en matière d'incendie, d'assistance médicale, en cas de déversement de matières dangereuses et d'accidents automobiles. Le service d'incendie de Tracadie-Sheila comprend 32 bénévoles et possède 5 camions à incendie et véhicules de soutien ainsi que divers équipements spécialisés situés au poste de pompiers de la rue Dr. Victor LeBlanc. Le service d'incendie de Rivière-du-Portage/Tracadie-Beach comprend 24 bénévoles et possède 3 camions à incendie et véhicules de soutien ainsi que des équipements spécialisés.

Tableau 4.5.3 – Casernes de pompier du Grand Tracadie-Sheila

Caserne Ville de Tracadie-Sheila	Caserne de Rivière-du-Portage/Tracadie Beach
32 pompiers bénévoles	24 pompiers bénévoles
5 camions à incendie et véhicules de soutien et divers équipements spécialisés	3 camions à incendie et véhicules de soutien et divers équipements spécialisés en raison des mâchoires de vie
1 500 appels de services (600 pour alarmes et 900 pour alertes incendie dont 25 seulement concernaient des incendies de bâtiments)	Moyenne annuelle de 50 appels de services

Source : Ville de Tracadie-Sheila et Ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux

4.5.4 *INGÉNIERIE, TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE (TRANSPORTS)*

Le service de l'ingénierie, travaux publics et voirie de la Ville de Tracadie-Sheila a pour mission de planifier, d'organiser et coordonner les opérations et l'entretien reliés à leur secteur ainsi qu'à tous les équipements municipaux tels ceux des opérations d'épuration des eaux usées ainsi que le traitement et la distribution de l'eau potable. C'est à ce département que revient l'entretien des routes (déneigement, réparation des nids de poule ou autres défauts).

Pour les DSL, le ministère des Transports et de l'Infrastructure assure le service d'entretien et de réparation des routes.

4.5.5 *HYGIÈNE/DÉCHETS SOLIDES*

La Commission des services régionaux assure la collecte des déchets solides sur l'ensemble du territoire de la Péninsule acadienne, dont celui du Grand Tracadie-Sheila, incluant Brantville, Haut-Rivière-du-Portage et Rivière-du-Portage/Tracadie Beach.

4.5.6 *URBANISME ET ENVIRONNEMENT*

Le service d'urbanisme est offert par la Commission de services régionaux de la Péninsule Acadienne. Le service d'urbanisme a pour but de mieux planifier et de gérer l'aménagement du territoire et ce, conformément au plan d'urbanisme, en appliquant les règlements municipaux et aux lois provinciales en vigueur. Le service comprend aussi l'émission de permis (construction, rénovation, piscine, cabanon, clôture et installation septique, etc.) et l'approbation de nouveaux lotissements.

La Ville de Tracadie-Sheila possède un plan d'aménagement qui protège l'environnement, les rivières, les terres, etc. Malheureusement, les DSL ne possèdent pas encore de plan d'utilisation des terres pour protéger les ressources naturelles et la santé des citoyens.

De plus, la Ville de Tracadie-Sheila s'occupe également de l'environnement. La *Commission de l'environnement de Tracadie-Sheila* a été créée en janvier 2012 afin de s'attarder aux problématiques et

aux enjeux reliés à l'environnement dans la région du Grand Tracadie. Le mandat de la Commission de l'environnement est de recommander la mise en œuvre de projets environnementaux prioritaires, de mettre en place un plan d'action annuel dans les limites des subventions et budgets alloués, ainsi que d'assurer une concertation entre les experts et intervenants du milieu environnemental de Tracadie-Sheila, dans le but d'amener notre région à une meilleure santé environnementale.

4.5.7 SERVICE DES LOISIRS ET MIEUX-ÊTRE

Le service des loisirs et mieux-être de la Ville de Tracadie-Sheila a pour mission d'organiser et de planifier le maintien des infrastructures reliés aux loisirs et aux activités sportives ainsi que d'établir et maintenir de bonnes relations entre les organismes communautaires de la municipalité qui œuvre dans les sports, loisirs et mieux-être. Il a pour objectif de combler les besoins en loisirs des citoyens. Ce service s'occupe également de l'entretien des parcs (espaces verts) et des installations sportives et récréatives de la municipalité.

Le département des loisirs et mieux-être de la municipalité planifie la construction d'infrastructures sportives et récréatives répondant aux besoins des citoyens. Il s'occupe aussi de l'utilisation des infrastructures sportives (aréna et piscine) et du Marché centre-ville. Les organismes et leurs collaborateurs bénévoles jouent un rôle essentiel dans le développement des sports et loisirs dans la communauté en plus de la livraison de chacun des programmes qui lui sont propres.

Les DSL n'ont pas de services de loisirs et de mieux-être, autre que les centres communautaires et récréatifs nommés précédemment.

4.5.8 CULTURE

Les DSL n'ont pas de service au niveau du développement de la culture.

La Ville de Tracadie-Sheila, quant à elle, priorise le développement communautaire comme l'un de ses moyens de développement. Avec la création de la commission consultative de la culture, par exemple, celle-ci est responsable de la planification du patrimoine et de la culture. Elle est composée d'une directrice qui assure un large soutien à la communauté culturelle et patrimoniale locale. La Commission consultative de la culture de Tracadie-Sheila Inc. (CCCTS), de concert avec les actions des intervenants du milieu apporte son soutien aux arts, à la culture et au patrimoine. De plus, elle favorise l'expression de divers organismes culturels et encourage l'ensemble des citoyens à participer à ces divers événements tout en soulignant les réalisations artistiques. Parallèlement, elle porte un regard sur le passé afin de préserver, développer et promouvoir le patrimoine collectif.

La Ville de Tracadie-Sheila est également responsable de la bibliothèque publique qui contient une vaste collection de livres, magazines, journaux, DVD, etc. Elle met aussi des ordinateurs à la disposition des usagers et dispose d'une salle pour les enfants ou autres activités. Présentement, c'est la Ville de Tracadie-Sheila qui possède et entretient l'édifice où se situe la bibliothèque. Tous les résidents aussi des 18 DSL peuvent profiter de ce service. Un projet d'agrandissement est prévu afin de mieux servir les membres et de répondre aux besoins de la population de toute la région.

4.5.9 Financement

Le secteur des services administratifs et financiers a pour responsabilité de gérer les fonds publics de la municipalité conformément aux lois et règlements en vigueur. Entre autres, il s'occupe de percevoir les factures d'eau et d'égouts, de la préparation de la paye, des comptes fournisseurs ainsi que de la comptabilisation et des règlements d'emprunts. De plus, ce service prépare le budget ainsi que les états financiers.

Le directeur des finances s'occupe de tout le département comptable, des comptes payables et recevables en plus de diriger le personnel administratif. Ce service a pour mission de planifier, d'organiser et de contrôler toutes les activités financières de la municipalité, conformément aux normes comptables, aux lois en vigueur, et selon les politiques du Conseil municipal et conformément aux exigences fixées par le Ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux.

Pour ce qui est des DSL, les services administratifs et financiers sont gérés par les employés du ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux.

4.5.10 PROJETS

La Ville de Tracadie-Sheila compte bons nombres de projets à chaque année. Entre autres, des projets tels que la reconnaissance d'ambassadeurs ou des projets d'emplois pour étudiants d'été.

Pour les DSL, il est plus difficile pour eux d'obtenir des fonds pour créer des projets, quel que soit le type.

4.5.11 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Pour la Ville de Tracadie-Sheila, le directeur du développement économique et touristique est responsable du bureau touristique et il voit au développement industriel, commercial, résidentiel, touristique et communautaire de la municipalité. Il collabore avec les entreprises pour qu'elles se développent ou que de nouvelles se créent.

Tracadie-Sheila est le principal point commercial et d'affaire de la Péninsule acadienne, avec notamment des magasins à grande surface et des marchés d'alimentation. On y retrouve près de 300 entreprises, dont une variété de commerces, tels que :

- Concessionnaires d'automobiles et de location;
- Cabinets d'avocats et comptables;
- Campings,
- Restaurants et clubs de nuit;
- Magasins de détail et épiceries;
- Hôtels, Motels, Chalets, « Bed & Breakfast », « SPA »;
- Centre commercial et cinéma;
- Marina et quai – bateau de pêche et de plaisance;
- Services gouvernementaux – fédéraux et provinciaux.

Le parc industriel de Tracadie-Sheila actuel compte 15 entreprises employant plus de 350 personnes. Il bénéficie d'une station en électricité d'Énergie NB pour subvenir aux besoins industriels. Il possède également l'internet à haut vitesse (réseau large bande passante).

La nouvelle *Corporation de Développement Économique de Tracadie-Sheila (CDETS)*, a comme objectif de voir au développement économique de la grande région de Tracadie-Sheila. Cet objectif tient compte des besoins économiques selon les différents secteurs d'activités. Il est également important d'assurer la sensibilisation par la dimension éducative, la protection de l'environnement pour l'épanouissement durable du secteur socio-économique sur l'ensemble de son territoire.

La *Corporation du Développement des Deux Rivières Tracadie (CDDRT)* terminera prochainement son mandat et a transigé récemment ses actifs aux propriétaires de l'Hôtel du Centre de Villégiature Deux Rivières Resort.

Les DSL, quant à eux, n'ont pas de service de développement économique et touristique et ne peuvent donc difficilement miser sur des projets de ce type.

4.5.12 ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Quelques règlements provinciaux s'appliquent aux DSL dont un règlement sur les expositions et concerts, un règlement sur les chiens, un règlement sur la construction, un règlement sur la construction, et un règlement sur la collecte des ordures.

La Ville de Tracadie-Sheila a mis en place, au cours des années, un ensemble de règles communautaires sur l'ensemble de son territoire. Voici un aperçu de quelques grands titres des arrêtés (liste partielle).

ARRÊTÉ.14	Arrêté sur les améliorations locales
ARRÊTÉ.21	Arrêté sur l'exploitation et entretien de gravière
ARRÊTÉ.23	Règlement de la municipalité de Tracadie-Sheila concernant (1) le service d'incendie (2) la prévention et l'extinction des incendies
ARRÊTÉ.24	Arrêté concernant la circulation routière
ARRÊTÉ.36	Arrêté de lotissement
ARRÊTÉ.46	Arrêté réglementant l'aménagement de maisons mobiles à l'intérieur d'un parc de maisons mobiles
ARRÊTÉ.58	Arrêté sur les bruits et nuisances publiques.
ARRÊTÉ.86	Règlements relatifs aux services d'eau et d'égout
ARRÊTÉ.107	Arrêté adoptant le plan municipal
ARRÊTÉ.108	Arrêté de zonage de Tracadie-Sheila
ARRÊTÉ.111	Arrêté de construction de Tracadie-Sheila
ARRÊTÉ.114	Arrêté concernant la composition du Conseil
ARRÊTÉ.134	Planification des mesures d'urgence
ARRÊTÉ 136	Arrêté concernant l'exploitation de commerces au détail dans la ville de Tracadie-Sheila. (AUTORISATION DE MAGASINER LE DIMANCHE)
ARRÊTÉ.149	Arrêté concernant les colporteurs, les marchands ambulants et les ventes-débarras
ARRÊTÉ.153	Arrêté procédural du Conseil municipal de Tracadie-Sheila
ARRÊTÉ.154	Rémunération du maire et du conseil
ARRÊTÉ.157	Arrêté concernant les lieux dangereux ou inesthétiques
ARRÊTÉ.159	Arrêté modifiant l'arrêté concernant les colporteurs, les marchands ambulants et les ventes-débarras.
ARRÊTÉ.161	Arrêté modifiant le règlement de la municipalité de Tracadie-Sheila concernant : Partie1 : Le service d'incendie Partie 2 : La prévention et l'extinction des incendies
ARRÊTÉ.163	Arrêté concernant la garde et le contrôle des animaux de compagnie
ARRÊTÉ 164	Arrêté régissant l'utilisation des pesticides dans la ville de Tracadie-Sheila
ARRÊTÉ 165	Arrêté modifiant « TOWN OF TRACADIE TAXICAB BY-LAW ».
ARRÊTÉ.188	Arrêté réglementant la circulation, le stationnement et l'utilisation des rues de Tracadie-Sheila.

4.6 BUDGET ET IMPÔT FONCIER 2013

Au Nouveau-Brunswick, il existe deux niveaux d'impôt foncier (provincial et municipal ou local) ainsi que deux classifications de biens (résidentiels et non résidentiels).

Les biens résidentiels sont sous-classifiés en deux catégories, dont les biens résidentiels occupés par le propriétaire (résidences principales) et les biens résidentiels non occupés par le propriétaire, ce qui comprend les biens tels que les chalets, les appartements et les terres agricoles, entre autres. Les biens non résidentiels comprennent les biens tels que les entreprises, les bâtiments industriels et commerciaux ainsi que tous les édifices gouvernementaux.

Le taux d'impôt foncier des biens non résidentiels est fixé à 1,5 fois le taux résidentiel correspondant. Un prélèvement provincial spécial dans les DSL aide à couvrir le coût des services locaux tels que les services de police et l'entretien des routes qui sont fournis par la province dans ces communautés. Les taux d'impôt foncier locaux des DSL servent à financer les services locaux, tels que les services de protection contre les incendies ainsi que la collecte et l'élimination des déchets solides.

4.6.1 D'OÙ VIENT L'ARGENT POUR PAYER LES SERVICES?

Les services municipaux dont bénéficient tous les jours les résidents du Grand Tracadie-Sheila sont principalement financés par l'impôt foncier. L'impôt foncier résidentiel finance 56,5 % du budget, c'est-à-dire 4 257 075 millions de dollars et l'impôt foncier non résidentiel et commercial fournit la balance, soit 22,3 % du total, soit 1 682 291 millions de dollars.

En 2013, les frais d'utilisation, les permis et autres revenus ont constitué 13,5 % du budget annuel de la ville de Tracadie-Sheila, c'est-à-dire 1 014 190\$, et la subvention inconditionnelle du gouvernement du Nouveau-Brunswick a atteint 7,7 % des revenus totaux municipaux, soit 579 643\$.

L'impôt foncier que les DSL de Péninsule-Sud paient est acheminé à Fredericton afin de payer pour les services offerts localement. En 2013, les frais d'utilisation, les permis et autres revenus ont constitué 10,57 % du budget annuel des DSL, c'est-à-dire 224 111\$, et la subvention inconditionnelle du gouvernement du Nouveau-Brunswick a atteint 17,26 % des revenus totaux, c'est-à-dire 366 073\$. L'impôt foncier résidentiel finance 72,17 % de ce budget, c'est-à-dire 1 530 322 millions de dollars. L'impôt foncier non résidentiel et commercial a fourni 6,23 % du total, c'est-à-dire 1 622 237 millions de dollars.

Assiette fiscale des DSL et de la ville.

District de services locaux	Assiette fiscale 2013
Benoit	6 808 950
Gauvreau & Petit-Tracadie	14 616 950
Haut-Sheila	25 496 550
Leech	8 329 800
Paroisse de Saumarez	29 418 700
Canton des Basques	8 474 100
Pointe-à-Bouleau	6 734 200
Pont-LaFrance	21 176 600
Pont-Landry	50 744 650
Rivière-à-la-Truite	19 171 400
Saumarez	14 354 300
Saint-Irénée & Alderwood	22 265 050
Saint-Pons	8 258 850
Val-Comeau	23 179 600
Six-Roads	15 630 650
Ste-Rose	26 254 250
Brantville	19 687 750
Rivière-du-PortageTracadie- Beach	24 645 900
Haut-Rivière -du-Portage	19 197 750
Inkerman Centre (une partie Four Roads)	6 497 711
Tabusintac (une section)	1 081 666
TOTAL	372 034 377
TRACADIE-SHEILA	427 292 500

Tableau 4.6.1- A. - Taux d'impôts de la Ville de Tracadie-Sheila

Taux d'impôt foncier de 2013 - Ville de Tracadie-Sheila (par tranche de 100 \$ de la valeur évaluée) Population : 4 933 Assiette fiscale : 427,3 millions \$			
Type de propriété	Impôt provincial	Impôt municipal	Impôt total
Propriété résidentielle occupée par le propriétaire	0,0000 \$	1,3900 \$	1,3900 \$
Propriété résidentielle non occupée par le propriétaire	1,3973 \$	1,3900 \$	2,7873 \$
Propriété non résidentielle (commerces)	2,1035 \$	1,3900 \$	3,4935 \$

Source : Ville de Tracadie-Sheila

Tableau 4.6.1- B - Taux d'impôts fonciers pour les différents types de propriété pour les 18 DSL

Taux d'impôt foncier de 2013 pour les DSL (par tranche de 100 \$ de la valeur évaluée) Population : 11 279 Assiette fiscale : 372,4 millions \$				
Type de propriété	Impôt provincial	Prélèvement provincial spécial	Moyenne locale	Impôt total
Propriété résidentielle occupée par le propriétaire	0,0000 \$	0,5765 \$	0,4089\$	0,9854 \$
Propriété résidentielle non occupée par le propriétaire (Chalet, appartements, résidence secondaires, terrain vacant, terrains agricoles)	1,3973 \$	0,0000 \$	0,4089\$	1,8062 \$
Propriété non résidentielle (commerces)	2,1035 \$	0,0000 \$	0,6134\$	2,7169 \$

Source : Ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux

4.6.1 OÙ VA L'ARGENT POUR LES DIVERS SERVICES?

Le Conseil municipal de la Ville de Tracadie-Sheila a approuvé pour 2013 un budget de fonctionnement de 7 533 199 \$. La loi oblige les municipalités du Nouveau-Brunswick à avoir des budgets équilibrés.

Le budget de fonctionnement sert à assurer les différents services municipaux, dont la sécurité publique, la police, mesures d'urgence, services d'incendie, transports, développement communautaires, développement économique, loisir, la culture, gouvernance et santé environnementale. Il finance tous les services municipaux, sauf les dépenses d'eau et d'égout qui sont couvertes par les utilisateurs du service d'eau et d'égout.

Le budget des services d'eau et d'égout 2013 s'élève à 1,68 millions de dollars et est indépendant du budget de fonctionnement. Donc, le service d'eau et d'égout n'affecte pas le taux de taxe, ce sont seulement les utilisateurs de ce système qui payent pour le service (principe d'utilisateur payeur).

L'évaluation moyenne d'une maison à Tracadie-Sheila pour 2013 est de 150 700 \$. Le taux d'imposition de la ville est de 1,39\$, donc les taxes moyenne sont de 2 094,73\$, par année soit 174,56 \$ par mois.

L'évaluation moyenne d'une maison dans les DSL du Grand Tracadie-Sheila est de 97 156 \$. Le taux d'imposition moyen est de 0,99 \$, donc les taxes seront de 961,84 \$, par année soit 80,15 \$ par mois.

Assiette fiscale et taux d'impôt foncier actuel pour une propriété résidentielle occupée par le propriétaire (maison) dans les DSL

District de services locaux	Assiette fiscale 2013	Taux local 2013	Taux provincial 2013	Taux combiné 2013
Benoit	6 808 950	0,3723	0,5765	0,9488
Gauvreau & Petit-Tracadie	14 616 950	0,3929	0,5765	0,9694
Haut-Sheila	25 496 550	0,3900	0,5765	0,9665
Leech	8 329 800	0,4164	0,5765	0,9929
Paroisse de Saumarez	29 418 700	0,3876	0,5765	0,9641
Canton des Basques	8 474 100	0,2925	0,5765	0,8690
Pointe-à-Bouleau	6 734 200	0,4079	0,5765	0,9844
Pont-LaFrance	21 176 600	0,4605	0,5765	1,0370
Pont-Landry	50 744 650	0,4247	0,5765	1,0012
Rivière-à-la-Truite	19 171 400	0,3824	0,5765	0,9589
Saumarez	14 354 300	0,3448	0,5765	0,9213
Saint-Irénée & Alderwood	22 265 050	0,4142	0,5765	0,9907
Saint-Pons	8 258 850	0,3400	0,5765	0,9165
Val-Comeau	23 179 600	0,3364	0,5765	0,9129
Six-Roads	15 630 650	0,4280	0,5765	1,0045
Ste-Rose	26 254 250	0,4268	0,5765	1,0033
Brantville	19 687 750	0,3807	0,5765	0,9572
Rivière-du-PortageTracadie- Beach	24 645 900	0,5067	0,5765	1,0832
Haut-Rivière -du-Portage	19 197 750	0,5250	0,5765	1,1015
Inkerman Centre (une partie Four Roads)	6 497 711	0,4398	0,5765	1,0163
Tabusintac (une section)	1 081 666	0,5175	0,5765	1,0940
TOTAL	372 034 377	0,4089	0,5765	0,9854
TRACADIE-SHEILA	427 292 500			1,3900

Tableau 4.6.1 F. Comparatif des taux de taxation dans la Péninsule acadienne

MUNICIPALITÉ	ASSIETTE FISCALE 2013	TAUX DE TAXATION 2013
Caraquet	318 108 845 \$	1,4717 \$
Lamèque	83 784 400 \$	1,5000 \$
Shippagan	211 389 350 \$	1,5100 \$
Neguac	101 659 650 \$	1,2884 \$
Tracadie-Sheila	427 292 500 \$	1,3900 \$

Source : Ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux

- **Ville de Tracadie-Sheila**
 - assiette fiscale près de 427,3 millions \$
 - Total des biens résidentiels : 306,3 millions = 71,7 % de l'assiette fiscale municipale
 - Propriétés non-occupées par le propriétaire : 132 millions = 31 % de l'assiette fiscale
 - Total des biens non-résidentiels : 121 millions = 28,3 % de l'assiette fiscale municipale
- **18 DSL**
 - assiette fiscale près de 372 millions \$
 - Total des biens résidentiels : 343,5 \$ millions = 92 % de l'assiette fiscale
 - Propriétés non-occupées par le propriétaire : 61,2 \$ millions = 16 % de l'assiette fiscale
 - Total des biens non-résidentiels
 - 28,5 \$ millions = 8 % de l'assiette fiscale

Voici un aperçu des dettes actuelles des DSL ainsi que celles de la Ville de Tracadie-Sheila.

Tableau 4.6.1.1 – A – Dettes des centres communautaires et du service d’incendie de Rivière-du-Portage-Tracadie Beach

District de services locaux	Services récréatifs & communautaires
Haut-Sheila	3 076 \$
Rivière-du-Portage-Tracadie Beach	7 952 \$
TOTAL	11 028 \$
	Service d’incendie
Rivière-du-Portage-Tracadie Beach	5 301 \$

Source : Ministère de l’Environnement et Gouvernements locaux

Tableau 4.6.1.1 – B- Dettes de la ville de Tracadie-Sheila

Biens acquis	Solde au 31 décembre 2012	Solde anticipé au 31 déc 2013	Solde anticipé au 31 déc 2014	Solde anticipé au 31 déc 2015
Camion à incendie et rues	381 000 \$	334 000 \$	285 000 \$	234 000 \$
Services récréatifs (aréna)	947 000 \$	879 000 \$	808 000 \$	734 000 \$
Transports (trottoirs, bordures, etc.)	83 000 \$	67 000 \$	51 000 \$	35 000 \$
Transports (amélioration rue du Moulin, Centenaire, boul. Dr. Leblanc)	147 000 \$	132 000 \$	116 000 \$	99 000 \$
Transports (dump truck et déneigeuse)	26 000 \$	13 000 \$	- \$	- \$
Transports (Excavatrice)	154 000 \$	124 000 \$	93 000 \$	61 000 \$
Transports (rues, parc industriel)	628 000 \$	578 000 \$	527 000 \$	474 000 \$
Développement commercial	521 000 \$	472 000 \$	422 000 \$	370 000 \$
Camion à incendie (350 000\$) et Complexe artistique	550 000 \$	507 000 \$	463 000 \$	418 000 \$
Transports (rues, parc industriel, parc commercial, excavatrice)	1 275 000 \$	1 183 000 \$	1 090 000 \$	998 000 \$
Travaux 2013 (Rue Robinson, la Track, rue Entreprise, Trottoirs-Principale sud, piste cyclable, Entrepôt)			1 780 000 \$	1 630 000 \$
Travaux 2014 (Bibliothèque, Rue Carrefour Giratoire, Complexe Artistique)				1 375 000 \$
TOTAL	4 712 000 \$	4 289 000 \$	5 635 000 \$	6 428 000 \$

Source : États financiers 2012 – Benoit, McGraw & Paulin

Il est à noter que le **taux maximal au budget** alloué pour le paiement annuel de l'endettement d'une municipalité est de 20 % du budget total d'opération. Pour la Ville de Tracadie-Sheila, ce taux vérifié par la firme comptable est de 5,8 % au 31 décembre 2012, ce qui représente l'équivalent d'un taux d'impôt foncier de seulement 8 cents du 100\$ d'évaluation foncière. Il faut souligner que la Ville de Tracadie-Sheila est l'une des municipalités du Nouveau-Brunswick ayant un des plus bas taux d'endettement/habitant, soit 955,20\$.

5.0 POURQUOI SE REGROUPER

5.1 VISION : LA PROSPÉRITÉ POUR TOUS

Le plan de la nouvelle municipalité a pour but premier d'apporter la prospérité à tous les gens du Grand Tracadie-Sheila, peu importe l'endroit où ils vivent dans les différentes communautés avoisinantes. Par prospérité on entend une croissance du secteur de l'emploi, une meilleure qualité de vie et une meilleure croissance économique. Ceci signifie également la création d'une plus grande richesse qui permettra d'investir dans différents services.

Trois grands thèmes ont été développés dans la présente étude de faisabilité: **Bâtir, partager et entretenir la prospérité.**

Bâtir la prospérité signifie faire croître l'économie et engendrer une nouvelle richesse économique nécessaire pour soutenir nos entreprises dans la création d'un plus grand nombre d'emplois, et pour permettre de plus grandes possibilités pour les personnes et les collectivités, et ainsi permettre d'aider à financer des projets encore plus importants.

Une économie forte et en croissance est au cœur de l'avenir du Grand Tracadie-Sheila. Il faut faire tout en notre pouvoir pour appuyer le développement de nos entreprises afin qu'elles deviennent plus concurrentielles dans l'économie provinciale et globale d'aujourd'hui. La prospérité n'est cependant pas automatique. La nouvelle municipalité devra la bâtir.

Partager la prospérité signifie s'assurer que tout le Grand Tracadie-Sheila profite de la richesse engendrée par une économie plus forte et en croissance grâce à de nouveaux investissements selon les priorités identifiées par les individus et les familles. Donc, la nouvelle Municipalité se fera un devoir de partager la prospérité d'une économie municipale croissante, et ce, avec l'ensemble de la population de Brantville à Sainte-Rose, soit les dix-huit (18) DSL et la Ville de Tracadie-Sheila.

Entretenir la prospérité signifie fournir un bon service administratif qui écoute les gens grâce à de solides fondations organisationnelles et des partenariats démocratiques. Il sera primordial que les gens participent aux décisions importantes dans le nouveau modèle de gouvernance de la nouvelle municipalité régionale. Tous auront un pouvoir de décision.

Le plan de prospérité pour les dix prochaines années sera développé en fonction des besoins identifiés dans les différentes consultations et servira de fondement pour apporter une prospérité économique durable à la population du Grand Tracadie-Sheila. Ce plan reposera sur quatre piliers fondamentaux autour desquels nous analyserons toute nouvelle initiative :

- 1) Investir dans la communauté en insistant sur la création de nouveaux emplois, la dispensation d'une éducation de qualité et la formation professionnelle afin de multiplier encore plus les perspectives d'emploi pour les gens.
- 2) Créer un contexte fiscal et commercial compétitif afin de retenir et d'attirer les familles, entreprises et investisseurs.

- 3) Choisir l'innovation afin de créer plus d'emploi, être plus productifs, plus concurrentiels et ainsi amener à un plus haut niveau de vie pour les travailleurs et leur famille.
- 4) Bâtir l'infrastructure stratégique afin de rendre notre nouvelle municipalité plus attrayante aux yeux des investisseurs permettant ainsi d'acheminer nos biens et services plus facilement et rapidement vers les différents marchés.

Comme nous pouvons le voir, une nouvelle municipalité régionale plus forte, dotée d'infrastructures et d'installations modernes, où on investit dans la communauté et où l'innovation aidera encore plus à attirer des investissements menant à la création d'emplois, rendant ainsi nos collectivités plus compétitives sur le plan économique, social et culturel.

5.2 PARTICIPATION CITOYENNE

La population de la région du Grand Tracadie-Sheila fut invitée à plusieurs reprises à exprimer son opinion et ses inquiétudes lors de diverses rencontres publiques, dont les dialogues communautaire, les consultations publiques ainsi que les sessions d'information. Nous pouvons voir parmi ces différents échanges que les résidents du Grand Tracadie-Sheila réalisent qu'ils font face à des défis communs (par exemple, au niveau des routes, l'absence d'un plan d'aménagement et de développement, aucun pouvoir pour les D.S.L., exode des jeunes vers les grands centres ou dans l'Ouest canadien). Ils sont également conscients des opportunités offertes à eux par l'entremise de projet et comprennent qu'en travaillant ensemble ils seront en mesure de favoriser l'économie locale pour stimuler l'emploi, avoir un plus grand pouvoir de décision local, miser sur des projets de développement touristique, avoir une meilleur contrôle sur le développement et la gestion de leur territoire et de voir à la protection des sources d'eau.

Les résidents du Grand Tracadie-Sheila ont également exprimé leurs inquiétudes quant à ce projet d'envergure. En effet, ils veulent tout d'abord s'assurer que le projet est fait pour et par les résidents du Grand Tracadie-Sheila et que le comité de travail de l'initiative *Ensemble vers l'avenir* soit transparent lors de la diffusion de l'information. Ils ont également démontré une inquiétude quand au taux de taxation, le zonage, les évaluations foncières, la structure de gouvernance ainsi que sur les effets de ce groupement sur le long terme.

Pour conclure, plusieurs résidents des D.S.L. ont en conclu que le seul moyen d'aspirer à un avenir est le regroupement. Ensemble, ils pourront faire la différence dans leur communauté.

5.2.1 DIALOGUES COMMUNAUTAIRES

5.2.1.1 Explication de la démarche

En février et mars 2011, près de 400 personnes ont pris part à un dialogue communautaire à l'école W.A-L de Tracadie-Sheila afin de s'informer et de s'exprimer en ce qui a trait aux lignes directrices du projet de création d'une nouvelle municipalité composée de 18 DSL et de la Ville de Tracadie-Sheila. Cette rencontre a permis aux participants de mieux comprendre le projet et de faire valoir leur point de vue.

Ce dialogue communautaire avait pour but de présenter l'initiative et de fixer les priorités de nos communautés. Le but de la démarche était de sensibiliser la population et de tâter le pouls avec une petite proportion de la population afin d'obtenir le feu vert pour continuer les démarches. Il est important pour le comité d'inclure les citoyens dans les démarches. Une liste de priorités potentielles pour chacun des quartiers a été préparée que vous pourrez prendre connaissance dans ce document.

Chacun des comités consultatifs des 18 DSL avait le mandat d'approcher 30 personnes qui représentent l'ensemble de leur communauté. C'était un premier exercice de rassembler les gens de l'ensemble d'un quartier qui représentent plusieurs DSL. Le nombre d'invitation pour ce premier exercice a donc été limité afin de pouvoir accueillir les gens à l'amphithéâtre de la Polyvalente W.-A.-Losier. Les gens des DSL seront par la

suite consultés dans CHACUN des 18 DSL où toute la population pourra y participer pour connaître plus en profondeur le projet.

«Cette étape du projet est très déterminante pour l'avenir, puisque **84%** des participants ciblés lors des cinq forums **sont en faveur du projet du regroupement et de continuer les démarches de ce projet**. Seulement 6% des participants ne sont pas favorables au concept du projet et 10% sont indécis», a indiqué M. Lanteigne. Ce sondage a été distribué à l'ensemble des gens présents, et ce de façon confidentielle.

En février et mars 2011, des gens des DSL et de la Ville de Tracadie-Sheila ont été invité dans le but de tâter le pouls de la population. Les gens des DSL ont été demandés de participer à un dialogue plus poussé étant donné qu'ils ne possèdent pas de gouvernance ni de planification stratégique. En tout, 5 présentations en soirées eurent lieu à la polyvalente W.-A.-Losier.

Le dialogue communautaire portait sur 6 grands axes stratégiques :

- Développement de l'environnement;
- Développement du territoire;
- Développement des arts, de la culture et du patrimoine;
- Développement communautaire;
- Les services;
- Le développement touristique et économique.

Les DSL furent divisés en 4 groupes :

- | | |
|------------|---|
| Groupe 1 : | Sainte-Rose, Pont-Landry, Six Roads et Losier Settlement |
| Groupe 2 : | St-Irénée, Alderwood, Saumarez, Rivière-à-la-Truite, Gauvreau, Petit-Tracadie |
| Groupe 3 : | Benoit, Haut-Sheila, Saint-Pons, Leech, Pont-LaFrance, Paroisse de Saumarez (Canton-des-Basque, Pointe-à-Tom et Pointe-des-Robichaud) |
| Groupe 4 : | Brantville, Haut-Rivière-du-Portage, Rivière-du-Portage/Tracadie Beach, Val Comeau et Pointe-à-Bouveau |

Chaque groupe fut divisé en sous-groupe avec des animateurs distincts, et ce pour faciliter le dialogue. Il est à noter que les résidents de la Ville de Tracadie-Sheila n'ont pas participé à ce type de dialogue car ceux-ci ont déjà un plan stratégique. Les résidents de Tracadie-Sheila seront consultés dans les consultations publiques. Il est également important de noter que la présente étude tient en considération les besoins et commentaires ressortis dans les dialogues communautaires.

5.2.1.2 Synthèse des résultats obtenus

10 questions ouvertes furent posés à chacun des sous-groupes. Nous vous présentons ici un sommaire des priorités ressorties pour l'ensemble des DSL.

1. Quelles sont les forces de votre quartier ou de votre grande région ?

Sans aucun doute, la plus grande force recensée par les résidents des DSL est celle de **la nature**, soit nos acquis tels que les rivières, la mer, les plages, les sentiers et les grands espaces. Les résidents apprécient la tranquillité tout en étant à proximité des services de la ville. Plusieurs apprécient les activités telles que le VTT, la motoneige ou le ski de fonds.

2. Quelles sont les faiblesses ou défis à relever de votre quartier?

Plusieurs mentionnent que certaines **routes** dans les DSL ne sont pas en bonne condition et que l'entretien (incluant le déneigement) qui laisse à désirer. On mentionne aussi que l'absence d'un **plan d'aménagement et de développement** est une grande lacune, ce qui laisse la porte ouverte aux dépotoirs clandestins, à la pollution des cours d'eau, à l'absence de réglementation des bleuetières. Les gens indiquent qu'il est difficile de gérer le territoire car ils n'ont **aucun pouvoir**. C'est le gouvernement qui décide pour eux. Les centres communautaires manquent de fonds et il y a souvent un manque de gestion. Finalement, les gens présents ont souvent mentionné **l'exode des jeunes** et le manque de relève dans nos communautés.

3. Quelles sont les opportunités (internes ou externes) de votre quartier?

- **Plus d'emploi** (miser sur les PME et les entreprises à grandes surfaces);
- **Parler d'une seule voix et plus fort.** Plus de pouvoir localement et plus de budget. Donner le droit de vote aux DSL;
- A maintes reprises, on mentionne les **foyers de soins**;
- **Projets de développement touristique** (ex : camp militaire, le petit caspareau, chasse et pêche, etc.);
- **Meilleur contrôle sur le développement et la gestion de leurs propres affaires**;
- **Protection des sources d'eau** (puits, ruisseaux, rivières, etc.).

4. Qu'est-ce qui menace votre quartier durant les prochains mois, année?

L'environnement est de loin la menace numéro # qui guette les DSL selon eux. Tous sont préoccupés par la **pollution** s'il n'y a pas de plan d'aménagement (contamination des puits, rivières, nappes d'eau, dépotoirs, scrap yard, gravel pit, pneus, bleuetières, pesticides, etc.). Le **vandalisme**, les **VTT et motoneiges** et le **manque de relève** sont notés également.

5. **Qu'est-ce que nous pouvons effectuer pour protéger notre environnement dans nos communautés?**

Tous les points mentionnés par les DSL se résument à **doter les DSL d'un plan d'aménagement adéquat** qui inclus une réglementation des bleuetières, scrap yard, gravel pit, coupe des forêts, agriculture, gestion des terres, pesticides, dépotoirs, protection des cours d'eau, politique de décontamination, etc.

6. **Qu'est-ce que nous pouvons effectuer pour planifier l'aménagement de notre territoire?**

Encore à cette question, les gens se sont rapportés aux réponses évoqués à la question précédente. Au départ, pour planifier l'aménagement, il faut **développer un plan d'aménagement**. On discute ici des arrêtés pour permis de construction, planification du camp militaire et la protection des infrastructures déjà établie.

7. **Qu'est-ce que nous pouvons effectuer pour développer les arts, la culture et la patrimoine de notre région?**

Pour répondre à tout ce que les DSL désirent au niveau des arts, de la culture et du patrimoine, il faudra que le tout soit chapeauté par une organisation quelconque. Voici un résumé des discussions :

- Amphithéâtre/centre culturel/spectacle;
- Promotion des activités locales et inclusion des DSL (très important);
- Promotion des artistes locaux;
- S'inspirer du CMA 2009 (programmation très locale et promotion adéquate);
- Académie Ste-Famille, églises, etc.

8. **Qu'est-ce que nous pouvons effectuer pour accroître notre développement communautaire?**

Encore une fois, le tout relève d'un plan local. On remarque qu'il est très important pour les DSL de se supporter et de se tenir ensemble. L'identité locale est très importante. On parle d'un comité de développement local qui pourrait gérer des dossiers tels que les parcs, patinoires, centres communautaires, réunions dans la communauté, skate park, sentiers pédestres, etc. On mentionne à plusieurs reprises les foyers de soins.

9. **Selon vous, qu'est-ce que nous devons obtenir comme service?**

- Amélioration des soins de santé, voire à un statut d'hôpital régional;
- Agrandissement de la bibliothèque (très important);
- Augmentation de la présence de la GRC dans les DSL ;
- Amélioration des routes et de l'entretien;
- Service de recyclage;
- Centre commercial pour créer de l'emploi pour nos jeunes et d'être à proximité des services;
- Transport en commun;
- Maintien et amélioration de l'éducation de nos enfants.

10. Selon vous, qu'est-ce que nous pouvons développer en ce qui à trait au tourisme de notre région?

Développement d'un plan touristique incluant le développement des dunes et des plages, le camp militaire, les motoneiges/VTT, Rivières et cours d'eau. Bref, l'accent devra être mis sur le plein air. On mentionne aussi la tenue de festivals. A plusieurs reprises dans l'ensemble des discussions, les gens ont indiqué que le camp militaire devrait appartenir à la communauté et que la nouvelle municipalité devrait pouvoir en faire un attrait touristique.

5.2.1.3 Conclusion des dialogues communautaires

Comme vous le constaterez, les changements et priorités voulus des DSL ne pourront être réalisés en conservant le statut quo. Seul le regroupement permettra aux DSL d'obtenir des fonds pour améliorer les infrastructures voulus ainsi que d'effectuer un meilleur contrôle sur l'environnement et le zonage. Seul le regroupement permettra aux DSL de choisir leurs priorités de développement.

5.2.2 CONSULTATIONS PUBLIQUES

5.2.2.1 Explication de la démarche

Le Comité de travail *Ensemble vers l'avenir* a tenu une série de consultations publiques pour l'ensemble de la population et quelques groupes cibles en avril 2012. Les buts des consultations publiques étaient d'informer en détail la population sur le projet, de répondre aux questions et préoccupations tout en donnant la chance à la population de donner leur opinion et commentaires afin d'améliorer le projet.

10 consultations publiques ont eu lieu à la cafétéria de la Polyvalente W.-A.-Losier, et ce pour accommoder le plus grand nombre de personne possible.

Voici un aperçu de l'horaire des consultations publiques.

- Le lundi 2 avril 2012 à 19 h
 - Quartier 1 (Six Roads, Ste-Rose et Four Roads)
- Le mardi 3 avril 2012 à 19 h
 - Quartier 2 (Gauvreau/Petit-Tracadie et Pont-Landry)
- Le mercredi 4 avril 2012 à 19 h
 - Quartier 3 (Rivière-à-la-Truite, St-Irénée/Alderwood, St-Pons, Benoit, Saumarez)
- Le lundi 9 avril 2012 à 19 h
 - Quartier 7 et 8 (résidents de la Ville actuelle de Tracadie-Sheila, le Canton-des-Basque et Pointe-à-Bouleau)

- Le mardi 10 avril 2012 à 19 h
 - Quartier 4 (Haut-Sheila, Leech, Pont-LaFrance, Pointe-à-Tom)
- Le mercredi 11 avril 2012 à 19 h
 - Quartier 5 (Val Comeau, Pointe-Des-Robichaud, Rivière-du-Portage/Tracadie Beach)
- Le jeudi 12 avril 2012 à 19 h
 - Quartier 6 (Brantville et Haut-Rivière-du-Portage)
- Le mardi 17 avril à 19h
 - Jeunes âgés entre 19 et 15 ans de tous les quartiers
- Le mardi 24 avril à 19h
 - Entrepreneurs des quartiers de la Ville de Tracadie-Sheila
- Le mercredi 25 avril à 19h
 - Entrepreneurs des DSL

Les partenaires de l’initiative étaient invités à participer à chacune des consultations afin de répondre le plus adéquatement possible. On souligne la présence du Ministère des Gouvernements locaux, Service Nouveau-Brunswick, la Commission d’aménagement de la Péninsule acadienne, la Gendarmerie Royale du Canada et la Commission des déchets solides de la Péninsule acadienne (COGEDES).

Un total de près de 1 000 individus ont participé sur une période de 4 semaines.

Quartiers	# de personnes présentes
Quartier 1	75
Quartier 2	71
Quartier 3	220
Quartier 4	166
Quartier 5	108
Quartier 6	133
TOTAL DSL	773
Quartier 7 et 8	112
TOTAL DSL ET VILLE	885
Jeunes	28
Entrepreneurs de la Ville	17
Entrepreneurs des DSL	28
TOTAL Entrepreneurs	45
TOTAL des individus consultés	958

5.2.2.2 Synthèse des résultats obtenus

1. Questions et inquiétudes des participants face au projet

Lors de la période de question, voici un résumé des principales questions soulevées et strictement pertinentes au regroupement par les gens présents lors de l'ensemble des consultations :

- Perception que le gouvernement ne supporte pas le projet et qu'il modifiera le projet comme il le veut. La population veut obtenir une garantie que le projet est réel et que l'information diffusée par le Comité de travail est véridique (**question posée très souvent à chaque consultation**);
- Les gens veulent connaître l'envers de la médaille du projet de regroupement. Qu'est-ce que ça va leur coûter s'ils ne se regroupent pas (**question posée très souvent à chaque consultation**);
- Questionnement sur la validité de la démarche;
- Impression que le ministre et le gouvernement ne sont pas intéressés par le projet et par les DSL;
- La population pense qu'ils paient déjà trop de taxes et ils ont déjà accès à tous les services de la Ville sans avoir à payer davantage;
- Préoccupation concernant comment le zonage sera effectué et si les DSL pourront demeurer comme ils sont;
- Incompréhension envers les Commissions de services régionaux et que les gens de Brantville, Haut-Rivière-du-Portage et de Rivière-du-Portage/Tracadie-Beach devront faire affaire avec la CAPA, que le regroupement se fasse ou non;
- Les gens veulent connaître les coûts des Commissions de services régionaux;
- Que se passera-t-il après 10 ans?
- Importance pour les DSL que les ressources soient mieux gérées et développées;
- Questions sur le plébiscite;
- Incompréhension avec les lignes de comté de Gloucester et Northumberland;
- Question concernant la répartition du 900 000\$ de la taxe sur l'essence;
- Pourquoi le taux de taxation de Tracadie-Sheila n'augmente pas ?
- Préoccupation que c'est un projet découlant de la Ville de Tracadie-Sheila et non des DSL;
- Responsabilité, entretien et réparation des routes (comment le tout se fera). Veulent avoir une réassurance que leurs routes seront réparées. Doutent du laps de temps proposé de huit ans;
- Préoccupation que l'évaluation foncière des propriétés augmentera en flèche;
- Préoccupation que les DSL n'auront pas de bénéfices ou d'avantages concrets, que tout va tout de même demeurer dans la Ville de Tracadie-Sheila;
- Importance pour les gens de développer la région et de créer des bons emplois;
- L'impact sur les centres communautaires;
- Préoccupation que le service d'eau et égouts sera installé dans les DSL;

- Représentation et structure de gouvernance. La population ne semble pas saisir ce que ça représentera pour eux;
- Inquiétude sur l'augmentation des taxes versus les avantages concrets;
- Frustration envers la situation actuelle des DSL;
- Scepticisme envers la création d'emploi, l'apport de nouvelles familles et de nouveaux commerces.

2. Aspects positifs du projet ressorti par les participants

Malgré tout, plusieurs voient à travers cette initiative le potentiel d'améliorer la situation actuelle des D.S.L. :

- Développement économique (création d'emploi, diminution de l'exode, augmentation de l'assiette fiscale, etc.);
- Amélioration de la qualité de vie par les nouveaux services offerts;
- Pouvoir de décision auprès des différents paliers gouvernementaux;
- Investir davantage dans la communauté, les infrastructures, la jeunesse;
- Promouvoir de nouveaux projets.

5.2.2.3 Conclusion des consultations publiques

Nous pouvons constater lors des réunions que les résidents ont quelques inquiétudes face à ce projet d'envergure, mais voient en ce projet un outil afin d'améliorer leur communauté tant au niveau économique, social qu'environnemental.

Le Comité de travail a examiné les diverses préoccupations reçues par les individus consultés. Les préoccupations soulevées pendant les consultations sont basées sur des rumeurs ou des peurs fausses. Il s'agit maintenant au Comité de travail de bien informer la population sur les bienfaits réels du projet. On mentionne à plusieurs reprises que le gouvernement devrait confirmer publiquement que les informations diffusées par le Comité de travail est véridique.

Petit-Tracadie/Gauvreau

Quelques citoyens de Petit-Tracadie/Gauvreau ont mentionné qu'ils n'avaient pas d'affinité avec Pont-Landry. Ceux-ci demandaient d'être annexé au quartier 7, soit le secteur de Tracadie.

Le Comité de travail a examiné cette possibilité. Le nombre d'électeurs ne serait plus représentatif. De plus, Pont Landry serait un quartier en soi-même. Le Comité de travail juge de laisser le découpage des quartiers tel quel, à moins que d'autres personnes de cette région signifierait un mécontentement majeur. Le quartier 2 serait beaucoup plus petit que les autres quartiers et compterait seulement un DSL. Versus quartier 3 très gros.

Taux d'impôt foncier

A plusieurs reprises, les individus consultés ont mentionné qu'ils ne voulaient pas payé aucune taxe. Ils pensent que leurs taxes iront à la Ville et que les DSL n'auront aucun avantage. Toute augmentation, quelle qu'elle soit, était trop élevée.

Après plusieurs discussions, le Comité de travail préfère conserver le taux de taxation proposé dans la proposition initiale au moment de la consultation publique car il y a une certaine proportion qui ne veut pas payer plus de taxes, peu importe l'augmentation.

5.2.3 RENCONTRES AVEC LES CENTRES COMMUNAUTAIRES

5.2.3.1 Explication de la démarche

Le 28 mars 2012, le Comité de travail a convoqué les personnes responsables des Centres communautaires et récréatifs de l'ensemble des 18 DSL et de la Ville de Tracadie-Sheila pour les informer du projet et ainsi, mieux nous permettre de recueillir leurs opinions et suggestions. 37 personnes ont participé à cette rencontre qui avait lieu à la cafétéria de la Polyvalente W.-A.-Losier.

5.2.3.2 Synthèse des résultats obtenus

Quels sont vos besoins pour votre centre communautaire ou récréatif ?

- Toilettes, fan, poêles, tables et chaises;
- Améliorer nos pistes de ski pour qu'elles soient plus sécuritaires. Le chalet a besoin de réparation et avoir plus d'équipement pour nos jeunes et leur famille (ex. raquettes et ski de fond);
- Aggrandissement de notre bâtiment (patinoire), réparation du ciment sur patinoire, lumière dans parc de jeux, réparation du terrain et piste de santé dans notre parc de jeux;
- Besoin urgent de salle de bain pour personne en chaise roulante et d'argent pour activité (ex. exercice pour tenir les gens en forme);
- Une toiture, fenêtre, porte, toilette, plancher, égout, terrain et fondation;
- La cours devrait être refaite au complet avec de l'asphalte dans un avenir rapproché Développement du camp militaire, impact sur le centre à Leech qui est le seul lieu de rassemblement pour activité ou autre besoin de la communauté avec toutes les réparations dues.
- Asphalte supplémentaire en arrière. Certaines personnes doivent marcher dans la boue lorsqu'il pleut.
- Peinturage extérieure, Fondation plus haute pour l'entrée principale. 200 chaises plus adéquates (plus confortable)

Quels sont vos préoccupations ?

- Le bénévolat;
- Les choses discutées se réalisent et que le montant d'argent n'est pas assez gros;
- Ne pas perdre notre centre communautaire (fermeture) présentement géré par le DSL de Haut-Rivière-du-Portage;
- Espérons que nos centres ne seront pas laissés à l'abandon par nos élus.
- Est-ce que certains centres fermeront éventuellement à cause du nombre de centre par rapport à l'étendue de terrain ? Quels centres seront priorisés ou par égale pour tous ? qui va administrer ?

5.2.3.3 Conclusion des rencontres avec les centres communautaires

Les gens présents ont été soulagés d'apprendre qu'il n'y aura pas de fermeture de centre et se sont réjouis qu'il y ait des fonds supplémentaires prévus pour améliorer les infrastructures et mettre en œuvre divers projets. Cependant, la population dans son ensemble nous est apparu ne pas bien comprendre la façon dont certains centres sont gérés. Il semble y avoir une préoccupation pour les DSL payant une taxe pour leur centre communautaire versus les DSL qui n'en paient pas.

5.2.4 SESSIONS DE VISION COMMUNAUTAIRE

5.2.4.1 Explication de la démarche

Le Comité de travail a tenu 8 sessions, ouverte au public, afin de doter chaque quartier d'une vision communautaire. Le but des sessions était de connaître les besoins, idées et priorités de développement pour chaque quartier. Le Comité de travail voulait connaître qu'est-ce que les gens aimeraient dans leur quartier et comment elles imaginent la région dans l'éventualité que le projet de regroupement se concrétise.

Les sessions étaient exclusives pour les résidents de chacun des quartiers. Les résidents d'un quartier n'ont pas les mêmes préoccupations, besoins ou défis qu'un autre quartier, par exemple.

- Le lundi 10 septembre 2012 à 19 h au Centre communautaire de Ste-Rose
 - Quartier 1 (Six Roads, Ste-Rose et Four Roads)
- Le mardi 11 septembre 2012 à 19 h au Centre des chevaliers de Colomb de Pont Landry
 - Quartier 2 (Gauvreau/Petit-Tracadie et Pont-Landry/Losier Settlement)
- Le mercredi 12 septembre 2012 à 19 h au Centre Père Roméo Lanteigne de St-Irénée
 - Quartier 3 (Rivière-à-la-Truite, St-Irénée/Alderwood, St-Pons, Benoit, Saumarez)

- Le mardi 18 septembre 2012 à 19 h au Centre récréatif de Haut-Sheila
 - Quartier 4 (Haut-Sheila, Leech, Pont-LaFrance, Pointe-à-Tom)
- Le lundi 17 septembre 2012 à 19 h au Centre communautaire de Rivière-du-Portage/Tracadie Beach
 - Quartier 5 (Val Comeau, Pointe-Des-Robichaud, Rivière-du-Portage/Tracadie Beach)
- Le mercredi 19 septembre 2012 à 19 h à la salle paroissiale de Brantville
 - Quartier 6 (Brantville et Haut-Rivière-du-Portage)
- Le mardi 25 septembre 2012 à 19 h à la cafétéria de la polyvalente W.-A.-Losier de Tracadie-Sheila
 - Quartier 7 (Secteur Tracadie)
- Le mercredi 26 septembre 2012 à 19 h à la cafétéria de la polyvalente W.-A.-Losier de Tracadie-Sheila
 - Quartier 8 (Secteur Sheila, Pointe-à-Tom et Canton-des-Basques)

337 personnes ont pris part à l'une des 8 sessions. Les participants étaient divisés par groupe où un animateur guidait les discussions. Un guide des animateurs a été conçu spécialement pour les sessions. Les sessions étaient divisées en trois parties, soit une partie explicative de la soirée, une période de discussion en groupe et un retour en plénière.

Durant la période de discussion, les participants devaient répondre à trois questions :

- 1) Identification des forces et faiblesses des communautés. Qu'est-ce qui est important pour eux et qu'ils aimeraient conserver.
- 2) Qu'aimeriez-vous voir améliorer ou développer dans votre communauté?
 - a. Pensez-vous pouvoir y arriver en demeurant DSL ? Si oui, comment?
 - b. Pensez-vous pouvoir y arriver avec la nouvelle municipalité? Si oui, comment?
- 3) Identification de 3 priorités pour le quartier

5.2.4.2 Synthèse des résultats obtenus

Voici un résumé des trois principales priorités par quartier. Un sommaire des discussions se retrouvent en annexe.

1. Aspects positifs

Quartier 1 : Lumières de rue, région calme (tranquillité), bon service de vidanges, centre communautaire.

Quartier 2 : Bâtiments importants à conserver (école, église, centres), belle rivière à truite, belle qualité de vie, bon système de collecte de vidanges et services d'eau et égouts.

Quartier 3 : Tranquillité et calme. Conserver les acquis et la ruralité. Région agricole. Fort sentiment d'appartenance. Conserver l'identité.

Quartier 4 : Tranquillité, club de l'Age d'or, club sportif, lumières de rue, services de vidange, camp militaire, centres communautaires. Vie active.

Quartier 5 : Caserne de pompiers, centres communautaires, la plage, esprit communautaire, l'église, l'école, service des vidanges

Quartier 6 : Tranquillité, patinoire, piste de marche, église, service des vidanges, lumières de rue, les centres communautaires et paroissial, eau potable, division entre deux comtés, entraide entre les gens.

Quartier 7 : Complexe Deux Rivières, Marché Centre-ville, infrastructures culturelles, de loisirs et de sports, église, sanctuaire St-Joseph.

Quartier 8 : Proximité du centre-ville, tranquillité, parc de la Pointe McLaughlin, diverses infrastructures de loisirs (piscine, aréna, curling, etc.), école, église, Lien des Deux Rivières, Complexe artistique, plage de Pointe-à-Bouleau, résidences pour personnes âgées.

2. Aspects négatif

Quartier 1 : On a perdu beaucoup de chose par rapport au passé, presque plus de commerces.

Quartier 2 : Pas de personne ressource à qui se plaindre des problèmes dans le DSL, routes peu entretenues.

3. Améliorations/Rêves

Quartier 1 : Piste cyclable ou pédestre, amélioration des routes, programmes d'activités pour les aînés, recyclage/environnement, réglementation des carrières (gravel pit), aménagement des côtes, surveillance policière accrue, meilleur service de pompiers

Quartier 2 : Meilleures routes et ponts, développement et aménagement de sentiers (loisirs, sports), transformation des ressources locales (développement économique), plus de protection et visibilité policière, environnement et recyclage.

Quartier 3 : Améliorer la protection de l'environnement. Recyclage. Création d'emploi. Développement de projets communautaires. Contrer l'exode des jeunes. Plan de zonage. Transformation locale.

Quartier 4 : Avoir un pouvoir décisionnel, amélioration des services et infrastructures, améliorer les routes, protection de l'environnement/plan d'aménagement, développer le camp militaire, plus de surveillance policière.

Quartier 5 : Protection de l'environnement, création d'emploi, retenir nos jeunes, développement économique, améliorer les routes, améliorer les plages, plus de surveillance policière, réglementation des bleuetières.

Quartier 6 : Amélioration des routes, développement du camp militaire, réglementation des bleuetières, développer des activités pour les jeunes, améliorer les centres.

Quartier 7 : Amélioration de l'esthétique des rues, développement du centre-ville, améliorer les infrastructures existantes, développer une attraction touristique, avoir un plan d'épuration, terrains de jeux.

Quartier 8 : Plan de zonage des DSL, étendre le service des eaux et égouts, améliorer la lagune, amélioration des routes, élimination des odeurs, protection/sécurité des routes (signalisation), protection de l'environnement, embellir l'esthétique, développement espace spectacle, développement d'un centre sportif.

4. Priorités

Quartier 1 : Asphaltage des routes et entretien des fossés, meilleure protection (police et pompiers), loisirs et plein air (parcs, pistes), création d'emploi (surtout en lien avec l'agriculture), soin des personnes âgées

Quartier 2 : Pas d'augmentation de taxes, recyclage, conserver les noms des localités et les adresses civiques, asphaltage des routes, loisirs et santé (sentiers pédestres, VTT), développement économique, avoir des conseillers de chaque DSL (avoir une voix).

Quartier 3 : Développement économique/création d'emploi, plan de zonage, l'environnement.

Quartier 4 : Conserver un taux de taxe bas ou gel des taxes, création d'emploi, protection des ressources, développement du camp militaire, amélioration des routes.

Quartier 5 : Plan de zonage, développement économique et touristique, les plages, les routes, protection de l'environnement.

Quartier 6 : Taux de taxe comparable au taux actuel, améliorer les infrastructures, création d'emploi en attirant des nouvelles entreprises, améliorer les routes, protection de l'environnement.

Quartier 7 : Développer le centre-ville, développer un centre sportif, amélioration et protection de la rivière. Développement touristique et des quartiers.

Quartier 8 : Protection de l'eau, taux de taxe raisonnable, amélioration des routes incluant la signalisation, extension du service d'eau et égouts, espaces de loisirs pour les jeunes, protection de l'environnement, projet récréo-touristique à Pointe-à-Bouleau.

5.2.4.3 Conclusion des sessions de vision communautaire

On peut voir que plusieurs des quartiers ont les mêmes rêves et priorités pour l'avenir de leur communauté, soit l'amélioration des routes, un plan d'aménagement rural, contrer l'exode des jeunes, voir au développement économique de la région, etc. Bien que chaque localité ait sa spécificité, elles font toutes face à plusieurs défis en commun et souhaite connaître la prospérité dans l'avenir. Il suffit donc pour chacune de ces communautés de bien s'outiller afin d'aspirer à leurs besoins. **Les animateurs ont tous notés que les sessions ont permis aux participants de réaliser que pour développer leur région, il faut se regrouper et travailler ensemble.**

6.0 LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE PROPOSÉE

6.1 OBJECTIF DU PROJET

L'objectif du projet est par conséquent de former une nouvelle municipalité régionale par le regroupement des DSL et de la Ville du Grand Tracadie-Sheila. Le Comité de travail a depuis sa création visé à développer une nouvelle forme de gouvernance pour les communautés de Péninsule-Sud afin d'établir une structure plus représentative et efficace et ainsi nous donner le moyen d'augmenter nos capacités locales afin d'assurer notre développement futur pour les prochaines générations.

6.2 MUNICIPALITÉ RÉGIONALE - UN NOUVEAU MODÈLE DE GOUVERNEMENT LOCAL ADAPTÉ AUX BESOINS D'ENSEMBLE VERS L'AVENIR

Un projet de loi a été déposé et adopté au printemps 2013 à l'Assemblée Législative afin de modifier la Loi sur les Municipalités pour créer un nouveau modèle de gouvernement local, soit une municipalité régionale. Une municipalité régionale doit comprendre une municipalité dans son projet et comprendre une population de 15 000 ou plus. La municipalité régionale détiendra les mêmes pouvoirs et responsabilités qu'une municipalité ou communauté rurale peut assumer, sauf que le gouvernement provincial demeurerait responsable de la prestation des services de protection policière dans les DSL qui en feraient partie.

6.3 LIMITES GÉOGRAPHIQUES. TERRITOIRE ET QUARTIERS.

La nouvelle municipalité régionale comprendra l'ensemble du territoire de la ville de Tracadie-Sheila, de 18 DSL de Péninsule Sud ainsi que d'une petite partie de deux autres DSL de la région, et sera divisée en huit (8) quartiers. La division des quartiers a été déterminée par trois facteurs :

- 1) Nombre de citoyens ayant le droit de vote;
- 2) Communauté d'intérêt;
- 3) Les communautés ciblées d'un même quartier doivent se toucher.

La région du Grand Tracadie-Sheila a été divisée selon les intérêts communs et la proximité des localités. Les 18 DSL seraient divisés en 6 quartiers et la ville actuelle en 2 quartiers.

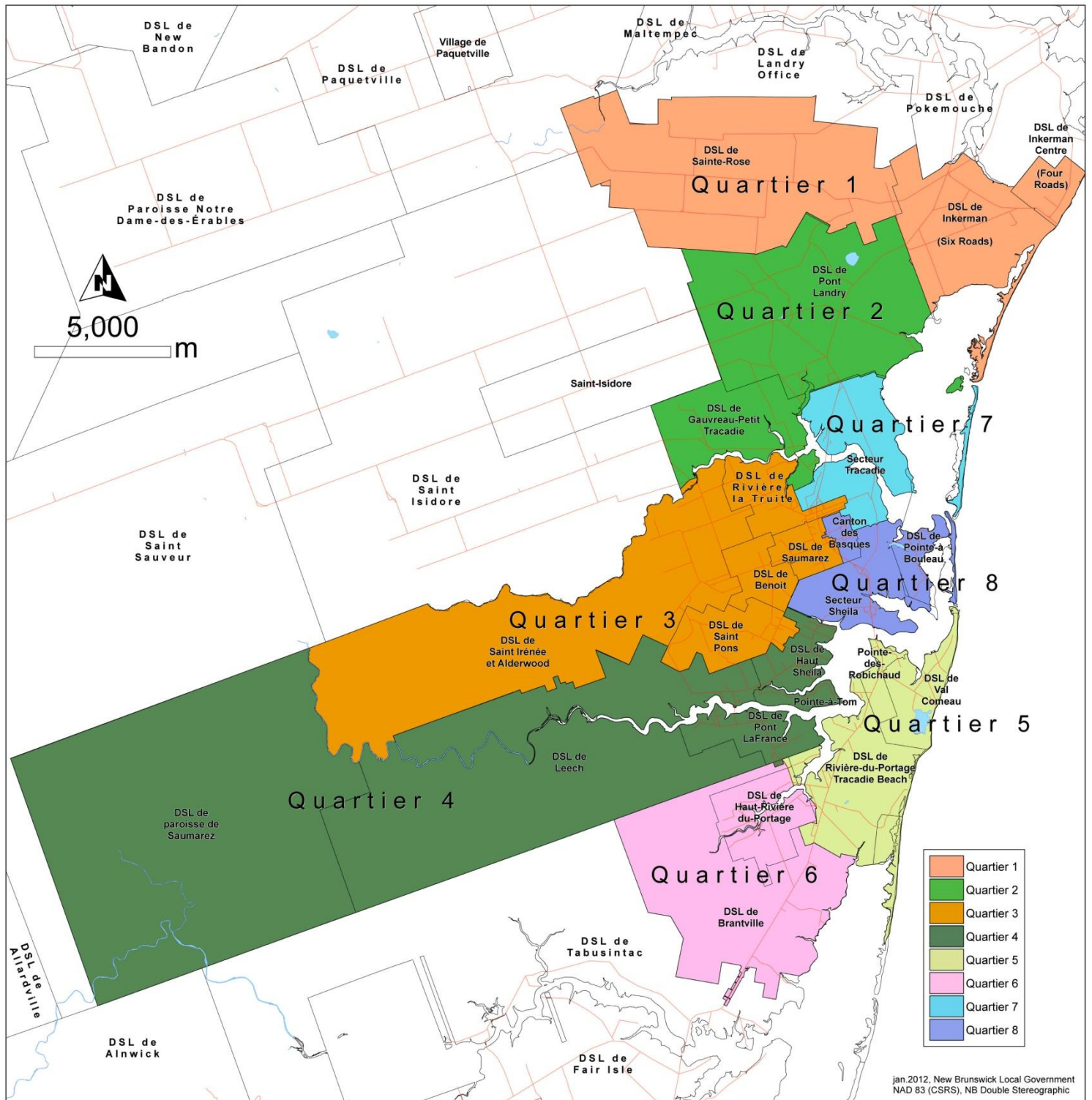
Pour des raisons d'affinités et de situation géographique (proximité territoriale), les DSL de Pointe-à-Bouleau ainsi que le Canton-des-Basques figureront dans le quartier 8, soit celui du secteur Sheila de la présente Ville de Tracadie-Sheila. **Il est important de noter que les DSL de Pointe-à-Bouleau et la communauté du Canton-des-Basques conserveront le même taux de taxation que les DSL ainsi que tous les bénéficiaires du secteur rural.**

Voici un tableau résumant la population et le nombre d'électeur estimé par quartier.

Tableau 6.3 – Nombre de résidants ayant le droit de vote par quartier (nombre d'électeurs)

Quartier	Conseiller	Communautés	Total d'électeurs
1	1 conseiller	SAINTE-ROSE INKERMAN-SUD (SIX ROADS) INKERMAN CENTRE (FOUR ROADS)	1233
2	1 conseiller	PONT LANDRY GAUVREAU-PETIT TRACADIE	1297
3	1 conseiller	SAINT IRENEE ET ALDERWOOD SAINT-PONS RIVIÈRE-À-LA-TRUITE BENOIT SAUMAREZ	1855
4	1 conseiller	PONT LAFRANCE HAUT SHEILA LEECH POINTE-À-TOM	1715
5	1 conseiller	RIVIÈRE-DU-PORTAGE-TRACADIE BEACH VAL COMEAU POINTE-DES-ROBICHAUD	1223
6	1 conseiller	HAUT-RIVIÈRE-DU-PORTAGE BRANTVILLE Partie de TABUSINTAC (Wishart Point)	1366
7	2 conseillers	VILLE DE TRACADIE-SHEILA (SECTEUR TRACADIE)	2187
8	2 conseillers	POINTE-À-BOULEAU VILLE DE TRACADIE-SHEILA (SECTEUR SHEILA) CANTON-DES-BASQUES	2138
Un maire élu au vote général			
		TOTAL	13014

Source : Élections NB 2012



6.4 IDENTITÉ ET NOM DE LA NOUVELLE MUNICIPALITÉ

Le nom de la nouvelle municipalité régionale n'est pas encore choisi. Par contre, le Comité se devait de choisir un nom de projet pour déposer son Étude de faisabilité au Gouvernement du Nouveau-Brunswick. Le nom de projet pour identifier le territoire couvert par l'Étude est celui qui est couramment utilisé par la population, soit le Grand Tracadie-Sheila.

6.4.1 NOM

Le changement du nom de la municipalité aura un impact sur différents outils promotionnels, tel que la conception d'un nouveau logo, entêtes de lettre, enveloppes, enseignes, panneaux routiers, site Internet, carte d'affaires des employés, camions, édifice, panneaux, réservoir d'eau, etc. Il faudra donc tenir compte dans la démarche pour trouver un nom afin d'identifier la nouvelle municipalité créée puisque que le nom Tracadie-Sheila est bien connu sur différentes scènes à l'extérieur de la Péninsule acadienne, de la Province ou du Pays.

Le Comité de travail n'a donc pas voulu maintenant faire un débat public sur le nom, car ce n'est pas le but du projet. Il faut comprendre que ce sera une nouvelle municipalité. La Ville actuelle, pour toute fin pratique, n'existera plus sous sa forme actuelle. Nous recommandons donc que la détermination du nom de la nouvelle municipalité soit laissée à l'ensemble des citoyens et citoyennes et pourrait être choisi de différentes manières, comme par exemple sous format de concours dans les écoles. Ce sera le nouveau Conseil municipal qui se devra de régler la question.

6.4.2 ADRESSES CIVIQUES

Il est primordial de noter que chaque quartier conservera son identité actuelle puisqu'il n'y aura aucun changement important au niveau des noms de nos communautés et des adresses civiques. Par exemple, Haut-Sheila demeurera Haut-Sheila, etc. Le Ministère de la Sécurité publique a confirmé que les communautés ainsi que les adresses civiques demeureront les mêmes. Par contre, la nouvelle municipalité sera responsable de la gestion des adresses civiques. Les panneaux routiers dans les DSL pourront demeurer en place et deviendront la responsabilité de la nouvelle municipalité.

Les DSL de Brantville, de Rivière-du-Portage, de Haut-Rivière-du-Portage et une partie de Tracadie Beach, figurant dans le comté de Northumberland, demeureront dans ce Comté. Il n'y aura pas de changement de Comté.

Quoiqu'il faille trouver un nom à cette nouvelle municipalité, les DSL pourront conserver leur nom. Comme l'explique M. Lanteigne, « *Avec cette nouvelle entité, les DSL n'existeraient plus comme entité de gestion et ils seraient remplacés par la nouvelle structure de gouvernance locale. Mais, chaque DSL conserverait son identité actuelle puisqu'il n'y aurait aucun changement au niveau des noms de nos communautés.* »

Afin de renforcer l'identité communautaire à l'intérieur des nouvelles limites géographiques, des comités consultatifs de quartier composés de citoyens pourraient être créés à l'intérieur de chaque quartier. Ces comités alimenteraient alors le Conseiller municipal élu sur les priorités de leur quartier. Dans les quartiers qui le désirent, on pourrait assurer ainsi la participation des citoyens au processus de prise de décision autour de la prestation des services et des autres questions sur le territoire du quartier.

6.5 LE CONSEIL MUNICIPAL

Lors de l'établissement de la nouvelle municipalité, les comités consultatifs des DSL et le conseil de ville actuel de Tracadie-Sheila seront dissous. La nouvelle municipalité sera divisée en 8 quartiers où chaque quartier conservera l'identité de leurs secteurs spécifiques (ancien DSL) actuel (Exemple : quartier 5, secteur Val-Comeau).

Avec cette nouvelle entité, les DSL obtiendraient finalement ce qu'ils n'ont pas actuellement, soit un réel pouvoir de décision. Ils auraient leur mot à dire sur le développement économique et les enjeux de nos communautés.

6.5.1 COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

Tel que mentionné, la nouvelle municipalité sera divisée en huit (8) quartiers. Le nouveau Conseil de cette nouvelle municipalité sera formé de 11 membres élus par la population, dont 6 conseillers municipaux qui proviendront des DSL et 4 conseillers municipaux qui proviendront des deux quartiers urbains où se situe la Ville actuelle de Tracadie-Sheila.

- Le maire de la municipalité sera élu par l'ensemble de la population;
- 6 conseillers municipaux élus pour les quartiers 1 à 6 (DSL);
- 2 conseillers municipaux élus pour le quartier 7 (ville);
- 2 conseillers municipaux élus pour le quartier 8 (ville).

Lors des dialogues communautaires, une différente version de la structure avait été présentée. Celle-ci a dû être changée afin d'être conforme à la présente loi sur les élections municipales et les critères de division des quartiers pour une municipalité donnée.

Il a été très important pour le Comité de travail que tous les quartiers soient bien représentés au Conseil municipal. La division de quartiers s'est faite ainsi pour qu'il y ait une répartition la plus proportionnelle possible en tenant compte des écarts à la moyenne du nombre d'électeur par quartier et leur proximité géographique sur le territoire. Il était donc important que tous les quartiers soient représentés au Conseil municipal de façon juste et équitable.

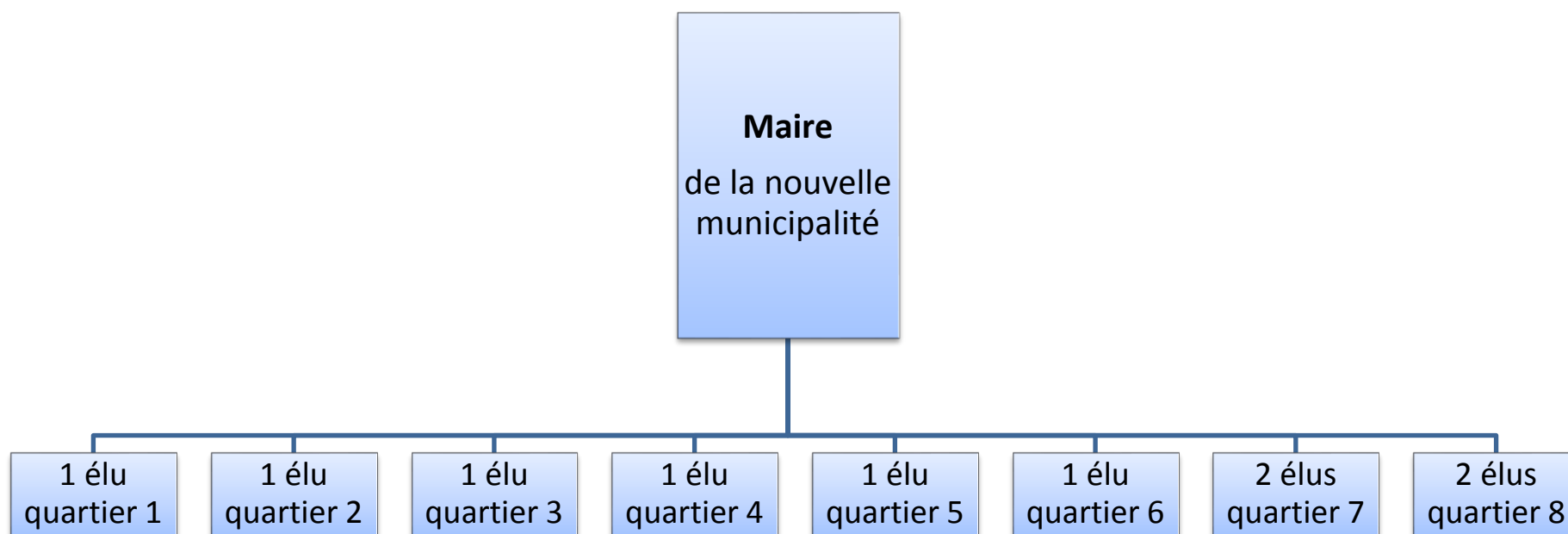
Il est à noter que le quartier 8, représentant le secteur de Sheila, comprennent aussi deux secteurs ruraux (Canton-des-Basque et Pointe-à-Bouleau) afin d'équilibrer le nombre d'électeurs et de s'assurer qu'ils touchent le quartier en question. Bref, ce fut un long casse-tête et la solution retenue a été celle qui respecte tous les critères de la Loi et fasse la plus grande unanimité au sein des DSL et de la Ville.

L'élection de onze (11) membres au Conseil de la nouvelle municipalité devrait assurer une représentation juste, équitable et efficace des habitants ainsi que des électeurs des huit (8) quartiers tout en facilitant l'atteinte du quorum aux réunions du Conseil.

Le Conseil de la nouvelle municipalité pourra voir à établir des sous-comités consultatifs, composés de citoyens, qui collaboreront avec leur Conseiller municipal sur des questions qui les préoccupent, leurs besoins et sur les priorités de leur quartier. On assurera la participation des citoyens au processus de prise de décision et de la prestation des services si la population en exprime le désir auprès de leur représentant élu pour les représenter au Conseil.

La municipalité actuelle a déjà un conseil jeunesse en place avec un budget annuel de 5 000 \$ pour aider à la réalisation des projets qui lui seront soumis. La nouvelle municipalité conservera ce même conseil afin de favoriser une meilleure représentativité auprès de sa jeunesse.

Organigramme 6.5.1– Conseil municipal de la nouvelle municipalité



6.5.2 COMITÉS PERMANENTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les Comités permanents du Conseil municipal actuel de la Ville de Tracadie-Sheila pourront aussi rester les mêmes pour la nouvelle municipalité. Le nouveau Conseil municipal décidera de la nouvelle composition des Comités permanents de la réorganisation de leurs fonctions et mandats ainsi que de leur pertinence.

Les comités suivants pourraient être constitués en Comités du Conseil :

- a) comité des priorités et finances;
- b) comité des services publics;
- c) comité des services d'utilités et sur les mesures d'urgence;
- d) comité du tourisme et des loisirs;
- e) comité d'urbanisme et sur les lieux dangereux ou inesthétiques.

Comité des priorités et finances

Le comité des priorités et finances pourrait être chargé des mandats et fonctions suivantes :

- a) le développement économique;
- b) les priorités en matière de dépenses capitales;
- c) la vente et la location des biens-fonds appartenant à la municipalité;
- d) l'exercice de budgétisation du fonds général et du fonds d'eau et égout;
- e) l'émission de débentures et d'emprunts intérimaires;
- f) les questions d'assurances immobilières et collectives;
- g) l'embauche des employés et des rémunérations, et;
- h) les questions relatives aux recettes, dépenses et ententes financières avec d'autres organismes.

Comité des services publics :

Le comité des services publics pourrait être chargé des mandats et fonctions suivantes :

- a) la sûreté municipale;
- b) les services de protection d'incendie;
- c) le musée et la bibliothèque municipale;
- d) les affaires culturelles, et;
- e) les relations publiques et la promotion.

Le comité des services d'utilités pourrait être chargé des mandats et fonctions suivantes :

- a) les services de transports et de travaux publics;
- b) les services reliés au réseau d'eau et d'égout;
- c) les travaux de prolongement des conduites d'eau et d'égout;
- d) l'imposition de charges sur la façade de propriété pour les travaux municipaux dans les rues;

- e) les mesures d'urgence.

Comité du tourisme et des loisirs :

Le comité du tourisme et des loisirs pourrait être chargé des mandats et fonctions suivantes :

- a) le complexe S. A. Dionne - aréna et piscine;
- b) les activités sportives et récréatives;
- c) les facilités, bâtiments et parcs récréatifs;
- d) la coordination des activités des organismes récréatives et sportives.

Comité d'urbanisme et sur les lieux dangereux ou inesthétiques :

Le comité d'urbanisme et sur les lieux dangereux ou inesthétiques est chargé des mandats et fonctions suivantes :

- a) faire des recommandations concernant les dossiers d'urbanisme;
- b) rencontrer les citoyens concernant des infractions aux arrêtés municipaux sur l'urbanisme et faire des recommandations au conseil;
- c) les exigences de la Loi des municipalités concernant les lieux dangereux ou inesthétiques.

6.5.3 *LE PERSONNEL*

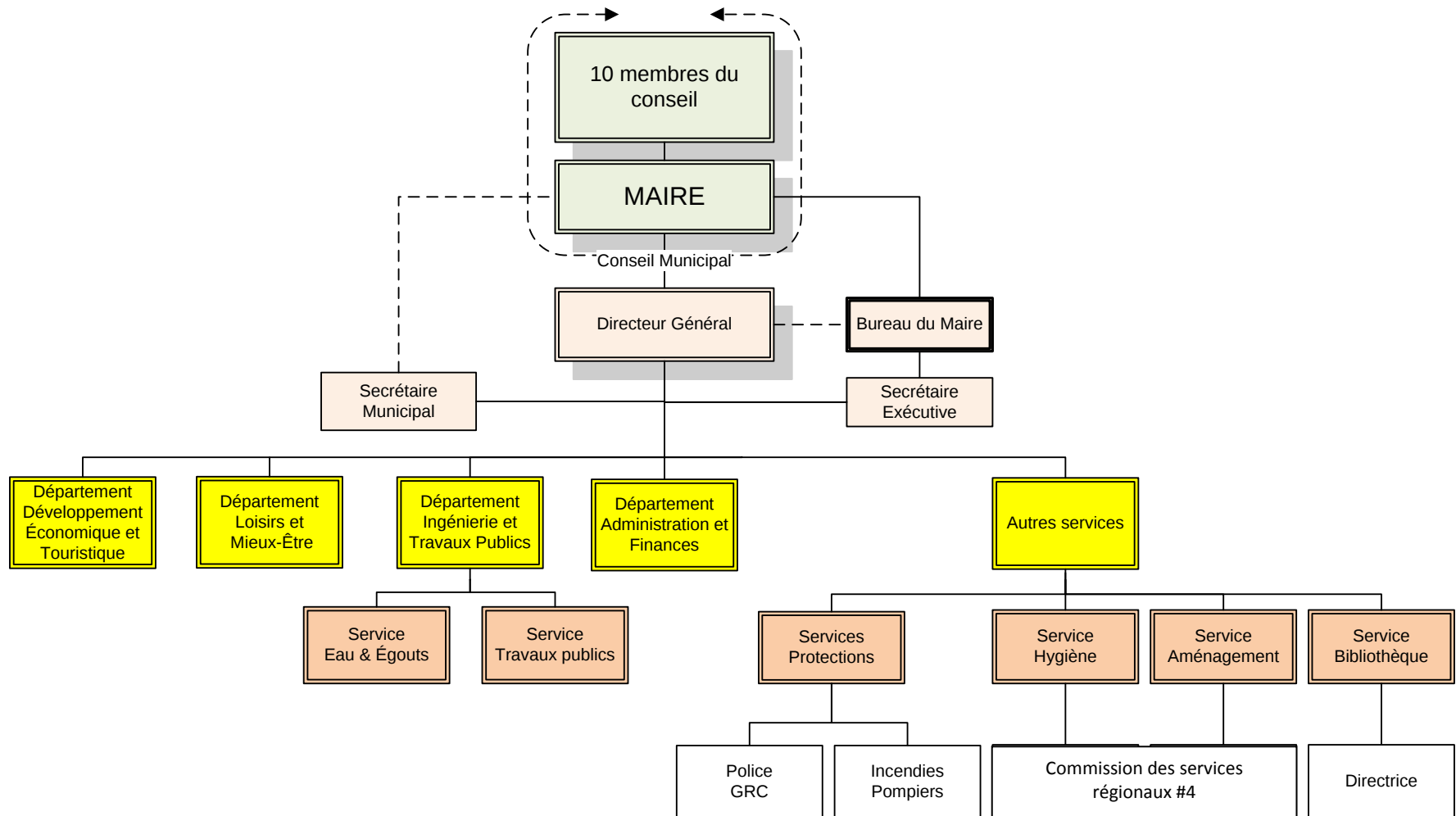
Il est prévu que les membres du personnel de la présente Ville de Tracadie-Sheila deviendront les membres du personnel de la nouvelle municipalité et/ou occuperont des postes équivalents. Il est aussi prévu que le bureau de la Ville de Tracadie-Sheila deviendrait le bureau de la nouvelle municipalité du Grand Tracadie-Sheila. Les bureaux administratifs seront situés au même endroit que l'Hôtel de Ville actuel.

Tel que mentionné précédemment, la Ville de Tracadie-Sheila compte 30 employés permanents auxquels se rajoutent 20 employés saisonniers et étudiants d'été pendant la saison estivale, assurant ainsi la prestation des différents services sur le territoire

L'embauche d'un agent des arrêtés et d'un agent de développement économique et communautaire est prévue dès la première année et une analyse en profondeur des besoins en ressources humaines et des coûts sera effectuée par le premier Conseil. Il est important que le changement se fasse dans la continuité.

La prochaine page démontre l'organigramme potentiel recommandé pour la structure de gouvernance de la nouvelle municipalité.

Organigramme 6.5.3 – Administration municipale



6.6 PRESTATION DES SERVICES MUNICIPAUX ET ARRÊTÉS MUNICIPAUX

6.6.1 STRUCTURE DE LA PRESTATION DES SERVICES

La Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne va continuer de fournir les services suivants, ceux qui étaient dispensés par la CAPA et la COGEDES :

- Aménagement local (déjà payé par les municipalités et les DSL);
- Gestion des déchets solide (déjà payé par les municipalités et les DSL).

La Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne va fournir de **nouveaux** services suivants au fur et à mesure de son développement:

- Aménagement régional
- Planification régionale des mesures d'urgence
- Collaboration régionale en matière de services de police
- Planification des infrastructures régionales de loisirs, de culture et de sport, et partage des coûts de ces installations

Cette Commission régionale dessert également les régions de Brantville, Haut-Rivière-du-Portage et Rivière-du-Portage/Tracadie-Beach incluant la grande région de Neguac.

La prestation de ces services pourrait engendrer des coûts supplémentaires, mais par contre, le fait que les communautés vont planifier et collaborer ensemble devrait à la longue apporter des économies en évitant les dédoublements inutiles pour la prestation de ces services qui étaient dispensés par deux Commissions pour les différentes communautés de la Péninsule.

Voir le rapport de la consultation du Ministre Fitch auprès des intervenants à propos de la prestation régionale des services en mai 2011 au site suivant :

www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Corporate/pdf/Promos-LG/Rapport.pdf

Toutes les communautés auront un meilleur accès à des services de qualité à des prix plus abordables qu'elles seraient impossible de fournir sans la concertation des efforts et la mise en commun et l'utilisation optimale des services.

Voici un lien décrivant plus en détail les Commissions de services régionaux :

www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/lg-gl/pdf/CommissionsServicesRegionaux.pdf

6.6.2 ADMINISTRATION

Tel que mentionné précédemment, les 12 employés actuels de la Ville de Tracadie-Sheila s'occuperont de l'administration de la nouvelle municipalité régionale.

6.6.3 PROTECTION POLICIÈRE

Puisque la population de la municipalité régionale proposée serait de plus de 15 000 habitants, la municipalité régionale devrait normalement conclure une entente sur les services de police municipaux (ESPM) et payer 90 pourcent des coûts des services de la GRC.

Toutefois, la prestation des services de protection policière de la GRC dans le territoire de la municipalité régionale proposée serait maintenue en vertu de l'entente sur les services de police provinciaux (ESPP), alors que le gouvernement provincial continuerait d'être responsable des services de protection policière dans les anciens DSL.

En vertu de cette entente, les propriétaires fonciers de la municipalité régionale proposée devraient contribuer à payer 70 pourcent des coûts des services de police, alors que le gouvernement fédéral continuerait d'absorber 30 pourcent des coûts. Ceci signifie que les coûts des services de police seraient d'environ 800 000 \$ de moins annuellement pour les propriétaires fonciers que si la municipalité régionale proposée devait absorber 90 des coûts en vertu de l'entente sur les services de police municipaux.

Voir le livre blanc concernant la répartition des coûts des services de la GRC à l'échelle régionale.

6.6.4 INCENDIE

Présentement, les pompiers de la Ville de Tracadie-Sheila couvrent le territoire jusqu'à Six Roads. Les pompiers de Rivière-du-Portage/Tracadie Beach couvrent jusqu'à Brantville. Ceci demeurera inchangé. Les pompiers de St-Isidore couvrent, quant à eux, jusqu'à Pont Landry. Il est à noter que tous les services d'incendie seront maintenus et aucun changement n'est prévu.

6.6.4.1 Service de mesure d'urgence

Le plan de mesure d'urgence régional restera en place. Le plan de situation d'urgence de la nouvelle municipalité régionale devra être révisé et adapté.

6.6.5 INGÉNIERIE, TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE (TRANSPORTS)

Le service d'ingénierie, travaux publics et voirie demeurerait en place. Il s'occuperait, entre autres, de l'éclairage des rues pour tous le territoire.

6.6.5.1 Routes dans les DSL

Dans le cadre du plan d'action pour un nouveau système de gouvernance locale au Nouveau-Brunswick, le gouvernement provincial a mis en place de nouvelles lignes directrices provinciales concernant la responsabilité des routes locales afin que les communautés qui

choisissent de s'unir soient en mesure de payer les services de routes dont elles seraient responsables.

Dans le cadre de l'étude de faisabilité, et conformément aux nouvelles lignes directrices provinciales, un comité mixte formé de représentants du Ministère des Transports et de l'Infrastructure, du Ministère de l'Environnement et des gouvernements locaux, ainsi que quatre membres du comité de travail a convenu d'un plan d'attribution des responsabilités relatives aux routes entre le gouvernement provincial et la municipalité régionale proposée. Ce plan comprend la classification des routes (provincial, régional, local), l'offre des services d'entretien en été et en hiver aux routes des DSL selon les niveaux actuels de service que le Ministère des Transports et de l'Infrastructure est prêt à continuer de fournir, et l'évaluation de l'état des routes comprenant celles jugées être en état acceptable versus celles auxquelles des réfections devront être effectuées par le ministère dans un délai de huit ans suivant l'incorporation de la municipalité régionale proposée.

En effet, le Ministère des Transports et de l'Infrastructure, à partir du district 1 de Bathurst, continuerait d'assurer le même niveau de service d'entretien en été et en hiver des routes de tous les DSL qui feraient partie de la municipalité régionale proposée, incluant la région des quartiers incluant Brantville, Rivière-du-Portage et Haut-rivière-du-Portage, aussi longtemps que la municipalité régionale le trouvera bénéfique et préférable. La nouvelle municipalité régionale pourrait conclure un contrat avec un autre fournisseur de services ou se doter de la capacité requise afin d'assurer les services d'entretien des routes. Si la nouvelle municipalité régionale souhaiterait prendre d'autres dispositions, elle devra donner un préavis d'au moins 12 mois au ministère des Transports et de l'Infrastructure, après quoi les nouvelles dispositions deviendront permanentes.

Dès son incorporation, la nouvelle municipalité régionale deviendrait responsable de 100 pourcent des coûts d'entretien des routes locales ainsi que de 50 pourcent des coûts d'entretien des routes régionales situées dans la ville ainsi que dans les DSL, soit près de 68 KM de routes dans la ville (dont 65km de routes locales) et de 212 km de routes dans l'ensemble des DSL, dont 189 km de routes locales). L'administration et le contrôle de toutes les routes de la nouvelle municipalité relèverait de la municipalité, sauf celles classées régionales ou provinciales.

Une évaluation de l'état des routes réalisée à l'automne 2012 a permis de constater que près de 70 pourcent des routes locales des DSL sont jugées être en état acceptable, ce qui veut dire que la responsabilité pour leur réfection à venir serait léguée à la municipalité régionale proposée dès l'incorporation de celle-ci. Près de 30 pourcent des routes locales des DSL nécessiteront des réfections par le Ministère des Transports et de l'Infrastructure dans un délai de huit ans suivant l'incorporation de la municipalité régionale proposée, avant que la municipalité régionale proposée hérite de cette responsabilité pour ce 30 pourcent de routes locales.

Advenant que la municipalité proposée soit constituée, l'évaluation de l'état des routes locales réalisée à l'automne 2012 sera mise à jour selon l'état des routes à ce moment-là et servira de point de départ pour la répartition de la responsabilité de la réfection des routes. Une route jugée en état acceptable sera transférée.

Au niveau de l'affichage des routes, le gouvernement provincial se chargerait d'effectuer les changements aux quelques 33 panneaux routiers situés à travers la province avec le nom actuel

de Tracadie-Sheila au nom de la nouvelle municipalité au coût d'environ 500 000 \$. Étant donné le coup élevé, le comité suggère que les changements aux panneaux soient effectués seulement une fois que le nom de la municipalité serait confirmé. Les panneaux routiers dans les DSL pourraient demeurer en place et seraient de la responsabilité de la nouvelle municipalité, qui serait aussi responsable des panneaux de bienvenue de la nouvelle municipalité ainsi que de la réglementation de la limite de vitesse sur les routes locale de la municipalité.

6.6.5.2 Eaux et égouts

Les résidents garderaient leur puits et fosse septique. Les services d'eau et d'égouts continueraient d'être offerts où ils le sont présentement et pourraient être offerts à d'autres endroits selon les besoins et les ressources financières disponibles. Seulement les résidents qui recevraient ces services payeraient pour ces services.

6.6.6 HYGIÈNE/DÉCHETS SOLIDES

La Commission des services régionaux de la Péninsule acadienne (CSRPA) continuerait d'offrir le service de collecte et d'évacuation des ordures aux 18 DSL et à la Ville de Tracadie-Sheila.

Le maire de la nouvelle municipalité siègera à titre de membre à la CSRPA qui desservira la nouvelle municipalité régionale. Actuellement, la Ville de Tracadie-Sheila est représenté par un représentant. 5 représentants des D.S.L. du Grand Tracadie-Sheila y siègent également. Peu importe le nombre de résidents de la nouvelle municipalité, le nombre de représentant reste le même, soit 1 et celui-ci représentera 33.14 % de la population.

6.6.7 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Il est prévu que la nouvelle municipalité adopterait un plan municipal avec arrêtés de zonage différents de ceux des quartiers urbains de la Ville actuelle et cela, dans un délai de deux ans suivant sa création. Un plan municipal permettra au Conseil municipal de la nouvelle municipalité d'avoir une vision plus claire de son développement pour les communautés, d'assurer que les divers usages des terres (p. ex. résidentiel, commercial, institutionnel, récréatif et agricole) aient lieu aux endroits les plus souhaitables afin d'assurer la réalisation de leur vision. On appelle aussi ce plan : plan de l'utilisation des terres.

Le service de planification de l'utilisation des terres, de l'émission des permis, de l'inspection des bâtiments et de l'accompagnement des porteurs de projets seraient fournis en collaboration avec la Commission des services régionaux de la Péninsule acadienne (CSRPA).

Le rôle de la CSRPA serait de servir de guide au nouveau Conseil municipal et à la communauté dans l'élaboration et l'adoption du plan municipal. De plus, une fois le plan municipal adopté par le Conseil de la nouvelle municipalité, la Commission veillera à l'application du plan municipal et des règlements qui lui sont associés (p. ex. : approbation des aménagements et des lotissements octroi des permis de construction et inspection des bâtiments).

Dans les diverses consultations effectuées auprès de la population, plusieurs ont fait la demande qu'un bureau satellite du service d'aménagement soit disponible dans la nouvelle municipalité afin de faciliter l'accès aux services. Un agent d'urbanisme, encadré par la CSRPA, pourrait avoir un bureau dans les locaux de l'Hôtel de Ville, par exemple. Cependant, la logistique de l'émission des permis devra être examinée en raison que deux signatures sont nécessaires pour que le permis soit valide, ce qui oblige le retour du permis au bureau chef. Cette option sera examinée par le nouveau Conseil municipal de la nouvelle municipalité avec la Commission des services de la Péninsule acadienne afin de déterminer les coûts pour obtenir ce service.

Les gens habitant les DSL actuels n'ont pas besoin de s'inquiéter au niveau de la conservation de leurs actifs. Les entreprises existantes sur le territoire pourront conserver leur vocation par une clause grand-père. Elles devront suivre les règlements d'exploitation (restriction d'opération) qui seront instaurés. Cependant, les nouvelles entreprises pourront se voir réglementer sur le lieu d'établissement. Pour les individus désirant construire une entreprise ou une résidence dans une zone qui n'est pas prévue à cet effet, ils pourront faire une demande de rezonage. La Commission des services régionaux de la Péninsule acadienne (CSRPA) s'assurera de conserver les priorités de l'ensemble de la nouvelle municipalité en tenant compte de son caractère rural présent dans des DSL.

6.6.7.1 Processus de dotation des DSL d'un plan d'aménagement

Lorsque la nouvelle municipalité sera incorporée, le processus de planification pour le développement de l'ensemble du territoire sera entamé, ce qui comprend des études préliminaires effectuées par la Commission, des rencontres avec le Conseil municipal pour exposer les objectifs d'un plan municipal et son contenu. Le développement d'une proposition du contenu d'un plan municipal sera élaboré en fonction de la vision d'aménagement de la Commission et nécessitera plusieurs discussions visant l'intégration des volontés politiques au document final, la réalisation des règlements de zonage le tout suivi d'une consultation auprès de la population et l'adoption finale par le Conseil municipal. Voici le résumé du processus en 3 étapes :

- 1) L'équipe de professionnels de la Commission élabore une ébauche de règlement basé sur les grands principes de développement, les lois et règlements existants et sur le rapport d'études préliminaires qui est un véritable diagnostic du territoire.
- 2) Par la suite, cette ébauche sert de base à la consultation publique. Cette consultation peut prendre une multitude de formes en fonction de ce que décide le Conseil municipal.
- 3) Adoption des règlements avec ses modifications par les conseillers municipaux qui représentent l'ensemble de la population municipale

Un plan d'aménagement sert à éviter des conflits d'usage sur le territoire. L'objectif d'un plan est notamment de réfléchir à la répartition des usages sur l'ensemble du territoire. En fonction des informations que l'on rassemble dans les études préliminaires, on identifie les portions de territoire les plus propices à l'exercice des certains usages spécifiques (sol riches pour des activités agricole, peuplements forestier

à conserver ou à exploiter, etc.). Ainsi, les ressources naturelles sont exploitées d'une manière réfléchie, en fonction des besoins identifiés par la population. Une fois la qualification des sols effectuée, on peut organiser les autres usages classiques (résidentiel, commercial, etc.) en limitant les conflits d'utilisateurs. Par exemple, les distances séparatives entre habitations et usages agricoles, conservation de zone tampon pour des activités causant des nuisances comme des clairières, l'organisation des activités par classes d'usages, etc. La protection et la mise en valeur de l'environnement passe donc obligatoirement par un cadre légal sur mesure selon les particularités d'une région donnée. De plus, en étudiant les usages déjà présents sur le territoire on peut prévoir une intégration plus harmonieuse des nouveaux usages (marge de retrait, utilisation des espaces extérieurs).

6.6.8 SERVICE DES LOISIRS ET MIEUX-ÊTRE

Les services et les programmes du département des loisirs et mieux-être seraient offerts à l'ensemble de la municipalité régionale.

6.6.8.1 Centres communautaires et installations récréatives

Tel que mentionné précédemment, la province du Nouveau-Brunswick appartient 5 centres communautaires de la grande région de Tracadie-Sheila. Ceux-ci deviendront la propriété de la nouvelle municipalité après le regroupement. Les centres communautaires appartenus par le Gouvernement provincial (5) seraient transférés à la nouvelle municipalité. Tous les centres continueront d'être gérés par les organismes qui les opèrent actuellement (comité locaux).

Les comités locaux et leurs structures actuelles de gestion demeureront en place. Un montant total de 200 000\$ a été budgété annuellement afin d'améliorer et d'appuyer les centres communautaires en usage sur le territoire. Les comités locaux pourront continuer de gérer leur centre communautaire, si telle est leur volonté.

Il n'y aura aucune fermeture de centre, et aucun changement au niveau de la gestion n'est à prévoir. Les ententes actuelles entre la Province et certains centres demeureront les mêmes une fois transférés à la nouvelle municipalité.

Une commission sera créée et gérée par le nouveau Conseil municipal. Un agent de développement (nouvel employé) sera à la disposition des centres pour appuyer les bénévoles dans leurs projets. Les centres pourront préparer une demande d'aide financière et déposer des projets à la Commission, avec leur rapport financier. À chaque année, le montant disponible pour les projets augmentera de 5 000 \$ (ex : 2016 = \$ 99 448).

Budget prévu pour les centres communautaires :

Ententes actuelles (7 centres)	88 097 \$
Paie taxes (5 centres DSL)	17 455 \$
Disponible pour des projets *	94 448 \$ (nouvel investissement)
TOTAL	200 000 \$

Dans le projet *Ensemble vers l'avenir*, une nouvelle Commission sur les installations communautaires serait créée. Le nouveau Conseil municipal se penchera sur la gestion des centres. Cette nouvelle structure gèrera un budget d'environ 200 000 \$ pour l'ensemble des centres communautaires. Ces fonds seront disponibles aux installations selon une formule visant à respecter la continuité des pratiques et à offrir à tout le monde les ressources nécessaires selon un plan des opérations qui resteront à établir. Chaque centre communautaire devra démontrer son besoin financier. La Commission s'assurera de la bonne gestion des fonds qui leur sont attribués.

6.6.9 CULTURE

Les services et programmes de la Commission consultative de la culture seraient offerts à l'ensemble de la municipalité régionale. Déjà, les individus des DSL sont bienvenus à siéger au sein de la Commission consultative de la culture.

6.6.10 FINANCEMENT

Le secteur des services administratifs et financiers aura pour responsabilité de gérer les fonds publics de la nouvelle municipalité et aura les mêmes responsabilités qu'énumérées précédemment, dont le département préparation des états financiers, préparation de la paie, perception des acomptes recevables, etc. Le Ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux n'offriront plus ce service aux DSL.

6.6.11 PROJETS

Tous les résidents sur l'ensemble du territoire de la nouvelle municipalité pourront bénéficier des divers projets développés par la municipalité ou les organismes partenaires.

6.6.12 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Le directeur du développement économique et touristique assura le développement touristique et commercial sur l'ensemble du territoire de la nouvelle municipalité. De plus, un autre agent de développement économique et communautaire sera embauché.

Les gens étant attirés à ce service verront à favoriser l'expansion résidentielle, agricole, industrielle, commerciale et touristique sur le territoire. Ils auront également le mandat de faire connaître aux intéressés les avantages économiques du territoire et procurer l'aide possible afin de faire progresser les entreprises dans le meilleur intérêt de la population.

La progression économique de la Ville de Tracadie-Sheila a été considérable dans les dernières années. Cependant, elle pourrait être accentuée avec le regroupement. Les statistiques ne mentent pas. L'explosion économique a été majeure entre 2000 et 2009 pour Tracadie-Sheila qui est au cœur d'un territoire qui compte 18 districts de services locaux (DSL). Ces 18 DSL, faisant leurs affaires à Tracadie-Sheila, appuient et bénéficient du développement de la municipalité.

6.6.13 ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Les arrêtés de la ville de Tracadie-Sheila continueraient de s'appliquer seulement dans la partie de la ville dissoute. Le conseil municipal devrait adopter un plan d'aménagement pour les anciens DSL et pourrait aussi adopter des arrêts pour les anciens DSL selon les besoins.

6.8 PROJECTIONS BUDGÉTAIRES 2015-2024

6.8.1 PÉRIODE

Les projections budgétaires ont été préparées pour une période de 10 ans, soit de 2015 à 2024.

6.8.3 PROJECTIONS DES DEPENSES INCLUANT LES DETTES DE LA VILLE ET DES DSL

Les dépenses de la municipalité proposée se chiffraient à près de 11.5 millions de dollars en 2015. L'augmentation annuelle moyenne des dépenses au sein de la ville et des DSL au cours des 10 dernières années ayant été de quatre pourcent, les projections budgétaires prévoient le même pourcentage d'augmentation annuelle par la suite.

Entre autres, les projections des dépenses comprennent des investissements pour les centres communautaires et pour la réalisation de projets communautaires dans les DSL, ainsi que l'embauche d'un agent de développement communautaire pour les DSL.

.

Tableau 6.8.3 – A Projections des dépenses de la nouvelle municipalité

DÉPENSES :	Montant	%
- Administration	1 254 302 \$	10,9%
- Police (dans la ville dissoute seulement)	1 277 459 \$	11,1%
- Incendie	718 882 \$	6,3%
- Ingénierie, travaux publics et voirie (transports)	2 926 222 \$	25,5%
- Hygiène/Déchets solides	1 035 008 \$	9,0%
- Urbanisme et environnement	488 925 \$	4,3%
- Loisirs	1 448 000 \$	12,6%
- Culture	287 119 \$	2,5%
- Financement	1 439 409 \$	12,5%
- Projets	130 000 \$	1,1%
- Développement économique et touristique	479 440 \$	4,2%
TOTAL :	11 484 766 \$	100,0%

Tableau 6.8.3 B – Projections budgétaires

PROJECTIONS BUDGÉTAIRES 2015-2024										
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Projection des dépenses	11 484 766 \$	11 944 156 \$	12 421 923 \$	12 918 800 \$	13 435 552 \$	13 972 974 \$	14 531 893 \$	15 113 168 \$	15 717 695 \$	16 346 403 \$
Projections des recettes										
Assiette fiscale totale	881 257 882 \$	925 320 776 \$	971 586 815 \$	1 020 166 156 \$	1 071 174 463 \$	1 124 733 186 \$	1 180 969 846 \$	1 240 018 338 \$	1 302 019 255 \$	1 367 120 218 \$
Impôt foncier - ville actuelle de Tracadie-Sheila	6 548 151 \$	6 875 558 \$	7 219 336 \$	7 580 303 \$	7 959 318 \$	8 357 284 \$	8 775 148 \$	9 213 906 \$	9 674 601 \$	10 158 331 \$
Impôt foncier - DSL	3 167 925 \$	3 388 124 \$	3 645 034 \$	3 919 164 \$	4 211 595 \$	4 523 471 \$	4 856 005 \$	5 210 485 \$	5 588 272 \$	5 990 812 \$
Écart des revenus d'impôt foncier causé par les taux d'impôt foncier différents pour les propriétés résidentielles non occupées par le propriétaire et les propriétés non résidentielles	-424 701 \$	-283 174 \$	-260 165 \$	-234 147 \$	-204 876 \$	-172 093 \$	-135 520 \$	-94 859 \$	-49 793 \$	0 \$
Recettes non fiscales	789 633 \$	805 426 \$	821 534 \$	837 965 \$	854 724 \$	871 819 \$	889 255 \$	907 040 \$	925 181 \$	943 685 \$
Subvention de financement et de péréquation	955 148 \$	955 148 \$	955 148 \$	955 148 \$	955 148 \$	955 148 \$	955 148 \$	955 148 \$	955 148 \$	955 148 \$
Subvention de transition	448 609 \$	203 074 \$	41 035 \$							
Total des recettes	11 484 765 \$	11 944 156 \$	12 421 923 \$	13 058 434 \$	13 775 909 \$	14 535 629 \$	15 340 037 \$	16 191 720 \$	17 093 409 \$	18 047 976 \$
Surplus pour le développement économique et communautaire	0 \$	0 \$	0 \$	139 634 \$	340 358 \$	562 655 \$	808 144 \$	1 078 552 \$	1 375 714 \$	1 701 573 \$

Surplus pour le développement économique et communautaire sur 10 ans : 6 006 630 \$

Projection des dépenses 2014-2023 - FONDS GÉNÉRAL

	BUDGET 2015	BUDGET 2016	BUDGET 2017	BUDGET 2018	BUDGET 2019	BUDGET 2020	BUDGET 2021	BUDGET 2022	BUDGET 2023	BUDGET 2024
DÉPENSES :										
- Administration	1 254 302	1 303 786	1 355 334	1 414 034	1 469 977	1 528 256	1 588 971	1 657 223	1 723 121	1 791 774
- Police (ville dissoute seulement)	1 277 459	1 328 558	1 381 700	1 436 968	1 494 447	1 554 225	1 616 394	1 681 049	1 748 291	1 818 223
- Incendie	718 882	745 217	772 586	801 029	830 590	861 314	893 246	926 436	960 934	996 791
- Transports	2 926 222	3 043 271	3 165 002	3 291 602	3 423 266	3 560 196	3 702 604	3 850 709	4 004 737	4 164 926
- Hygiène	1 035 008	1 076 408	1 119 465	1 164 243	1 210 813	1 259 245	1 309 615	1 362 000	1 416 480	1 473 139
- Urbanisme	488 925	508 482	528 821	549 974	571 973	594 852	618 646	643 392	669 127	695 892
- Loisirs	1 448 000	1 506 568	1 567 291	1 630 250	1 695 533	1 763 229	1 833 431	1 906 234	1 981 740	2 060 052
- Culture	287 119	301 475	316 549	332 376	348 995	366 445	384 767	404 005	424 206	445 416
- Financement	1 439 409	1 496 575	1 533 243	1 507 493	1 481 833	1 456 266	1 430 797	1 405 428	1 380 166	1 355 012
- Projets	130 000	133 536	159 893	246 074	339 652	435 711	534 335	630 611	734 630	841 483
- Développement économique	479 440	500 282	522 040	544 756	568 473	593 234	619 087	646 081	674 265	703 695
TOTAL :	11 484 766	11 944 157	12 421 923	12 918 800	13 435 552	13 972 974	14 531 893	15 113 169	15 717 696	16 346 404

DÉPENSES :

ADMINISTRATION	BUDGET 2015	BUDGET 2016	BUDGET 2017	BUDGET 2018	BUDGET 2019	BUDGET 2020	BUDGET 2021	BUDGET 2022	BUDGET 2023	BUDGET 2024
Services législatifs :										
- Maire	25 000	25 000	25 000	30 000	30 000	30 000	30 000	35 000	35 000	35 000
- Conseillers	60 000	60 000	60 000	65 000	65 000	65 000	65 000	70 000	70 000	70 000
- Dépenses	75 712	78 740	81 890	85 166	88 572	92 115	95 800	99 632	103 617	107 762
Administration générale :										
- Salaires-employés de bureau	468 000	486 720	506 189	526 436	547 494	569 394	592 169	615 856	640 490	666 110
- Avantages sociaux	104 000	108 160	112 486	116 986	121 665	126 532	131 593	136 857	142 331	148 024
- Dépenses de voyage et formation	52 000	54 080	56 243	58 493	60 833	63 266	65 797	68 428	71 166	74 012
- Papeterie et timbres	12 480	12 979	13 498	14 038	14 600	15 184	15 791	16 423	17 080	17 763
- Fournitures de bureau	36 400	37 856	39 370	40 945	42 583	44 286	46 058	47 900	49 816	51 809
- Téléphone	21 632	22 497	23 397	24 333	25 306	26 319	27 371	28 466	29 605	30 789
- Publicité	31 200	32 448	33 746	35 096	36 500	37 960	39 478	41 057	42 699	44 407
- Honoraires professionnels	41 600	43 264	44 995	46 794	48 666	50 613	52 637	54 743	56 932	59 210
- Divers	5 200	5 408	5 624	5 849	6 083	6 327	6 580	6 843	7 117	7 401
- Électricité	21 632	22 497	23 397	24 333	25 306	26 319	27 371	28 466	29 605	30 789
- Taxes	21 840	22 714	23 622	24 567	25 550	26 572	27 635	28 740	29 890	31 085
- Conciergerie	14 560	15 142	15 748	16 378	17 033	17 714	18 423	19 160	19 926	20 723
- Congrès et délégations	20 800	21 632	22 497	23 397	24 333	25 306	26 319	27 371	28 466	29 605
- Réceptions	10 400	10 816	11 249	11 699	12 167	12 653	13 159	13 686	14 233	14 802
- Assurances responsabilité publique	20 800	21 632	22 497	23 397	24 333	25 306	26 319	27 371	28 466	29 605
- Octrois à des organismes	54 080	56 243	58 493	60 833	63 266	65 797	68 428	71 166	74 012	76 973
- Frais d'évaluation	171 150	179 708	188 693	198 128	208 034	218 436	229 357	240 825	252 866	265 510
- Cotisations	10 816	11 249	11 699	12 167	12 653	13 159	13 686	14 233	14 802	15 395
TOTAL :	1 254 302	1 303 786	1 355 334	1 414 034	1 469 977	1 528 256	1 588 971	1 657 223	1 723 121	1 791 774

POLICE	BUDGET 2015	BUDGET 2016	BUDGET 2017	BUDGET 2018	BUDGET 2019	BUDGET 2020	BUDGET 2021	BUDGET 2022	BUDGET 2023	2024
- Service de la G.R.C. (70/30):	1 245 011	1 294 812	1 346 604	1 400 468	1 456 487	1 514 747	1 575 337	1 638 350	1 703 884	1 772 039
- Mesure d'urgence	32 448	33 746	35 096	36 500	37 960	39 478	41 057	42 699	44 407	46 184
TOTAL :	1 277 459	1 328 558	1 381 700	1 436 968	1 494 447	1 554 225	1 616 394	1 681 049	1 748 291	1 818 223

INCENDIE	BUDGET 2015	BUDGET 2016	BUDGET 2017	BUDGET 2018	BUDGET 2019	BUDGET 2020	BUDGET 2021	BUDGET 2022	BUDGET 2023	BUDGET 2024
Administration :										
- Salaires et avantages sociaux	36 400	37 856	39 370	40 945	42 583	44 286	46 058	47 900	49 816	51 809
- Téléphone	16 224	16 873	17 548	18 250	18 980	19 739	20 529	21 350	22 204	23 092
- Assurance	9 194	9 561	9 944	10 342	10 755	11 185	11 633	12 098	12 582	13 085
Brigade de pompiers :	178 464	185 603	193 027	200 748	208 778	217 129	225 814	234 846	244 240	254 010
- Salaires et avantages sociaux	192 400	200 096	208 100	216 424	225 081	234 084	243 447	253 185	263 313	273 845
- Fournitures	15 600	16 224	16 873	17 548	18 250	18 980	19 739	20 529	21 350	22 204
- Équipement	36 400	37 856	39 370	40 945	42 583	44 286	46 058	47 900	49 816	51 809
- Entraînement	31 200	32 448	33 746	35 096	36 500	37 960	39 478	41 057	42 699	44 407
- Divers	5 200	5 408	5 624	5 849	6 083	6 327	6 580	6 843	7 117	7 401
Coût de l'eau	73 000	73 500	74 000	74 500	75 000	75 500	76 000	76 500	77 000	77 500
Poste de pompiers	52 000	54 080	56 243	58 493	60 833	63 266	65 797	68 428	71 166	74 012
Véhicules	72 800	75 712	78 740	81 890	85 166	88 572	92 115	95 800	99 632	103 617
TOTAL :	718 882	745 217	772 586	801 029	830 590	861 314	893 246	926 436	960 934	996 791

TRANSPORTS	BUDGET 2015	BUDGET 2016	BUDGET 2017	BUDGET 2018	BUDGET 2019	BUDGET 2020	BUDGET 2021	BUDGET 2022	BUDGET 2023	BUDGET 2024
- Salaires et avantages sociaux Dir & SurlIntendant	67 600	70 304	73 116	76 041	79 082	82 246	85 536	88 957	92 515	96 216
- Téléphone	7 280	7 571	7 874	8 189	8 517	8 857	9 212	9 580	9 963	10 362
- Papeterie & Équipement	5 408	5 624	5 849	6 083	6 327	6 580	6 843	7 117	7 401	7 697
- Assurances	13 000	13 520	14 061	14 623	15 208	15 816	16 449	17 107	17 791	18 503
- Coût d'opération et l'équipement	187 200	194 688	202 476	210 575	218 998	227 757	236 868	246 342	256 196	266 444
- Garage	60 320	62 733	65 242	67 852	70 566	73 389	76 324	79 377	82 552	85 854
Transports routiers :										
- Entretien + Contrat service DOT	1 239 586	1 289 170	1 340 737	1 394 366	1 450 141	1 508 146	1 568 472	1 631 211	1 696 460	1 764 318
- Réparation des rues	161 200	167 648	174 354	181 328	188 581	196 124	203 969	212 128	220 613	229 438
- Égouts pluviaux	20 800	21 632	22 497	23 397	24 333	25 306	26 319	27 371	28 466	29 605
- Déneigement	598 000	621 920	646 797	672 669	699 575	727 558	756 661	786 927	818 404	851 140
- Éclairage des rues	498 477	518 416	539 153	560 719	583 148	606 474	630 733	655 962	682 200	709 488
- Traçage des voies de circulation	26 000	27 040	28 122	29 246	30 416	31 633	32 898	34 214	35 583	37 006
- Enseignes de rues	20 800	21 632	22 497	23 397	24 333	25 306	26 319	27 371	28 466	29 605
- Taxes	20 550	21 372	22 227	23 116	24 041	25 003	26 003	27 043	28 125	29 250
TOTAL :	2 926 222	3 043 271	3 165 002	3 291 602	3 423 266	3 560 196	3 702 604	3 850 709	4 004 737	4 164 926

SERVICES FINANCIERS	BUDGET 2015	BUDGET 2016	BUDGET 2017	BUDGET 2018	BUDGET 2019	BUDGET 2020	BUDGET 2021	BUDGET 2022	BUDGET 2023	BUDGET 2024
Intérêt sur obligation	228 690	220 860	213 570	206 010	198 450	190 890	183 330	175 770	168 210	160 650
Principale sur obligation	618 310	597 140	577 430	556 990	536 550	516 110	495 670	475 230	454 790	434 350
Escompte sur obligation	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Frais d'émission sur obligation	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Frais de banque	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Intérêt à court terme	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Dépenses en capital	494 409	578 495	640 000	640 000	640 000	640 000	640 000	640 000	640 000	640 000
Fond Réserve	52 000	54 080	56 243	58 493	60 833	63 266	65 797	68 428	71 166	74 012
Déficit de l'année précédente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL :	1 439 409	1 496 575	1 533 243	1 507 493	1 481 833	1 456 266	1 430 797	1 405 428	1 380 166	1 355 012

PROJETS	BUDGET 2015	BUDGET 2016	BUDGET 2017	BUDGET 2018	BUDGET 2019	BUDGET 2020	BUDGET 2021	BUDGET 2022	BUDGET 2023	BUDGET 2024
Spécial du conseil	31 200	32 448	33 746	35 096	36 500	37 960	39 478	41 057	42 699	44 407
Étudiants d'été	41 600	43 264	44 995	46 794	48 666	50 613	52 637	54 743	56 932	59 210
Prix reconnaissance (Ambassadeurs et autres)	15 600	16 224	16 873	17 548	18 250	18 980	19 739	20 529	21 350	22 204
Autres	41 600	41 600	64 280	146 636	236 237	328 159	422 480	514 283	613 648	715 662
TOTAL :	130 000	133 536	159 893	246 074	339 652	435 711	534 335	630 611	734 630	841 483

DÉV. ÉCONOMIQUE ET TOURISME	BUDGET 2015	BUDGET 2016	BUDGET 2017	BUDGET 2018	BUDGET 2019	BUDGET 2020	BUDGET 2021	BUDGET 2022	BUDGET 2023	BUDGET 2024
Département / Corp Développement Économique	166400	174720	183456	192629	202260	212373	222992	234142	245849	258141
Bureau touristique (CIV)	15600	16224	16873	17548	18250	18980	19739	20529	21350	22204
Opérations Touristique	10400	10816	11249	11699	12167	12653	13159	13686	14233	14802
Subventions aux entreprises	135200	140608	146232	152082	158165	164491	171071	177914	185031	192432
Comité Portuaire	36400	37856	39370	40945	42583	44286	46058	47900	49816	51809
Centre-Ville	15600	16224	16873	17548	18250	18980	19739	20529	21350	22204
Aéroport	27040	28122	29246	30416	31633	32898	34214	35583	37006	38486
Promotion touristique / OPA	36400	37856	39370	40945	42583	44286	46058	47900	49816	51809
Événements Touristiques (Tracad Story)	36400	37856	39370	40945	42583	44286	46058	47900	49816	51809
TOTAL :	479 440	500 282	522 040	544 756	568 473	593 234	619 087	646 081	674 265	703 695

HYGIÈNE	BUDGET 2015	BUDGET 2016	BUDGET 2017	BUDGET 2018	BUDGET 2019	BUDGET 2020	BUDGET 2021	BUDGET 2022	BUDGET 2023	BUDGET 2024
Enlèvement des ordures	519 168	539 935	561 532	583 993	607 353	631 647	656 913	683 190	710 517	738 938
Élimination des ordures	432 640	449 946	467 943	486 661	506 128	526 373	547 428	569 325	592 098	615 782
Contrôle des animaux (Agent des arretes)	83 200	86 528	89 989	93 589	97 332	101 226	105 275	109 486	113 865	118 420
TOTAL :	1 035 008	1 076 408	1 119 465	1 164 243	1 210 813	1 259 245	1 309 615	1 362 000	1 416 480	1 473 139

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET SUBVENTIONS	BUDGET 2015	BUDGET 2016	BUDGET 2017	BUDGET 2018	BUDGET 2019	BUDGET 2020	BUDGET 2021	BUDGET 2022	BUDGET 2023	BUDGET 2024
Commission d'urbanisme	249 600	259 584	269 967	280 766	291 997	303 677	315 824	328 457	341 595	355 259
Environnement	166 400	173 056	179 978	187 177	194 664	202 451	210 549	218 971	227 730	236 839
Contribution municipale	54 080	56 243	58 493	60 833	63 266	65 797	68 428	71 166	74 012	76 973
Embellissement	15 600	16 224	16 873	17 548	18 250	18 980	19 739	20 529	21 350	22 204
Résidence Lynn Ferguson	3 245	3 375	3 510	3 650	3 796	3 948	4 106	4 270	4 441	4 618
TOTAL :	488 925	508 482	528 821	549 974	571 973	594 852	618 646	643 392	669 127	695 892

LOISIRS ET MIEUX-ETRE	BUDGET 2015	BUDGET 2016	BUDGET 2017	BUDGET 2018	BUDGET 2019	BUDGET 2020	BUDGET 2021	BUDGET 2022	BUDGET 2023	BUDGET 2024
- Commission Loisirs & Administration	249 600	259 584	269 967	280 766	291 997	303 677	315 824	328 457	341 595	355 259
- Aréna	296 400	308 256	320 586	333 410	346 746	360 616	375 041	390 042	405 644	421 870
- Piscine	426 400	443 456	461 194	479 642	498 828	518 781	539 532	561 113	583 558	606 900
- Marché Centre-Ville	46 800	48 672	50 619	52 644	54 749	56 939	59 217	61 586	64 049	66 611
- Entretiens (Parc et terrains de jeux)	228 800	237 952	247 470	257 369	267 664	278 370	289 505	301 085	313 129	325 654
- Entretiens Centres communautaires	200 000	208 648	217 454	226 420	235 550	244 846	254 312	263 951	273 766	283 759
TOTAL :	1 448 000	1 506 568	1 567 291	1 630 250	1 695 533	1 763 229	1 833 431	1 906 234	1 981 740	2 060 052

CULTURE	BUDGET 2015	BUDGET 2016	BUDGET 2017	BUDGET 2018	BUDGET 2019	BUDGET 2020	BUDGET 2021	BUDGET 2022	BUDGET 2023	BUDGET 2024
- Commission Culturelle de la Culture	287 119	301 475	316 549	332 376	348 995	366 445	384 767	404 005	424 206	445 416
TOTAL :	287 119	301 475	316 549	332 376	348 995	366 445	384 767	404 005	424 206	445 416

6.8.3.1 Dettes de la ville et des DSL

Les actifs (p. ex. les bâtiments, les terrains et l'équipement, les fonds de réserve, centres communautaires qui appartiennent au gouvernement provincial dans les DSL) et les passifs (p. ex. dettes) de la ville et des DSL deviendraient ceux de la municipalité régionale.

Les dettes de la Ville de Tracadie-Sheila continueraient d'être assumées et payées par les propriétaires fonciers du territoire de la ville actuelle de Tracadie-Sheila, et celles pour les centres communautaires dans les DSL continueraient elles aussi d'être assumées et payées par les propriétaires fonciers du territoire des DSL ayant engagés ces dettes. Toutefois, les dettes pour les camions d'incendie et toutes dettes futures contractées par la nouvelle municipalité régionale seront absorbées par l'ensemble de ses citoyens.

6.8.2 *PROJECTIONS DES RECETTES*

Assiette fiscale

L'augmentation annuelle moyenne de l'assiette fiscale au sein de la ville et des DSL au cours des 10 dernières années ayant près de cinq pourcent, les projections budgétaires prévoient le même pourcentage d'augmentation annuelle pour les 10 premières années de la municipalité régionale proposée.

Il est donc estimé que l'assiette fiscale se chiffrera à près de 880 millions de dollars en 2015 et croîtra de cinq pourcent annuellement par la suite.

6.8.4 *IMPÔT FONCIER DANS LA VILLE*

Le taux d'impôt foncier de la ville de Tracadie-Sheila (1,39 \$ du 100\$ d'évaluation foncière) restera le même pendant dix ans dans cette partie de la municipalité régionale proposée. Il s'agira du taux d'impôt foncier qualifié d'urbain.

6.8.5 *IMPÔT FONCIER DANS LES DSL*

Le taux d'impôt foncier local des secteurs ruraux (DSL actuels) passerait de 75 cents (taux moyen actuel au sein des DSL) à 94 cents du 100\$ d'évaluation foncière d'ici 2024.

Le taux d'impôt foncier local varierait d'un DSL à l'autre, comme c'est le cas présentement, d'ici à ce qu'un taux rural uniforme de 94 cents du 100\$ d'évaluation foncière soit atteint en 2024.

De plus, un taux d'impôt foncier provincial d'environ 24 cents du 100\$ d'évaluation foncière serait ajouté au taux d'impôt foncier local dans les DSL actuels afin de payer pour les services de police dispensés par la GRC.

La somme de ces taux représenterait 99 cents en moyenne en 2015 pour atteindre 1,18\$ du 100\$ d'évaluation foncière en 2024, soit près de 15 pourcent de moins que le taux urbain. L'augmentation annuelle moyenne serait de 1,9 cents du 100\$ d'évaluation foncière à compter de 2015. L'usage de différents taux (taux variés) d'impôt foncier entre les secteurs urbains et ruraux reflète les différences dans les services et l'accès à ceux-ci entre les secteurs urbains et ruraux.

Afin d'éviter que les propriétaires de biens résidentiels non occupés par le propriétaire (appartements, chalets) et de biens non résidentiels (entreprises) dans les DSL connaissent une augmentation très importante nette en moyenne de 36 cents et de 54 cents du 100\$ d'évaluation foncière aux d'impôt foncier à payer la première année de l'incorporation en 2015, ils bénéficieraient d'un taux d'impôt foncier local différent pendant les 10 premières années de l'incorporation (de 2015 à 2024).

Le taux d'impôt foncier des biens résidentiels non occupés par le propriétaire (appartements, chalets) connaîtrait une hausse moyenne nette de 5 à 6 cents par année, tandis que les biens non résidentiels (entreprises) verraient en moyenne leur taux d'impôt augmenter de 9 cents par année de 2015 à 2024. Ces augmentations annuelles nettes comprennent les réductions prévues au taux d'impôt foncier provincial pour ces types de propriétés.

6.8.5.1 Programme d'allègement fiscal

Les résidents de la nouvelle municipalité régionale proposée continueraient d'avoir accès à divers programmes d'allègement fiscaux du Gouvernement du Nouveau-Brunswick, tels que :

- Crédit d'impôt foncier résidentiel
- Prestation du Nouveau-Brunswick pour les personnes âgées à faible revenu
 - Pour aider les personnes âgées à faible revenu du Nouveau-Brunswick, le gouvernement offre une prestation annuelle de 400 \$ aux personnes admissibles.
- Dégrèvement d'impôt applicable aux résidences.
 - Allègement fiscal aux propriétaires à faible revenu.

Tableau 6.8.5 C – Augmentation prévue pour les propriétés résidentielles occupées par le propriétaire

District de services locaux (DSL), incluant parties de DSL	Taux d'impôt foncier 2013 et 2014 (avec le taux pour la police)	Taux d'impôt foncier 2024 (taux local de 94 cents + taux provincial pour la police de 24 cents)	Augmentation totale du taux d'impôt foncier (2015-2024)	Augmentation annuelle du taux d'impôt foncier (2015-2024)	Augmentation annuelle (en dollars) de la facture d'impôt foncier pour une propriété résidentielle occupée par le propriétaire (maison) d'une valeur de:			
					60 000 \$	80 000 \$	100 000 \$	120 000 \$
Pont-Landry	1,0012 \$	1,1815 \$	0,1803 \$	0,0180 \$	11 \$	14 \$	18 \$	22 \$
Sainte-Rose	1,0033 \$	1,1815 \$	0,1782 \$	0,0178 \$	11 \$	14 \$	18 \$	21 \$
Six Roads	1,0045 \$	1,1815 \$	0,1770 \$	0,0177 \$	11 \$	14 \$	18 \$	21 \$
Saint Irénée & Alderwood	0,9907 \$	1,1815 \$	0,1908 \$	0,0191 \$	11 \$	15 \$	19 \$	23 \$
Saumarez	0,9213 \$	1,1815 \$	0,2602 \$	0,0260 \$	16 \$	21 \$	26 \$	31 \$
Rivière à la Truite	0,9589 \$	1,1815 \$	0,2226 \$	0,0223 \$	13 \$	18 \$	22 \$	27 \$
Gauvreau-Petit Tracadie	0,9694 \$	1,1815 \$	0,2121 \$	0,0212 \$	13 \$	17 \$	21 \$	25 \$
Val-Comeau	0,9129 \$	1,1815 \$	0,2686 \$	0,0269 \$	16 \$	21 \$	27 \$	32 \$
Brantville	0,9572 \$	1,1815 \$	0,2243 \$	0,0224 \$	13 \$	18 \$	22 \$	27 \$
Rivière-du-Portage/Tracadie- Beach	1,0832 \$	1,1815 \$	0,0983 \$	0,0098 \$	6 \$	8 \$	10 \$	12 \$
Haut-Rivière -du-Portage	1,1015 \$	1,1815 \$	0,0800 \$	0,0080 \$	5 \$	6 \$	8 \$	10 \$
Pointe-à-Bouleau	0,9844 \$	1,1815 \$	0,1971 \$	0,0197 \$	12 \$	16 \$	20 \$	24 \$
Benoit	0,9488 \$	1,1815 \$	0,2327 \$	0,0233 \$	14 \$	19 \$	23 \$	28 \$
Haut-Sheila	0,9665 \$	1,1815 \$	0,2150 \$	0,0215 \$	13 \$	17 \$	22 \$	26 \$
Leech	0,9929 \$	1,1815 \$	0,1886 \$	0,0189 \$	11 \$	15 \$	19 \$	23 \$
Canton des Basques	0,8690 \$	1,1815 \$	0,3125 \$	0,0313 \$	19 \$	25 \$	31 \$	38 \$
Paroisse de Saumarez	0,9641 \$	1,1815 \$	0,2174 \$	0,0217 \$	13 \$	17 \$	22 \$	26 \$
Pont-LaFrance	1,0370 \$	1,1815 \$	0,1445 \$	0,0145 \$	9 \$	12 \$	14 \$	17 \$
Saint-Pons	0,9166 \$	1,1815 \$	0,2649 \$	0,0265 \$	16 \$	21 \$	26 \$	32 \$
Inkerman Centre (Four Roads)	1,0163 \$	1,1815 \$	0,1652 \$	0,0165 \$	10 \$	13 \$	17 \$	20 \$
Tabusintac (petite partie)	1,0940 \$	1,1815 \$	0,0875 \$	0,0087 \$	5 \$	7 \$	9 \$	11 \$
Moyenne	0,9854 \$	1,1815 \$	0,1961 \$	0,0196 \$	12 \$	16 \$	20 \$	24 \$

Tableau 6.8.5 C – Augmentation prévue pour les propriétés résidentielles non-occupées par le propriétaire (appartements, chalets, etc)

District de services locaux (DSL), incluant parties de DSL	Taux d'impôt foncier 2014 (avec le taux pour la police)	Taux d'impôt foncier 2024 (taux local de 94 cents + taux provincial pour la police de 24 cents)	Augmentation totale du taux d'impôt foncier (2015-2024), incluant la diminution prévue de 21,4 cents au taux d'impôt foncier provincial	Augmentation annuelle nette du taux d'impôt foncier (2015- 2024)	Augmentation annuelle (en dollars) de la facture d'impôt foncier pour une propriété résidentielle non occupée par le propriétaire (chalet, appartement) d'une valeur de:			
					20 000 \$	50 000 \$	100 000 \$	200 000 \$
Pont-Landry	0,4847 \$	1,1815 \$	0,4828 \$	0,0483 \$	10 \$	24 \$	48 \$	97 \$
Sainte-Rose	0,4868 \$	1,1815 \$	0,4807 \$	0,0481 \$	10 \$	24 \$	48 \$	96 \$
Six Roads	0,4880 \$	1,1815 \$	0,4795 \$	0,0480 \$	10 \$	24 \$	48 \$	96 \$
Saint Irénée & Alderwood	0,4742 \$	1,1815 \$	0,4933 \$	0,0493 \$	10 \$	25 \$	49 \$	99 \$
Saumarez	0,4048 \$	1,1815 \$	0,5627 \$	0,0563 \$	11 \$	28 \$	56 \$	113 \$
Rivière à la Truite	0,4424 \$	1,1815 \$	0,5251 \$	0,0525 \$	11 \$	26 \$	53 \$	105 \$
Gauvreau-Petit Tracadie	0,4529 \$	1,1815 \$	0,5146 \$	0,0515 \$	10 \$	26 \$	51 \$	103 \$
Val-Comeau	0,3964 \$	1,1815 \$	0,5711 \$	0,0571 \$	11 \$	29 \$	57 \$	114 \$
Brantville	0,4407 \$	1,1815 \$	0,5268 \$	0,0527 \$	11 \$	26 \$	53 \$	105 \$
Rivière-du-Portage/Tracadie-Beach	0,5667 \$	1,1815 \$	0,4008 \$	0,0401 \$	8 \$	20 \$	40 \$	80 \$
Haut-Rivière--du-Portage	0,5850 \$	1,1815 \$	0,3825 \$	0,0383 \$	8 \$	19 \$	38 \$	77 \$
Pointe-à-Bouleau	0,4679 \$	1,1815 \$	0,4996 \$	0,0500 \$	10 \$	25 \$	50 \$	100 \$
Benoit	0,4323 \$	1,1815 \$	0,5352 \$	0,0535 \$	11 \$	27 \$	54 \$	107 \$
Haut-Sheila	0,4500 \$	1,1815 \$	0,5175 \$	0,0518 \$	10 \$	26 \$	52 \$	104 \$
Leech	0,4764 \$	1,1815 \$	0,4911 \$	0,0491 \$	10 \$	25 \$	49 \$	98 \$
Canton des Basques	0,3525 \$	1,1815 \$	0,6150 \$	0,0615 \$	12 \$	31 \$	62 \$	123 \$
Paroisse de Saumarez	0,4476 \$	1,1815 \$	0,5199 \$	0,0520 \$	10 \$	26 \$	52 \$	104 \$
Pont-LaFrance	0,5205 \$	1,1815 \$	0,4470 \$	0,0447 \$	9 \$	22 \$	45 \$	89 \$
Saint-Pons	0,4001 \$	1,1815 \$	0,5674 \$	0,0567 \$	11 \$	28 \$	57 \$	113 \$
Inkerman Centre (Four Roads)	0,4998 \$	1,1815 \$	0,4677 \$	0,0468 \$	9 \$	23 \$	47 \$	94 \$
Tabusintac (petite partie)	0,5775 \$	1,1815 \$	0,3900 \$	0,0390 \$	8 \$	20 \$	39 \$	78 \$
Moyenne	0,4689 \$	1,1815 \$	0,4986 \$	0,0499 \$	10 \$	25 \$	50 \$	100 \$

Tableau 6.8.5 D – Augmentation prévue pour les Propriétés résidentielles non-occupées par le propriétaire (terres agricoles, terrains inoccupés, etc.).

District de services locaux (DSL), incluant parties de DSL	Taux d'impôt foncier 2014 (avec le taux pour la police)	Taux d'impôt foncier 2024 (taux local de 94 cents + taux provincial pour la police de 24 cents)	Augmentation totale du taux d'impôt foncier (2015-2024), incluant la diminution prévue de 12 cents au taux d'impôt foncier provincial	Augmentation annuelle nette du taux d'impôt foncier (2015-2024)	Augmentation annuelle (en dollars) de la facture d'impôt foncier pour une propriété résidentielle non occupée par le propriétaire (bleuetière, terres à bois, terrain vacant) d'une valeur de:			
					20 000 \$	50 000 \$	100 000 \$	200 000 \$
Pont-Landry	0,4847 \$	1,1815 \$	0,5768 \$	0,0577 \$	12 \$	29 \$	58 \$	115 \$
Sainte-Rose	0,4868 \$	1,1815 \$	0,5747 \$	0,0575 \$	11 \$	29 \$	57 \$	115 \$
Six Roads	0,4880 \$	1,1815 \$	0,5735 \$	0,0574 \$	11 \$	29 \$	57 \$	115 \$
Saint Irénée & Alderwood	0,4742 \$	1,1815 \$	0,5873 \$	0,0587 \$	12 \$	29 \$	59 \$	117 \$
Saumarez	0,4048 \$	1,1815 \$	0,6567 \$	0,0657 \$	13 \$	33 \$	66 \$	131 \$
Rivière à la Truite	0,4424 \$	1,1815 \$	0,6191 \$	0,0619 \$	12 \$	31 \$	62 \$	124 \$
Gauvreau-Petit Tracadie	0,4529 \$	1,1815 \$	0,6086 \$	0,0609 \$	12 \$	30 \$	61 \$	122 \$
Val-Comeau	0,3964 \$	1,1815 \$	0,6651 \$	0,0665 \$	13 \$	33 \$	67 \$	133 \$
Brantville	0,4407 \$	1,1815 \$	0,6208 \$	0,0621 \$	12 \$	31 \$	62 \$	124 \$
Rivière-du-Portage/Tracadie-Beach	0,5667 \$	1,1815 \$	0,4948 \$	0,0495 \$	10 \$	25 \$	49 \$	99 \$
Haut-Rivière -du-Portage	0,5850 \$	1,1815 \$	0,4765 \$	0,0477 \$	10 \$	24 \$	48 \$	95 \$
Pointe-à-Bouleau	0,4679 \$	1,1815 \$	0,5936 \$	0,0594 \$	12 \$	30 \$	59 \$	119 \$
Benoit	0,4323 \$	1,1815 \$	0,6292 \$	0,0629 \$	13 \$	31 \$	63 \$	126 \$
Haut-Sheila	0,4500 \$	1,1815 \$	0,6115 \$	0,0612 \$	12 \$	31 \$	61 \$	122 \$
Leech	0,4764 \$	1,1815 \$	0,5851 \$	0,0585 \$	12 \$	29 \$	59 \$	117 \$
Canton des Basques	0,3525 \$	1,1815 \$	0,7090 \$	0,0709 \$	14 \$	35 \$	71 \$	142 \$
Paroisse de Saumarez	0,4476 \$	1,1815 \$	0,6139 \$	0,0614 \$	12 \$	31 \$	61 \$	123 \$
Pont-LaFrance	0,5205 \$	1,1815 \$	0,5410 \$	0,0541 \$	11 \$	27 \$	54 \$	108 \$
Saint-Pons	0,4001 \$	1,1815 \$	0,6614 \$	0,0661 \$	13 \$	33 \$	66 \$	132 \$
Inkerman Centre (Four Roads)	0,4998 \$	1,1815 \$	0,5617 \$	0,0562 \$	11 \$	28 \$	56 \$	112 \$
Tabusintac (petite partie)	0,5775 \$	1,1815 \$	0,4840 \$	0,0484 \$	10 \$	24 \$	48 \$	97 \$
Moyenne	0,4689 \$	1,1815 \$	0,5926 \$	0,0593 \$	12 \$	30 \$	59 \$	119 \$

Tableau 6.8.5 D – Augmentation prévue pour les propriétés non-résidentielles (entreprises)

District de services locaux (DSL), incluant parties de DSL	Taux d'impôt foncier 2014 (avec le taux pour la police)	Taux d'impôt foncier 2024 (taux local de 1.41 \$ + taux provincial pour la police de 36 cents)	Augmentation totale du taux d'impôt foncier (2015- 2024), incluant la diminution prévue de 16,5 cents au taux d'impôt foncier provincial sur les entreprises	Augmentation annuelle nette du taux d'impôt foncier (2015- 2024)	Augmentation annuelle (en dollars) de la facture d'impôt foncier pour une propriété non résidentielle d'une valeur de:			
					(entreprises)			
					\$20 000 \$	50 000 \$	100 000 \$	200 000 \$
Pont-Landry	0,7271 \$	1,7723 \$	0,8802 \$	0,0880 \$	18 \$	44 \$	88 \$	176 \$
Sainte-Rose	0,7302 \$	1,7723 \$	0,8771 \$	0,0877 \$	18 \$	44 \$	88 \$	175 \$
Six Roads	0,7320 \$	1,7723 \$	0,8753 \$	0,0875 \$	18 \$	44 \$	88 \$	175 \$
Saint Irénée & Alderwood	0,7113 \$	1,7723 \$	0,8960 \$	0,0896 \$	18 \$	45 \$	90 \$	179 \$
Saumarez	0,6072 \$	1,7723 \$	1,0001 \$	0,1000 \$	20 \$	50 \$	100 \$	200 \$
Rivière à la Truite	0,6636 \$	1,7723 \$	0,9437 \$	0,0944 \$	19 \$	47 \$	94 \$	189 \$
Gauvreau-Petit Tracadie	0,6794 \$	1,7723 \$	0,9279 \$	0,0928 \$	19 \$	46 \$	93 \$	186 \$
Val-Comeau	0,5946 \$	1,7723 \$	1,0127 \$	0,1013 \$	20 \$	51 \$	101 \$	203 \$
Brantville	0,6611 \$	1,7723 \$	0,9462 \$	0,0946 \$	19 \$	47 \$	95 \$	189 \$
Rivière-du-Portage/Tracadie-Beach	0,8501 \$	1,7723 \$	0,7572 \$	0,0757 \$	15 \$	38 \$	76 \$	151 \$
Haut-Rivière -du-Portage	0,8775 \$	1,7723 \$	0,7298 \$	0,0730 \$	15 \$	36 \$	73 \$	146 \$
Pointe-à-Bouleau	0,7019 \$	1,7723 \$	0,9054 \$	0,0905 \$	18 \$	45 \$	91 \$	181 \$
Benoit	0,6485 \$	1,7723 \$	0,9588 \$	0,0959 \$	19 \$	48 \$	96 \$	192 \$
Haut-Sheila	0,6750 \$	1,7723 \$	0,9323 \$	0,0932 \$	19 \$	47 \$	93 \$	186 \$
Leech	0,7146 \$	1,7723 \$	0,8927 \$	0,0893 \$	18 \$	45 \$	89 \$	179 \$
Canton des Basques	0,5288 \$	1,7723 \$	1,0785 \$	0,1079 \$	22 \$	54 \$	108 \$	216 \$
Paroisse de Saumarez	0,6714 \$	1,7723 \$	0,9359 \$	0,0936 \$	19 \$	47 \$	94 \$	187 \$
Pont-LaFrance	0,7808 \$	1,7723 \$	0,8265 \$	0,0827 \$	17 \$	41 \$	83 \$	165 \$
Saint-Pons	0,6002 \$	1,7723 \$	1,0071 \$	0,1007 \$	20 \$	50 \$	101 \$	201 \$
Inkerman Centre (Four Roads)	0,7497 \$	1,7723 \$	0,8576 \$	0,0858 \$	17 \$	43 \$	86 \$	172 \$
Tabusintac (petite partie)	0,8663 \$	1,7723 \$	0,7410 \$	0,0741 \$	15 \$	37 \$	74 \$	148 \$
Moyenne	0,7034 \$	1,7723 \$	0,9039 \$	0,0904 \$	18 \$	45 \$	90 \$	181 \$

6.8.5.2 Propriétés non-résidentielles (commerces)

Il est important de noter que 79% (184) de tous (233) les commerces dans les DSL ont une évaluation foncière de moins que 50 000 \$. Par conséquent, 79 pourcent des entreprises dans les DSL connaîtraient une hausse annuelle moyenne d'impôt foncier de moins de 45\$ car leur évaluation foncière est de moins de 50 000 \$.

Tableau 6.8.5 B - Évaluation foncière des propriétés non-résidentielles (commerces) dans les DSL.

Évaluation foncière	Nombre d'entreprises	Nombre cumulatif	% cumulatif
< \$2,000	31	31	13 %
2 000 \$ - 5 000 \$	30	61	26 %
5 000 \$ - 10 000 \$	31	92	39%
10 000 \$ - 20 000 \$	39	131	56%
20 000 - 50 000 \$	53	184	79%
50 000 \$ - 100 000 \$	19	203	87%
100 000 \$ - 200 000 \$	18	221	95%
200 000 \$ - 400 000 \$	8	229	98%
> 400 000 \$	4	233	100%

Source : Services Nouveau-Brunswick 2012

6.8.6 SUBVENTION DE TRANSITION DE LA PART DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL

Des taux d'impôt foncier différents pour les biens résidentiels non occupés par le propriétaire et les biens non résidentiels (entreprises) occasionneraient un écart des revenus d'impôt foncier de 1,8 \$ millions pour la municipalité régionale proposée de 2015 à 2024. Par contre, la municipalité proposée serait en mesure d'absorber 1,1 \$ millions de cet écart des revenus d'impôt foncier pendant cette période.

Le gouvernement provincial accorderait une subvention de 700 000 \$ à la municipalité régionale proposée, soit 500 000 \$ en 2015 et 200 000 \$ en 2016, afin de combler l'écart des revenus d'impôt foncier que la municipalité régionale ne serait pas en mesure d'absorber au cours de ses deux premières années d'incorporation selon les projections budgétaires 2015-2024.

6.8.7 Subvention annuelle de financement et de péréquation communautaire

La subvention annuelle de péréquation et de financement communautaire accordée à la municipalité régionale proposée serait de 955 148 \$ en 2015. La subvention annuelle de péréquation et de financement communautaire accordée aux municipalités, communautés rurales et DSL sera révisée d'ici 2016 et donc pour les fins de projections budgétaires, le même montant qu'en 2015 a été projeté pour les années 2016 à 2024.

6.8.8 RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales proviennent de la municipalité régionale proposée proviendraient, entre autres, de la vente de services à d'autres gouvernements (p. ex. entretien de routes pour le compte du gouvernement provincial), de la location de locaux, de frais aux usagés pour les services récréatifs (p. ex. location de l'aréna et de la piscine), et de l'émission de licences et permis (p. ex. permis de construction).

Tableau 6.8.8 Recettes non-fiscales

RECETTES NON FISCALES	BUDGET 2015
Services de transport pour la Province	79 500
Licences et permis	2 700
Amendes de la GRC	42 000
Revenus - Services récréationnels :	462 233
Location machinerie et équipement	57 000
Ajustement - PLTI :	1 500
Déneigement - Chalets	8 700
Divers	5 000
Urbanisme	82 000
Recouvrement d'assurance	2 000
Traçage de rues	8 000
Locaux - Hôtel de ville	39 000
TOTAL:	789 633 \$

6.8.9 FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE

La municipalité proposée serait aussi admissible à recevoir une contribution annuelle en provenance du Fonds de la taxe sur l'essence pour la réalisation de projets d'infrastructure municipale. La répartition des investissements en provenance du fonds est déjà en place jusqu'en 2013-2014. À partir de 2014-2015, le gouvernement du Canada continuera de verser deux milliards de dollars par année aux municipalités à travers le Canada afin de planifier avec plus de certitude le renouvellement des infrastructures locales. Une fois que les affectations aux provinces, territoires et Premières nations seront déterminées, le gouvernement provincial sera alors en mesure de partager la contribution annuelle qui serait versée à la municipalité proposée.

Advenant que l'attribution annuelle déterminée selon la population demeurerait la même que celle en vigueur présentement, la municipalité proposée serait éligible à recevoir une contribution annuelle d'environ 1,2 million de dollars à partir de 2014-2015.

6.8.10 Terres agricoles

Aucune terre agricole inscrite au Plan d'identification des terres agricoles (PITA) ne ferait l'objet d'une augmentation de l'impôt foncier avec la création de la municipalité régionale proposée.

Toutefois, les maisons des agriculteurs et les entreprises des agriculteurs seraient traitées de la même façon que les autres maisons et entreprises, elles subiraient aussi les mêmes augmentations de l'impôt foncier.